

INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE



NUMÉRO 77 – 4^e TRIMESTRE 2007

Coopération décentralisée et développement durable



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEEP

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie





L'ÉNERGIE

pour construire le Québec de demain

La Stratégie énergétique 2006-2015 répond aux attentes des Québécois, dans le respect du développement durable.

- Relancer et accélérer le développement hydroélectrique
- Développer l'énergie éolienne
- Utiliser l'énergie de façon plus efficace
- Innover en énergie
- Consolider et diversifier les approvisionnements en pétrole et en gaz naturel

QUÉBEC

LEADER NORD-AMÉRICAIN DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie/

Ressources naturelles
et Faune

Québec 

Numéro 77
4^e trimestre 2007

La revue *Liaison Énergie-Francophonie* est publiée trimestriellement par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF).

L'IEPF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec G1K 4A1 Canada
Téléphone : 1 (418) 692-5727
Télécopie : 1 (418) 692-5644
Courriel : iepf@iepf.org
Site Internet : www.iepf.org

Directrice de la publication :

Fatimata DIA Touré

Rédacteur en chef invité :

Ronan Dantec

Comité éditorial interne :

Faouzia Abdoulhalik
Boufelja Benabdallah
Sibi Bonfils
Patrice Dallaire
Sory I. Diabaté
Chantal Guertin
Louis-Noël Jail
Jean-Pierre Ndoutoum

Comité scientifique :

Samir Allal
Antoine Ayoub
Alioune Fall
Jacques Percebois
Pierre Radanne
Jean-Pierre Revéret
Eddy Simon

Chronique :

Jacques Percebois

Rubrique *Pour en savoir plus* :

Maryse Labriet

Édition et réalisation graphique :

Communications Science-Impact

Tirage :

3 200 exemplaires

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN 0840-7827

Les textes et les opinions n'engagent que leurs auteurs. Les appellations, les limites, figurant sur les cartes de LEF n'impliquent de la part de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie aucun jugement quant au statut juridique ou autre d'un territoire quelconque, ni la reconnaissance ou l'acceptation d'une limite particulière.

Prix de l'abonnement annuel (4 numéros) :

40 \$ CAD

Poste-publications – Convention N° 40034719

Imprimé au Canada

Le prochain numéro de *Liaison Énergie-Francophonie* (n° 78, 1^{er} trimestre 2008) aura pour thème *20^e anniversaire de LEF*.



50 %

Imprimé avec des encres végétales sur du papier dépourvu d'acide et de chlore et contenant 50% de matières recyclées dont 15% de matières post-consommation.

SOMMAIRE

Coopération décentralisée et développement durable

Mot de la Directrice 4
Fatimata DIA Touré

Éditorial 5
Ronan DANTEC, Adjoint au Maire de Nantes et Vice-Président de la Communauté urbaine de Nantes, en charge de l'environnement et du développement durable, France

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, ENJEUX POUR LE XXI^e SIÈCLE

Les enjeux de la coopération décentralisée pour le développement planétaire durable 7
Jean FABRE, Directeur adjoint et Pauline WESOLEK, Chargée de communication, PNUD-Genève

Coopération internationale et développement durable 10
Antoine CHARLOT, Responsable du programme « Territoires et Agenda 21 », Comité 21, France

La coopération décentralisée : dynamique actuelle et perspectives 16
Meriem HOUZIR, Cofondatrice et Gérante du cabinet AlliaDev/alliances internationales et développement durable, France

Approche territoriale et développement durable : rôle de la coopération décentralisée 22
Samir Allal, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Mantes-en-Yvelines (France), Claude Jamati, Président de l'Association de professionnels (ADP) Villes en développement (France), Henri Boyé, Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD)

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, UN VASTE CHAMP D'APPLICATION

Contenus, bilans et perspectives du programme INTERREG IVC 27
Michel LAMBLIN, Directeur du programme INTERREG IVC

Développement durable, coopération décentralisée et dialogue des cultures pour grandir en humanité 32
Geneviève ANCEL, Conseillère technique du Président pour le développement durable, Grand Lyon, France

Gouvernance urbaine : les pays du Nord sont-ils prêts à apprendre du Sud? 36
Hélène COMBE, Déléguée générale de l'Observatoire de la Décision Publique (France) et Céline WHITAKER, Coordonnatrice projet Sol

Initier une coopération décentralisée en matière de mobilité : une démarche commune exigeante pour Agadir et Nantes 44
Camille DURAND, Premier Vice-Président de Nantes Métropole et Tariq KABBAGE, Président de la Commune urbaine (Mairie) d'Agadir

L'accès à l'eau, enjeu essentiel 49
Anne LE STRAT, Présidente Directrice Générale d'Eau de Paris, France

La coopération universitaire décentralisée : cas de l'UQAM (Canada-Québec) et du CÉRE (Guinée) 54
Ibrahima BOIRO (CÉRE), Dan Lansana KOUROUMA (CÉRE), Jean-Yves LALANDE (CRC-SOGEMA), Michel RAYMOND (UQAM) et Jean-Philippe WAAUB (UQAM)

La gestion communautaire de systèmes de potabilisation d'eau : l'expérience de la société Altech en RDC et en Haïti 59
Claude LOMBART, Administrateur délégué, Altech

Programme Ville, Énergie et Environnement 67
Jean-Pierre NDOUTOUM, Responsable du programme Maîtrise de l'énergie, IEPF

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET EFFET DE SERRE

D'un cuiseur solaire à la compensation volontaire : itinéraire d'une ONG de solidarité 71
Robert CHIRON, Président, Bolivia Inti-Sud Soleil et Vincent DULONG, Dir.

L'AFD et le changement climatique : un nouvel axe stratégique 76
Louis-Jacques VAILLANT, Responsable de la division « Collectivités locales et développement urbain », et Paul PIATON, Chargé de mission stagiaire, Agence Française de Développement (AFD)

La reforestation : le projet « Un Parisien, un arbre » 80
Olivier CHAMBARD, Secrétaire permanent, Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

MDP et coopération décentralisée 84
Ali AGOUMI, Professeur à l'École Hassania des Travaux Publics, Casablanca, Maroc

Mot de la Directrice

Ce numéro de notre revue *Liaison Énergie-Francophonie* (LEF) clôt, avec certes un peu de retard, le programme éditorial lancé en décembre 2005 pour le biennium 2006-2007. Ce programme prévoyait huit numéros réguliers et deux numéros spéciaux. Sur les deux numéros spéciaux

prévus, seul celui sur les énergies renouvelables a pu être réalisé, et ce, en collaboration avec Global Chance. Les ressources mobilisées se sont révélées insuffisantes pour le second. L'objectif a par contre été complètement atteint en ce qui concerne les numéros réguliers.

Nous devons ce résultat remarquable à un comité éditorial dévoué qui a été de toutes les corvées pour concevoir et réaliser des dossiers dont la qualité fait notre fierté. Que toute l'équipe trouve ici l'expression de notre gratitude !

Le programme éditorial pour le biennium 2008-2009 a été élaboré

en décembre dernier. Il prévoit huit numéros réguliers parmi lesquels un numéro marquant le 20^e anniversaire de LEF. Les deux numéros spéciaux du biennium porteront sur *Biodiversité, énergie et changements climatiques – Enjeux et perspectives* pour le premier préparé dans la perspective du Congrès 2008 de l'UICN, et sur *Accès à l'énergie : enjeux et défis* pour le second. Ils seront réalisés, dans la mesure du possible, en co-édition, ce qui permettra de mobiliser des ressources complémentaires et surtout d'aller chercher de nouveaux lecteurs. Les partenaires ont déjà été identifiés (voir p. 101-102).

Le nouveau comité éditorial fait montre d'un enthousiasme communicatif qui laisse espérer des dossiers de qualité au moins égale. Le principe, proposé et retenu par les membres du Comité, de deux rédacteurs en chef invités par numéro, un du Sud et un du Nord, devrait permettre, en élargissant de la sorte le bassin des contributeurs, de renforcer les contenus et donc la qualité des dossiers. L'ouverture de certains numéros à l'appel à communications, les numéros spéciaux notamment, participe de cette même volonté d'élargir le bassin des auteurs.

Le numéro spécial « Congrès UICN » fait ainsi l'objet d'un appel à communications diffusé sur le site de l'IEPF (www.iepf.org). C'est le lieu pour moi,

d'inviter ceux qui souhaitent faire des contributions à ce numéro et aux autres, à le manifester en soumettant des résumés suivant les instructions et le calendrier donnés plus loin dans ce dossier.

Ce numéro est centré sur le thème « Coopération décentralisée et développement durable ». Il aura bénéficié d'un privilège rare en ce qui concerne LEF, celui d'être porté par un élu, un élu en campagne de surcroît. Monsieur Ronan Dantec, Adjoint au Maire de Nantes, en a lancé avec nous la préparation, comme rédacteur en chef invité, avant d'entrer en campagne municipale au début de février. Certaines lignes éditoriales ont été élaborées au téléphone... entre deux « pamphlets ».

Le dossier donne la parole à des élus et à différents acteurs intervenant dans et sur la politique territoriale. Le territoire communal, comme l'indiquent plusieurs contributions du dossier, est le lieu idéal pour construire et conduire des stratégies viables de développement durable. Sa dimension s'y prête. Et c'est surtout à cette échelle que *la contradiction* entre les composantes du développement durable – *le social, l'économique et l'écologique* – apparaît avec le plus de force et d'évidence et que, partant, le besoin de synergie force le plus à agir. Plusieurs vécus sont exposés, du Nord comme du Sud, avec des regards croisés mutuellement enrichissants. En ouvrant de la sorte ses pages à une réflexion collective sur la dynamique territoriale au service du développement durable, LEF joue pleinement son rôle, celui d'espace d'échanges et de dialogue, au-delà des frontières, géographiques, politiques ou culturelles.

Je suis reconnaissante à Monsieur Dantec qui a pris le risque de perturber sa campagne pour nous accompagner dans cette réflexion. À lui et à tous ceux qui ont accepté de faire part dans ce dossier de leurs idées, de leurs expériences et de leurs pratiques, j'adresse ici mes remerciements les plus sincères.

La rubrique « Chronique de... », inaugurée en 2006 avec Alioune Fall, sera animée cette année par le Professeur Claude Villeneuve, Directeur de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il remplace le Professeur Jacques Percebois qui a tenu cette rubrique en 2007 avec rigueur et une très grande hauteur de vue. En souhaitant un chaleureux bienvenu à M. Villeneuve, j'aimerais dire à M. Percebois combien son appui déterminé et constant (qui dure depuis la création de l'Institut) nous est précieux. En votre nom à tous, je lui adresse mes plus vifs remerciements. ❖



Fatimata DIA Touré

Directrice de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF).

Éditorial

C'est avec un grand plaisir, mais aussi une certaine appréhension que j'ai accepté le rôle de rédacteur en chef invité de ce numéro de *Liaison Énergie-Francophonie*, consacré à la coopération décentralisée et au développement durable.

Je ne suis pas, en effet, un théoricien de la coopération décentralisée, mais un élu local chargé au quotidien, sur son territoire, de traduire en politiques concrètes, les exigences du développement durable, dont il n'est pas besoin ici de redéfinir les principes. Je pense néanmoins important de souligner que l'une des conséquences majeures de ces exigences de développement soutenable est bien d'obliger l'élu, à quelque échelon qu'il soit, à intégrer l'impact de ses propres politiques publiques sur d'autres territoires que le sien, proches ou lointains. Ce n'est pas rien : on peut évoquer même une vraie révolution culturelle pour des élus locaux souvent uniquement soucieux du devenir du bassin de vie de leurs électeurs. Nous savons aujourd'hui, plus encore qu'hier, que nous vivons sur une seule planète. À l'heure du réchauffement climatique, alors que chaque jour des informations inquiétantes égrènent le compte à rebours tragique d'un monde qui peut se perdre, tout élu, même de quartier, est un élu-monde, porteur avec les citoyens de son territoire, d'une parcelle de la réponse globale aux défis de ce siècle.

« Hors d'une coopération décentralisée à la hauteur des enjeux, point de salut », cette affirmation de l'article du PNUD résume l'esprit de ce numéro. C'est dans cette vision que j'inscris aujourd'hui les enjeux, résumés dans la charte de la coopération décentralisée pour le développement durable élaborée par Cités-Unies en 2004. Dans ce texte, dont la Ville de Nantes fut un modeste contributeur, il est question d'égalité, de solidarité, de réciprocité, de subsidiarité... Je remercie ainsi nombre d'auteurs de ce numéro de ne pas avoir manié la langue de bois, pour rappeler qu'au-delà des grandes déclarations, ces principes restaient encore bien souvent à appliquer et que ces coopérations ne fonctionnaient encore trop fréquemment que dans la logique Nord-Sud, entre « riches » et « pauvres », loin de l'égalité et de la réciprocité des échanges que nous

appelons de nos vœux. Cette exigence me semble pourtant essentielle, et ce numéro de *LEF* s'y attarde en parlant culture, démocraties locales..., avec des exemples où les politiques publiques du Sud sont le point de départ de ces coopérations. Ce champ doit, me semble-t-il, encore être labouré ; je pense entre autres, l'exemple pourra surprendre, à la question des violences urbaines, où nous serions souvent moins démunis ici, si nous regardions plus largement les expériences que d'autres savent mener ailleurs.

Le sujet était fort vaste, et il est difficile évidemment de rendre compte de la diversité des expériences en quelques dizaines de pages. Pourquoi les uns, et pas les autres ? Les expériences choisies ne témoignent pas d'un classement ou d'une remise de prix, mais simplement du bouillonnement des initiatives ; le lecteur nous pardonnera donc l'arbitraire des choix. Mais de la diversité des opinions qui s'expriment ici se dégagent néanmoins quelques idées-forces et interrogations précises. Elle souligne en particulier le rôle clé du service public pour atteindre les objectifs du Millénaire, qui devraient aujourd'hui être entendus et intégrés par tous mais qui sont encore trop souvent inaudibles, dans le tintamarre du concert des nations. Même si elle peut faire l'objet d'une délégation, l'action d'autorité organisatrice des collectivités locales est au centre de toute réponse crédible à l'intégration des exigences du « soutenable » dans le développement urbain. Très concrètement, ces enjeux, traduits à l'échelle des politiques de l'eau ou du transport public, sont tout à fait considérables. Conforter cette capacité d'autorité organisatrice, en l'appuyant sur des processus démocratiques locaux forts, est un des enjeux clés de la coopération décentralisée. Nous en sommes, je pense, tous conscients.



Ronan DANTEC

Ronan DANTEC est Adjoint au Maire de Nantes et Vice-Président de la Communauté urbaine de Nantes, en charge de l'environnement et du développement durable.



Les contributions de ce numéro ouvrent évidemment la question des financements alors que nous savons que les aides au développement ne sont pas, aujourd'hui comme hier, à la hauteur des besoins. Au-delà des choix de chacun, les collectivités locales étant premières responsables de leur budget, donc de l'importance des fonds qu'elles accordent à ces politiques publiques, la revue détaille différentes opportunités de financement apparues ces dernières années, avec en France la loi dite Oudin-Santini, et surtout au niveau international, avec le mécanisme dit de développement propre (MDP) élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto et de la lutte contre le changement climatique.

J'ai en effet tenu à ce qu'une partie de ce numéro soit consacrée à la lutte contre l'augmentation de l'effet de serre, qui va obligatoirement modifier en profondeur, dans les prochaines années, nos échanges internationaux et notre vision collective du devenir de l'humanité. Les coopérations décentralisées intégrant la question de l'effet de serre sont fondées par définition sur le principe de réciprocité, car le développement et l'avenir

du Nord lui aussi est conditionné par la réponse du Sud aux défis climatiques. Vice-président de Nantes-Métropole en charge du plan climat, j'ai coutume de dire que les grandes questions environnementales ne se règlent pas par des politiques environnementales. C'est ici particulièrement vrai : c'est bien de la définition d'une nouvelle harmonie sociale (le « développement harmonieux » évoqué dans ce numéro) et de réponses concrètes au sous-développement que viendra dans bien des régions la fin de la déforestation... pas de classements ou d'interdictions. Aussi, les coopérations décentralisées qui vont se

Les coopérations décentralisées qui vont se multiplier sur cette question n'auront de sens que si elles sont fondées sur des exigences de cohérence sociale des projets et sur un suivi dans la durée.

multiplier sur cette question n'auront de sens que si elles sont fondées sur des exigences de cohérence sociale des projets et sur un suivi dans la durée. Elles ne peuvent se limiter à une simple comptabilité de tonnes carbone économisées. Bien des villes, heureusement, l'ont déjà compris. Conforté à Bali lors du sommet sur le changement climatique, ce MDP peut être un outil intéressant pour organiser un véritable transfert de moyens du Nord vers le Sud. C'est une opportunité qui nous est aujourd'hui offerte, qu'il faut saisir et approfondir, en cherchant à en simplifier un mécanisme aujourd'hui trop complexe pour nombre de collectivités locales et de coopérations.

Je remercie bien évidemment chaleureusement tous les auteurs d'articles, et l'équipe permanente de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de

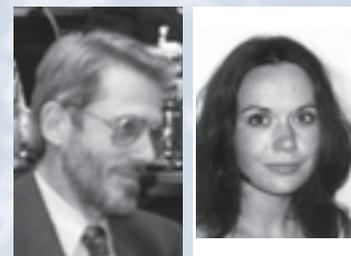
la Francophonie, avec qui j'ai eu un grand plaisir à travailler pour la préparation de ce numéro. Dans un monde en mutations rapides, confronté à des périls sociaux et environnementaux d'une gravité sans précédent, cette revue se veut une photographie des actions aujourd'hui engagées et des

problématiques d'avenir. Elle contribuera peut-être aussi, à travers des initiatives présentées, comme la très intéressante volonté de coordination des actions que porte le PNUD par ses « appuis aux réseaux territoriaux » (ART), à impulser de nouvelles coopérations ; ce serait une belle récompense à ce travail collectif.

Les acteurs de la coopération décentralisée n'ont pas abandonné l'espoir d'engager, par leurs actions de terrain, notre planète vers un avenir meilleur. Ce numéro est d'abord un hommage à leur engagement de citoyens du monde. 🌍

Les enjeux de la coopération décentralisée pour le développement durable

Pour la première fois de son histoire, l'humanité tout entière est en « état de nécessité » et ne peut en sortir que par une action collective et solidaire dans laquelle les collectivités territoriales sont investies d'un rôle primordial. Des décennies de développement industriel qui ont été facteur d'immenses progrès ont rejeté dans l'atmosphère des gaz à effet de serre qui mettront de nombreuses autres décennies avant de commencer à se dissiper. Cela rend inéluctable une montée continue au moins jusqu'en 2030 de la température moyenne de notre planète. Ce phénomène est amplifié par la surexploitation des forêts dans le monde, qui réduit considérablement la capacité de l'écosystème à absorber le gaz carbonique. Nous avons passé le point de basculement et inexorablement la fièvre gagne la planète.



Jean FABRE et Pauline WESOLEK

Jean FABRE est Directeur adjoint, Bureau du PNUD à Genève.

Pauline WESOLEK est Chargée de communication, PNUD à Genève.

Comme pour un corps malade, les perturbations de tous ordres se multiplient. Une comparaison entre les phénomènes extrêmes liés au climat montre que la fréquence et l'intensité des cataclysmes (ouragans, inondations, sécheresses excessives, etc.) ont doublé en l'espace de vingt ans. Nous voilà devenus la première génération dans l'histoire de l'humanité qui, par ignorance et par ses choix de vie ayant peu fait de place au principe de précaution, va léguer à ses enfants une situation pire que celle héritée de ses propres parents.

Dans un monde de 6,7 milliards d'habitants qui seront 8 milliards à l'horizon 2025, nous naviguons désormais tous dans un même bateau qui entre en zone de tempêtes. Que certains voyagent en première classe, d'autres en seconde, troisième ou à fond de cale ne change rien au fait que faute de nous unir pour rétablir les équilibres écologiques, la croisière s'annonce durablement houleuse et fera de nombreuses victimes. Comme le souligne le *Rapport Mondial sur le Développement Humain* publié par le PNUD à la fin novembre, déjà une partie des plus pauvres qui vivent dans les zones les plus vulnérables de la planète est en train d'en payer le prix – injustice d'autant plus cruelle qu'ils émettent chacun 200 fois moins de gaz à effet de serre que leurs semblables dans les pays les plus riches. Demain, personne n'échappera à la bourrasque. Le climat n'est pas seul en cause, les collectivités territoriales sont bien placées pour le savoir. Les pics d'ozone, les pollutions industrielles, la fin annoncée du pétrole, l'infiltration des produits chimiques dans les nappes phréatiques, les pluies acides, la raréfaction de l'eau douce, la croissance



des déchets, la mobilité sont autant de casse-têtes qui vont en s'amplifiant. Nous entrons dans l'urgence : climatique, humanitaire, économique, biologique. Nous n'en sortirons qu'avec l'action de tous.

Les États négocient avec plus ou moins de bonheur les nouvelles normes environnementales mondiales et cherchent des moyens pour accroître la coopération internationale afin que tous les pays aient les moyens de se mettre à niveau. Les gouvernements avancent avec plus ou moins de détermination, souvent pris dans le dilemme de réduire la consommation énergétique tout en voulant stimuler la croissance économique mesurée par le PIB. Les entreprises sont partagées entre celles qui peinent à s'adapter aux nouvelles normes et celles qui ont compris qu'en innovant elles seraient les premières positionnées sur les marchés de l'avenir des technologies propres et des pratiques écologiques. Mais sans l'action des collectivités territoriales, rien n'est possible. Elles sont dans ce domaine naturellement en première ligne. De facto aussi bien que par choix. De facto car elles gèrent les transports, octroient les permis de construire, incitent ou découragent les implantations économiques, veillent à l'approvisionnement en eau, traitent du logement et autres activités dont l'impact environnemental est immédiat. Par choix, car au contact direct avec la vie de leurs administrés, elles mesurent mieux que quiconque l'urgence des problèmes, agissent donc, et font vite figure de pionnières en matière de développement durable.

À l'instar des municipalités des agglomérations européennes, la ville de Valencia au Venezuela a pris les devants. Capitale de l'État du Carabobo et pôle économique majeur du pays, elle pourvoit avec l'aide du PNUD et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à faire chuter ses émissions de CO₂ tout en veillant à la mobilité des 1,4 million d'habitants de l'agglomération. Comme beaucoup, elle expérimente la mise en place de pistes cyclables (près de 50 km) et de zones piétonnes, l'augmentation de l'offre de transports publics y compris par l'aménagement du métro, et cherche à accroître l'efficacité énergétique, notamment dans les bâtiments. Elle innove avec les parcs à vélos sécurisés pour lutter contre le vol, et l'introduction des cyclo-taxis.

Mais quelles difficultés pour réussir à réduire le nombre de voitures circulant en ville ! Combien de municipalités ont pris des mesures restrictives pour des résultats limités, voire une augmentation du temps de circulation par véhicule et au total plus de pollution avec moins de voitures ? S'il est une leçon

que nous avons apprise du développement c'est que quelle que soit la lenteur des réalisations, à terme la concertation et l'appropriation valent mieux que les mesures imposées d'en haut, fut-ce du bureau du Maire.

C'est ainsi qu'en Colombie, la mise en place d'une concertation populaire a été la première étape du projet « Biomazico » par lequel les autorités locales appuyées par le PNUD cherchent à protéger l'écosystème de la zone qui constitue le cœur du pays (« mazico ») dont la situation géographique nourrit les richesses naturelles. L'effort collectif des fonctionnaires, des consuls, des représentants des communautés indigènes et paysannes, des ONG et des institutions gouvernementales a permis d'aller plus loin que la simple création de parcs naturels. Les mesures de protection et de valorisation de la biodiversité ont été mises en place tout en respectant les traditions locales.

Certaines municipalités ont gagné à se mettre à l'écoute de leurs citoyens. À Cuba, dans la province de Guantanamo, des habitants fatigués des désagréments causés par la proximité d'une décharge à ciel ouvert ont mis en place un système de tri et de recyclage des déchets. Interpellées par l'enthousiasme dont témoignaient les habitants, les autorités locales ont décidé de s'impliquer pour donner davantage d'ampleur au projet, se mettant en relation avec d'autres collectivités ayant déjà mené des projets semblables. Les résultats ont été probants puisque la coopérative fonctionne désormais de façon autonome et emploie une quinzaine de personnes.

On voit ici comment la coopération entre collectivités territoriales par l'échange d'expériences, par le partage de moyens, par l'échange d'experts ou par la mise en contact d'acteurs locaux les plus divers peut accélérer et amplifier les résultats. Beaucoup de municipalités ont l'expérience de jumelages, avec des bonheurs divers quant aux résultats en matière de développement. De plus en plus, les régions coopèrent entre elles, élargissant le cadre de la coopération municipale et permettant d'aborder à l'échelle infranationale aussi bien les politiques d'aménagement du territoire que le développement économique et social.

Qu'il s'agisse des enjeux du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, ou du développement économique et social, la coopération décentralisée s'avère un accélérateur puissant qu'il convient de favoriser à l'échelle internationale. Il est

toutefois utile de se donner les moyens de créer des synergies permettant d'aller au-delà de l'addition de bonnes initiatives. Que serait en effet l'efficacité d'une action municipale déconnectée du terroir environnant et ignorant les politiques nationales ? Il en est de même en matière de coopération internationale. C'est pourquoi le PNUD a mis en place un programme d'appui au développement territorial par la constitution de réseaux territoriaux de coopération à l'échelle mondiale.

Le point de départ est la région considérée dans le pays en développement. Travaillant avec les autorités nationales et les collectivités territoriales de la région, le PNUD en tant que structure mondiale est à même de lister les besoins et d'identifier dans le monde entier les compétences et moyens qu'il est possible de faire converger vers cette région pour l'aider à relever ses défis de développement – et en particulier de développement durable. Ainsi chaque apport de coopération, qu'il provienne d'une collectivité territoriale, d'une entreprise locale, d'une institution publique ou privée, d'une ONG ou encore d'un gouvernement ou même d'une organisation intergouvernementale, va s'insérer dans un cadre régional, complété par l'expérience et la compétence d'autres acteurs venant des pays les plus divers, le tout en tenant compte des stratégies nationales de développement. L'efficacité de cette approche dite « Appui aux Réseaux Territoriaux (ART) » dépasse de loin la somme de résultats individuels obtenus par chacune des coopérations décentralisées « bilatérales » mises en œuvre, tout en laissant une totale latitude à l'intervention de chacun des acteurs. Il s'agit d'un cadre intégrateur d'une grande souplesse.

La combinaison de l'approche participative que les collectivités territoriales sont à même de mettre en place et d'une approche territoriale du développement est illustrée au Rwanda par l'initiative de développement de la capacité de gestion environnementale aux niveaux des districts et des communautés lancée par le Ministère de l'Environnement, des Forêts, des Eaux et Ressources naturelles et soutenue par le PNUD. Il s'agit de mettre en place des politiques environnementales efficaces en s'appuyant sur la décentralisation. Dans ce cadre, les mesures de protection de l'environnement sont prises à l'échelle locale, par les communes et les districts, en

fonction du style de vie. Cette approche participative renforce l'efficacité des mesures en s'appuyant sur l'initiative des populations. Les districts sont ainsi en mesure d'identifier, développer et mettre en place des politiques environnementales cohérentes. La mise en place de politiques environnementales est par ailleurs intégrée au planning et au budget des districts. Pour autant, la prise en charge de thématiques aussi importantes que celle du réchauffement climatique par les collectivités locales rwandaises n'est pas toujours aisée, faute de ressources. Il convient donc de mobiliser tous les apports possibles, y compris au plan international.

La coopération internationale au développement, qui peine déjà à se hisser à la hauteur du défi posé par la pauvreté qui piège 40% de l'humanité, doit désormais amplifier ses investissements pour répondre au défi du changement climatique, tant pour en atténuer l'ampleur que pour faire front à ses effets. Certes,

On peut dire aujourd'hui avec certitude face aux défis du développement durable et de la menace climatique : hors d'une coopération décentralisée à la hauteur des enjeux, point de salut.

les États devront faire preuve de créativité pour trouver des ressources additionnelles, mais le domaine de la coopération décentralisée est à plus d'un titre une opération « multi-gagnants ». Elle vient s'ajouter à la coopération entre États sans créer une charge supplémentaire sur les budgets

nationaux. Elle est le lieu idéal du partage des compétences et expériences pertinentes en matière de développement durable, mettant en rapport des gestionnaires confrontés à des problèmes identiques. Elle bénéficie non seulement à la collectivité qui « reçoit » mais aussi à celles qui « donnent » d'une part, en contribuant à résoudre au plan local un problème mondial et d'autre part, en permettant à la collectivité territoriale qui « aide » d'apprendre aussi de l'expérience des autres. Ce dernier point est encore plus vrai dès lors que les collectivités territoriales sont parties prenantes d'une coopération qui voit converger sur un même territoire des acteurs de pays différents venant chacun apporter leur savoir.

Il y a une quinzaine d'années, dans son rapport sur la pauvreté, le PNUD indiquait que le chaînon manquant pour réussir était celui des collectivités territoriales et particulièrement des municipalités. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis, et l'on peut dire aujourd'hui avec certitude face aux défis du développement durable et de la menace climatique : hors d'une coopération décentralisée à la hauteur des enjeux, point de salut. ❖

Coopération internationale et développement durable

La moitié de l'humanité vit avec moins de 2 € par jour, plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim, 6 jeunes de moins de 25 ans sont contaminés chaque minute par le sida. Alors que la mondialisation accroît l'interdépendance entre les pays et que des choix politiques et économiques mettent la planète en péril, la solidarité internationale est plus que jamais nécessaire.



Antoine CHARLOT

Aujourd'hui, 0,44% du PIB français est consacré à l'aide internationale. Les pays de l'Union européenne se sont fixé pour objectif d'y affecter 0,56% de leur PIB en 2010, 0,7% en 2015, chiffre déjà franchi par plusieurs pays du nord de l'Europe (Danemark, Suède, Norvège, ...)¹.

Mais les États ne pourront résoudre seuls la résorption de la mise à l'écart de nombreuses régions du monde. Les collectivités (métropoles, départements, régions) sont aussi des alliés de poids pour la coopération internationale. Dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies (60^e anniversaire, septembre 2005), Kofi Annan, Secrétaire général, insistait sur le rôle crucial des villes pour atteindre les Objectifs du Millénaire. « *Les affaires mondiales et les affaires locales sont plus interdépendantes que jamais. Certains problèmes, qui étaient autrefois du seul ressort des États, ne peuvent être réglés aujourd'hui que par le biais de partenariats entre le gouvernement central, le secteur privé, la société civile, les autorités locales et bien souvent aussi, des institutions internationales.* » La CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis), lors de son assemblée générale de 2005, a voté un engagement pour la contribution aux Objectifs du Millénaire.

Les citoyens ont, eux aussi, les moyens d'agir pour un monde plus solidaire et plus équitable, dans le soutien aux ONG de solidarité mais aussi dans la pression qu'ils exercent auprès des pouvoirs publics pour renforcer l'aide au développement, quand ils choisissent les filières du commerce équitable pour les produits nécessairement importés, tels que le café ou le thé.

Quant aux entreprises, elles peuvent s'allier à des ONG pour lutter contre le sida, apporter l'accès à l'eau dans les villages, construire des centres de soins ou encore transférer des savoir-faire aux populations.

Antoine CHARLOT est Responsable du programme « Territoires et Agenda 21 ». Ingénieur en gestion des territoires et génie de l'environnement. Il accompagne l'ensemble des collectivités adhérentes dans la mise en œuvre de leurs démarches territoriales de développement durable. Plus largement, Antoine Charlot assure le suivi des Agenda 21 en France et anime le site portail www.agenda21france.org. Il rédige actuellement un ouvrage sur le développement durable dans les territoires, dont la sortie est prévue à la fin d'avril.

1. http://www.ambafrance-sr.org/article.php3?id_article=297



Les Objectifs du Millénaire

En 2000, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a adopté les Objectifs du Millénaire. Ceux-ci définissent des objectifs datés et chiffrés (la plupart à l'horizon 2015) pour assurer une vie décente à tous. Cette Déclaration du Millénaire vise à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin et à faire une place centrale aux pauvres et aux droits de l'homme. Afin de suivre les progrès accomplis, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les organismes des Nations Unies, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont défini un ensemble d'objectifs et de cibles mesurables.

Extraits

1. *Réduire l'extrême pauvreté et la faim*
 - Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour
 - Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim
2. *Assurer l'éducation primaire pour tous*
 - Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
3. *Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes*
 - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard
4. *Réduire la mortalité infantile*
 - Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
5. *Améliorer la santé maternelle*
 - Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle
6. *Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies*
 - Stopper la propagation du VIH/sida
 - Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies
7. *Assurer un environnement durable*
 - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales
 - Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable et à l'assainissement
 - Améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants vivant en habitat insalubre
8. *Mettre en place un partenariat mondial pour le développement*
 - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire [...]
 - Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement [...]
 - En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes
 - En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement
 - En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous

La loi Oudin

Initiée par Jacques Oudin, ancien Sénateur de Vendée, et votée le 27 janvier 2005 (et parue au *Journal Officiel* du 10 février 2005), la loi Oudin concerne la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Elle permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale de financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le plafond des sommes qui peuvent y être consacrées est fixé à 1 % des ressources affectées jusqu'ici à ces services. De même, les agences de l'eau sont autorisées à conduire des actions de coopération internationale dans la limite de 1 % de leur budget.



Alphabétisation des femmes, Burkina Faso
Cici Olsson/Shadows/OIF

Intégrer la coopération décentralisée dans les Agenda 21 locaux

Depuis le 25 janvier 2007, avec la loi Thiollière, les collectivités disposent d'un socle juridique solide pour engager des actions de coopération. Ce texte lève en effet les incertitudes de la précédente loi de 1992 et propose deux avancées considérables : la possibilité de conclure, dans le respect des engagements internationaux pris par la France, des conventions de collectivité à collectivité et, si l'urgence le justifie, celle de financer des actions à caractère humanitaire.

Ce dispositif réglementaire s'ajoute à la loi Oudin-Santini (voir encadré), qui permet aux communes, aux établissements publics de coopération territoriale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, et aux agences de l'eau d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale.

Les collectivités profitent de ce « terrain » favorable pour intégrer le développement durable dans leurs actions de coopération. Cet engagement se traduit notamment par l'adoption de la Charte de la coopération décentralisée pour le développement



L'éducation pour tous, Sénégal
OIF

durable, élaborée par le Comité 21, l'AFCCRE (Association Françaises des Communes et Régions d'Europe) et Cités Unies France. Ce document guide les collectivités territoriales qui souhaitent enrichir leurs actions de coopération à l'aune du développement durable. Aujourd'hui plus de 120 collectivités ont signé la charte. 🇫🇷

LA CHARTE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise en œuvre des principes de l'Agenda 21 dans les coopérations transfrontalières, européennes et internationales des collectivités territoriales.

INTRODUCTION

La présente Charte s'adresse aux collectivités territoriales françaises. Elle a pour objet de promouvoir la coopération décentralisée (coopérations transfrontalières, européennes et internationales menées par les collectivités territoriales), d'inciter et d'aider les collectivités territoriales à mettre en œuvre cette coopération dans une perspective de développement durable. Elle doit notamment leur permettre d'intégrer la dimension internationale dans leur démarche territoriale de développement durable (Agenda 21 local ou autre).

Les collectivités signataires s'engagent à mobiliser leurs partenaires étrangers ainsi que l'ensemble des acteurs de leurs territoires respectifs, en vue de la mise en œuvre des principes affirmés dans cette Charte.

Cités Unies France, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, le Comité 21 qui fédèrent les collectivités territoriales dans le domaine de la coopération décentralisée, de l'intégration européenne et du développement durable apportent leur soutien et leur parrainage à la Charte. Ces Associations s'engagent, dans le cadre de leurs activités, à en assurer la promotion et à accompagner les collectivités territoriales dans sa mise en œuvre en s'appuyant sur un comité de suivi.

Elles proposeront aux réseaux européens de collectivités territoriales ainsi qu'à l'organisation mondiale, Cités et Gouvernements Locaux Unis, d'adopter et promouvoir auprès de leurs membres les principes énoncés dans cette Charte.

Cette Charte s'accompagne d'un premier guide méthodologique permettant aux collectivités territoriales d'appliquer concrètement les principes qu'elle définit.

Cette Charte a été élaborée par un groupe de travail réunissant les trois associations précitées et les collectivités territoriales suivantes :

- le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, le Conseil Général de l'Essonne, la Communauté Urbaine de Dunkerque (Nord), la Commune de Brou-sur-Chantereine (Seine et Marne) et la Ville de Nantes (Loire Atlantique).
- La Fédération des Parcs Naturels Régionaux s'est associée à la rédaction de cette Charte et s'engage à la promouvoir auprès des Parcs Naturels Régionaux.

Cette Charte a, d'ores et déjà, reçu le soutien de :

- l'Association des Maires de France, l'Association des Maires des Grandes Villes de France, l'Association des Petites Villes de France, l'Association des Maires Ville et Banlieue de France, la Fédération des Maires des Villes Moyennes, l'Association des Maires Ruraux de France, l'Association des Eco Maires, l'Association Francophone Internationale de Coopération Décentralisée.

PRÉAMBULE

Nous représentants des collectivités territoriales françaises et de leurs associations,

Constatant que la mondialisation a entraîné une interdépendance des populations de la planète ;

Constatant l'émergence de systèmes de gouvernance locale légitimes dans la plupart des continents et le mouvement d'intégration que connaît le continent européen, dans lesquels les collectivités territoriales jouent un rôle éminent ;

Constatant que, malgré les efforts des politiques publiques, les déséquilibres et inégalités écologiques, sociales et économiques persistent et augmentent, tant au niveau mondial (Nord/Sud, Est/Ouest) que local (centre/périphérie) ;

Constatant les effets contrastés des politiques de coopération décentralisée menées par les collectivités territoriales françaises ;

Nous représentants des collectivités territoriales françaises et de leurs associations,

Convaincus que l'être humain doit être au centre des préoccupations relatives au développement durable et qu'il a droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ;

Convaincus de la nécessité d'assurer à tous les citoyens la reconnaissance et le respect des libertés et droits fondamentaux tels qu'affirmés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (civils et politiques, économiques, sociaux et culturels), le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine ainsi que le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

Convaincus de la nécessité de construire et promouvoir une citoyenneté à l'échelle locale, nationale, régionale¹ et mondiale faisant des individus, des acteurs, des politiques publiques et de la solidarité mondiale ;

1. C'est-à-dire à l'échelle de l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Afrique, l'Amérique Latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique, et l'Asie occidentale.

Convaincus que l'objectif d'un monde plus juste et pacifié ne pourra être atteint que si le développement est durable, c'est-à-dire pensé sur le long terme, fondé sur la solidarité entre êtres humains et entre générations actuelles et futures, combinant justice et équité sociale, viabilité économique, responsabilité environnementale et respect de la diversité culturelle et naturelle reposant sur une gouvernance démocratique tant au niveau local qu'au plan mondial.

Nous représentants des collectivités territoriales françaises et de leurs associations,

Rappelant notre attachement à la construction européenne et aux idéaux des Nations Unies;

Rappelant le rôle prépondérant des collectivités territoriales en matière de développement durable, en raison de leurs pouvoirs et compétences, de leurs moyens et de leur proximité avec les citoyens, reconnu par le Chapitre 28 de l'Agenda 21 adopté à Rio en 1992 lors du Sommet de la Terre, les stratégies européenne et nationale du développement durable ainsi que les nombreux engagements pris à l'occasion des 1^{ère} et 2^{ème} Assemblées Mondiales des Villes et Autorités Locales – Istanbul en 1996 et Rio de Janeiro en 2001, de la conférence des Nations Unies «Habitat II+5» à New York en 2001 et du Sommet Mondial du développement durable de Johannesburg en août – septembre 2002;

Rappelant les engagements pris par les collectivités territoriales en faveur d'une plus grande solidarité Nord/Sud et Est/Ouest dans une optique de développement durable (Charte des Villes européennes pour la durabilité – Charte d'Aalborg – en 1994, Plan d'action de Lisbonne adopté en 1996, Appel de Hanovre lancé en 2000, la Déclaration internationale des gouvernements locaux et celle des collectivités territoriales françaises au Sommet Mondial du développement durable de Johannesburg);

Rappelant la légitimité des actions des collectivités territoriales, fondée sur la reconnaissance de la longue pratique de coopération décentralisée des collectivités territoriales, par la Loi du 6 février 1992 leur permettant de conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères.

Nous représentants des collectivités territoriales françaises et de leurs associations, nous engageons par la signature de cette Charte,

à mettre en œuvre des coopérations décentralisées durables qui favorisent le rapprochement et la paix entre les territoires et les peuples, la compréhension et l'ouverture à des cultures et savoir-faire différents, source d'enrichissement réciproque et d'innovation;

à promouvoir les principes contenus dans cette Charte tant dans les modalités de mise en œuvre que dans les domaines d'actions de nos coopérations décentralisées.

LES FONDEMENTS DU PARTENARIAT

Égalité, solidarité, réciprocité, subsidiarité

Égalité: la coopération décentralisée met en relation des partenaires égaux sur le plan des droits, devoirs et responsabilités en dépit des différences et des disparités existantes en termes politiques, économiques, sociaux, environnementaux, culturels, civils et religieux.

Solidarité: prenant en compte l'interdépendance entre les territoires et les générations, la coopération décentralisée doit permettre d'identifier ensemble les besoins des territoires partenaires et d'élaborer, par une réflexion et des moyens communs, des stratégies et projets de développement améliorant les conditions de vie du plus grand nombre.

Réciprocité: la coopération décentralisée repose sur une logique de partage et va bien au-delà de la traditionnelle aide humanitaire ou mise à disposition de fonds. La valorisation des acteurs, de leurs savoirs et de leurs savoir-faire, fonde ce principe, soutenu par la conviction que le partenariat doit être mutuellement équitable et que les particularités de chaque partenaire sont une source d'enrichissement pour l'un et pour l'autre.

Subsidiarité: les autorités locales jouent un rôle éminent pour la mise en œuvre du développement durable. Aussi, pour répondre de la manière la plus adaptée et la plus directe aux besoins des populations et favoriser ainsi une plus grande implication des acteurs locaux au développement de leur territoire, la coopération s'attachera, dans le respect des dispositions des États concernés, à accompagner l'émergence de pouvoirs locaux autonomes et démocratiques mais aussi de systèmes de gouvernance locale participative.

L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

Précaution, prévention, réversibilité

Tout projet de coopération décentralisée nécessite l'élaboration d'un diagnostic partagé préalable permettant d'évaluer les impacts sociaux, économiques, environnementaux et culturels, directs et indirects, à court, moyen et long terme des actions envisagées. Ce diagnostic permet de décider, en connaissance de cause, de la mise en œuvre du projet, de son ajustement, de son rejet ou de l'élaboration d'un projet différent. Par ailleurs, la définition d'un dispositif d'évaluation concerté, nécessaire avant toute mise en œuvre du projet, permettra de limiter, anticiper, gérer ou éviter d'éventuelles conséquences négatives.

En fonction des objectifs recherchés, il est nécessaire de ménager des solutions alternatives et de s'assurer de la réversibilité des choix. Ces principes doivent être privilégiés sur la réparation.

Partenariat, participation, formation, transversalité, articulation des échelles

Partenariat: tout projet de coopération doit mobiliser l'ensemble des partenaires concernés des collectivités territoriales (acteurs économiques, sociaux, associatifs, institutionnels) et les associer dès la conception et tout au long de sa mise en œuvre. Le respect du principe de partenariat doit aussi favoriser la recherche d'une concertation, d'une complémentarité, d'une mise en cohérence des initiatives menées par l'ensemble des acteurs de différents niveaux (local, régional, national, européen et international). Il permet notamment des coopérations conjointes de plusieurs collectivités territoriales dans le cadre de partenariats multilatéraux.

Participation: la spécificité de la coopération décentralisée est d'être une coopération de territoire à territoire impliquant dans la durée l'ensemble des acteurs présents. L'implication des populations permet une meilleure appropriation des enjeux de la coopération et contribue à la construction d'une citoyenneté européenne et internationale.

Tout projet de coopération doit tendre à promouvoir un partenariat et une participation active des acteurs territoriaux, des populations locales, des usagers et des consommateurs à l'élaboration des choix, à la mise en œuvre des programmes et à leur évaluation.

Formation: la formation de l'ensemble des acteurs des territoires concernés est indispensable pour assurer une compréhension commune des enjeux et leur permettre une participation active et éclairée à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets. Elle doit prendre en compte les spécificités des territoires et des acteurs.

Transversabilité: tout projet de coopération décentralisée se doit d'appréhender, dès sa conception, l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels des territoires. Il importe donc d'impliquer dans les projets l'ensemble des élus et des services des collectivités territoriales concernées et de rechercher une mise en cohérence des initiatives menées par l'ensemble des autres acteurs.

Articulation entre les territoires et dans le temps: il convient de tenir compte dans toute action de coopération de son impact potentiel sur les autres niveaux territoriaux ainsi que des contraintes issues de ceux-ci. De même, les incidences de ces actions à court, moyen et long terme doivent être évaluées.

LE SUIVI DU PARTENARIAT

Transparence: les rôles et responsabilités de chacun des partenaires doivent être clairement définis. L'ensemble des acteurs des collectivités territoriales partenaires doit pouvoir accéder à l'information relative à tous les éléments du partenariat et des projets.

Information: les habitants des collectivités territoriales partenaires doivent être informés des actions entreprises et être associés à leur réalisation. Il s'agit de mettre en place un système d'information et de communication neutre et lisible par tous. Il doit s'accompagner d'un programme d'éducation aux enjeux du développement durable dans le cadre de la coopération.

Évaluation: la conduite d'une évaluation permanente et concertée du partenariat et de la pertinence des projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée est indispensable. Dès la conception du projet doivent être mis en place des outils nécessaires à la mise en œuvre de processus d'évaluation où chacun des partenaires et chaque acteur du territoire disposent d'une voix égale et d'un réel droit de regard.

Capitalisation: les partenaires du projet doivent s'attacher à ce que l'expérience tirée de leur coopération soit capitalisée, valorisée et exploitable par l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée. Le produit de cette capitalisation doit être diffusé au sein des collectivités territoriales concernées mais également relayé à une échelle plus large par le biais des associations de collectivités territoriales actives en matière de coopération internationale.

Outre les principes définis ci-dessus, le développement durable doit se traduire concrètement par la réalisation des objectifs fixés notamment par les déclarations, conventions et protocoles internationaux adoptés par les États. Les collectivités territoriales sont parties prenantes de la réalisation de ces objectifs à l'échelle de leur territoire mais également à l'échelle des territoires concernés par leurs coopérations.

En conséquence, les coopérations décentralisées privilégieront les actions qui favorisent l'établissement de pouvoirs locaux autonomes, renforcent la démocratie participative, l'expression citoyenne et la diversité culturelle, contribuent à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, assurent l'accès aux services essentiels, participent à la lutte contre les pollutions, les changements climatiques et la désertification, sauvegardent la biodiversité, les ressources en eau et en sol et concourent à la mise en œuvre d'un développement économique socialement et écologiquement responsable.

Téléchargez la charte sur Internet (PDF, 1 Mo) à l'adresse suivante: http://www.afccre.org/cms_file.asp?id=283
Liste des signataires de la charte au 31 janvier 2007 (PDF, 213 Ko): http://www.afccre.org/cms_file.asp?id=1122

La coopération décentralisée : dynamique actuelle et perspectives

La coopération décentralisée est réputée pour être plus efficace que l'action étatique car moins formaliste sur le plan institutionnel, moins bureaucratique et plus souple dans sa gestion quotidienne et donc mieux adaptée aux exigences du développement durable. Cependant, d'innombrables projets de développement durable et d'agendas 21 locaux ont été mis sur pied sans prendre en compte les dimensions de solidarité internationale et sans intégrer les actions de coopération décentralisée. Quel bilan peut-on donc en faire plus de deux décennies après ? quelles démarches, quel contenu pour quelles perspectives ?



Meriem HOUZIR

Meriem HOUZIR, Fondatrice et Gérante du cabinet AlliaDev, est Consultante en coopération internationale et développement durable. Elle est ingénieur en écologie et environnement et titulaire d'un doctorat de l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon. Après une expérience au sein de l'ONG «Enda Maghreb» sur les Agenda 21 locaux au Maroc, elle a été chargée de développer le pôle «Territoires et développement durable» à l'Association 4D (Dossier et Débat pour le Développement Durable). Elle est également Secrétaire Général de l'Association Serge Antoine.

Une dynamique actuelle mitigée de la coopération décentralisée

Les projets de coopération décentralisée : une évolution progressive dans une perspective de développement durable

La coopération décentralisée a connu son véritable lancement dans le milieu des années 1980, et les collectivités territoriales ont rapidement investi ce domaine, défriché quelques années plus tôt par les premiers jumelages-coopération. Ces coopérations sont peu soutenues financièrement au regard des besoins, mais assez significatives pour être prises pour exemples et être complémentaires des coopérations bilatérales et multilatérales classiques.

En France, à titre indicatif, la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) recense aujourd'hui 3 250 collectivités ou groupements français impliqués dans plus de 6 000 coopérations décentralisées dans près de 120 pays. Le budget alloué aux collectivités dans le cadre de leur action à l'international étant estimé en 2007 à environ 12,5 millions d'euros.

Quant au contenu des coopérations décentralisées et donc aux thématiques faisant l'objet des conventions de partenariat, elles sont très diverses mais concernent tous :

- soit un renforcement des capacités de gestion des services publics locaux dans tous les domaines de la compétence des collectivités territoriales (appui institutionnel, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide à la mise en place de services de base, formations, aménagement du territoire, gestion de la culture et du patrimoine, ingénierie de projets, intercommunalité) ;



mhouzir@orange.fr

- soit, notamment depuis les cinq dernières années, des projets privilégiant des thématiques plus globales ayant trait au développement durable (développement territorial, tourisme solidaire, co-développement...).

En effet, depuis l'Agenda 21 issu du Sommet de la Terre de Rio qui a eu lieu en 1992, et plus récemment suite aux engagements pris lors du Sommet Mondial du Développement durable à Johannesburg en 2002, les États, les organisations internationales et les bailleurs de manière plus générale, soutiennent des projets de coopération décentralisée dans le domaine de l'appui institutionnel favorisant le développement durable.

Dans son dernier appel à candidature, le Ministère français des Affaires étrangères et européennes privilégie deux principaux domaines :

- d'une part, l'appui institutionnel à destination des centres urbains, avec l'objectif de favoriser l'échange de savoir-faire et d'éclairer l'approche française pluridisciplinaire du développement urbain ;
- d'autre part, l'appui institutionnel dans le domaine du développement rural durable, notamment le tourisme solidaire.

Néanmoins, et malgré une notable évolution dans les démarches liées à la coopération décentralisée, les secteurs d'intervention et les actions menées dans la majorité des partenariats restent marqués par une approche sectorielle. Tout d'abord, une concentration dans un petit nombre de secteurs : les échanges socioculturels, l'action sociale et jeunesse, la santé et l'hygiène et enfin l'éducation et la formation.

Ensuite, des secteurs tels que la création ou le développement d'activités économiques (hormis les actions en direction des femmes), l'aménagement urbain ou rural, la gestion des services d'intérêt collectif (eau, assainissement, ...), restent peu investis alors que ce sont des secteurs qui sont régulièrement rappelés comme priorités aussi bien par les responsables des collectivités du Sud que par les organisations d'habitants et les associations locales.

Le renforcement des compétences des services municipaux est un sujet également peu développé car si les agents municipaux bénéficient de voyages d'études ou de visite de terrain à l'invitation de la collectivité partenaire du Nord, leur nombre reste relativement limité et on trouve très rarement des programmes formalisés de formation ou de formation de formateurs.

Quant aux approches plurisectorielles qui s'inscrivent dans une logique plus globale de développement local durable, elles restent incontestablement minoritaires, alors que les coopérations décentralisées devraient pouvoir innover davantage dans leurs réponses aux enjeux de développement durable. En effet, l'aggravation des inégalités entre le Nord et le Sud représente le défi le plus sérieux auquel est confrontée la planète au seuil du troisième millénaire. Ce constat conduit à repenser les politiques de coopération décentralisée. Seule la mobilisation de tous les acteurs – publics et privés, du Nord comme du Sud – autour d'une politique globale et à long terme conjuguant efficacité écologique, efficacité économique et progrès social permettra de s'inscrire dans une démarche partenariale ancrée sur des besoins territoriaux.

Attentes et motivations des partenaires : un déficit de dialogue

Les relations de coopération entre collectivités locales sont amorcées par des facteurs variés : liens historiques, rencontres informelles entre décideurs territoriaux, tourisme ou coup de cœur de responsables politiques, actions des associations de migrants, ...

Les attentes et motivations respectives des partenaires se caractérisent souvent par :

- une insuffisante réflexion, en amont, sur le sens et les objectifs de la coopération ;
- une insuffisante connaissance de l'autre et de ses besoins et attentes ;
- une insuffisante implication des acteurs territoriaux concernés et la prise en compte de leurs demandes et propositions.

Les motivations des collectivités du Nord sont d'ordre plutôt politique. Si leur objectif généralement est, à l'origine, d'apporter principalement une aide à leur partenaire et/ou de contribuer à son développement économique et social, elles expriment aussi des attentes en termes de retombées sur leur territoire (en termes culturel, social ou autre). Elles sont cependant confrontées à une contrainte : pouvoir faire état de résultats et justifier leur action, ainsi que les dépenses, auprès des contribuables et donateurs.

Les partenaires du Sud, quant à eux, et face aux difficultés qui sont les leurs, sont plus pragmatiques. Leurs objectifs sont moins généraux et politiques, même si de manière secondaire, ils aspirent participer au rapprochement entre les peuples et à la

construction d'un monde meilleur. Ils attendent essentiellement de leur partenaire :

- un appui institutionnel, en renforcement de capacités et compétences ;
- une ouverture sur l'extérieur, la possibilité de faire des rencontres, d'élargir leurs connaissances et références, notamment par des visites et séjours à l'étranger ;
- un apport de ressources complémentaires pour faire face à leurs besoins de fonctionnement et mettre en œuvre des projets de développement local.

De manière générale, il est clair et assumé par tous, bien qu'implicitement, qu'il s'agit d'une relation de coopération décentralisée dans le sens Nord-Sud, entre collectivités « riches » et collectivités « pauvres », et que les échanges, s'ils ne sont pas à sens unique sont, par essence, inégalitaires. Aussi, les partenaires du Sud ne conçoivent pas vraiment que les acteurs du Nord aient des attentes pour eux-mêmes, encore moins que celles-ci puissent être discutées et traduites en objectifs.

On constate donc un déficit certain d'échanges, en amont des projets de coopération décentralisée, sur les attentes, objectifs, approches, apports mutuels, etc. Les conventions de partenariat ne se traduisent pas systématiquement par un plan d'action formalisé et concerté.

De nouvelles perspectives pour la coopération décentralisée

Le co-développement durable : une démarche de solidarité internationale pertinente

Le *co-développement* n'est pas un nouveau concept. Le terme, médiatisé à la fin des années 90, correspondait à l'idée de considérer les migrants comme des acteurs du développement de leur pays d'origine et de leur pays d'accueil. Cette approche intéresse aujourd'hui les institutions étatiques, les organisations internationales, les collectivités locales et le tissu associatif qui y voient une possibilité de rendre davantage effectives les actions classiques de coopération en faveur du développement. Elle traduit le rapport qu'entretiennent les diasporas avec leur positionnement international. Elle exprime également le lien créé entre différentes cultures, l'apport d'histoires personnelles et le croisement

d'expériences dans une optique de concrétisation de projets, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels.

Si les adeptes du concept craignent que le mot perde son essence profonde (récupération politique du concept¹) celui-ci n'en exprime pas moins une idée qui se cherche, qui mûrira car elle est essentielle pour demain. Néanmoins, coopération et co-développement peuvent se fonder sur une réciprocité d'avantages et pourraient s'appuyer sur des volontés politiques. D'abord, par le retour de la diaspora étrangère vers le « pays ». Ce retour – dans des formes diverses – se fait sur la reconnaissance des résultats, de la place acquise dans le monde. C'est un retour dans la fierté, une passerelle établie entre deux civilisations qui respectent leurs identités.

Ensuite, le « co-développement » prend en compte les données nouvelles des rapports Nord-Sud. Ce n'est plus seulement une opposition binaire entre les riches et les pauvres ; les problèmes, les enjeux traversent les pays du Nord comme ceux du Sud.

Le *co-développement durable* est un concept plus récent et plus profond. Il s'agit d'une démarche de coopération internationale pour le développement durable qui a été conçue en France à la fin des années 90 par le Conseil général des Ponts et Chaussées dans le cadre de l'Association pour le co-développement durable localisée au Ministère de l'Équipement.

Le co-développement durable procède d'une logique de solidarité internationale et de confiance mutuelle. Il s'inscrit dans une perspective de responsabilité partagée et de bénéfices réciproques. Le co-développement durable n'est pas la simple juxtaposition de coopérations et de développement durable. Il s'agit en fait d'établir un nouvel état d'esprit dans les relations de coopération fondé, d'une part, sur une vision éthique et, d'autre part, sur un effort de connaissance et d'analyse mutuelles de l'histoire, de la culture et des comportements.

La vision éthique est fondée essentiellement sur le principe de responsabilisation de chaque partenaire qui doit assumer son propre développement et, par conséquent, faire les efforts nécessaires à cet effet en s'impliquant sur les plans humain et financier. En outre, chaque partenaire doit rechercher des solutions adaptées à son propre génie, quitte à les améliorer

1. Avec par exemple l'existence en France du « Ministère de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Co-développement », le terme est réduit à la mise en musique de la politique « d'immigration choisie ».

par la suite en faisant appel aux compétences et aux expériences des autres. Enfin, chaque partenaire doit mettre en place une participation directe du citoyen à son développement.

La connaissance des dimensions historiques et culturelles permet de mieux appréhender les différences d'approches de chaque partenaire en matière de développement durable car les concepts de base peuvent varier. De même, la notion de temps n'a pas la même valeur dans les différentes sociétés. Bien entendu, la démocratie participative peut très bien ne rien signifier dans certaines sociétés. De nombreux pays n'ont pas du tout la même conception du citoyen ni la même vision institutionnelle des collectivités locales.

La connaissance et la compréhension des spécificités du partenaire doivent permettre aussi de mieux apprécier ses préoccupations et ses besoins véritables et de contribuer à établir une confiance mutuelle. Chaque partenaire doit faire des efforts équivalents : il s'agit de faire disparaître la relation d'assistant à assisté. Nous recherchons une véritable coopération, à bénéfices réciproques.

Pour la mise en œuvre du co-développement durable, la volonté politique des décideurs est indispensable. Elle repose sur l'information et l'action des décideurs mais aussi de la société civile. La mise en œuvre du co-développement durable s'appuie par ailleurs sur la mobilisation sur le long terme d'instruments économiques et financiers, sur la formation professionnelle et sur l'appui institutionnel.

La coopération décentralisée : une approche territoriale du co-développement durable

La coopération décentralisée s'inscrit aujourd'hui naturellement au cœur des défis de notre époque. Les collectivités locales sont inscrites dans une vision de portée plus générale : du développement économique à l'aménagement des territoires, de la recherche à la formation, de la culture à l'aide sociale et humanitaire... il y a eu un élargissement des champs. Cela touche aux grands enjeux civilisationnels : la pauvreté, la santé, l'éducation, les rapports Nord-Sud, le sous-développement.

Par ailleurs, dans le cadre d'une coopération décentralisée, le territoire constitue un facteur clé dans le cadre du co-développement durable, souvent trop

négligé, mais il doit être perçu comme un territoire pour l'homme, à aménager de façon telle qu'il respecte la culture des populations en s'y enracinant vraiment. Il ne faut pas qu'il s'en tienne à de simples aspects traditionnels car il s'agit de dépasser, pour la viabilité du développement local, les clivages classiques moderne/traditionnel, économie/culture, social/technique, sciences/culture, endogène/exogène.

Dans toute coopération décentralisée dans une perspective de co-développement durable, le territoire devrait donc être considéré comme une structure complexe dont la recherche doit permettre de comprendre les spécificités des dynamiques de développement ; elle doit permettre en même temps d'identifier les catégories d'acteurs et les situations qui favorisent leurs démarches innovantes ou qui, à l'inverse, les freinent ; enfin, il s'agit de comprendre où et quand apparaissent des facteurs de blocage et pourquoi et comment ceux-ci constituent des nœuds d'étranglement qui ne permettent point un développement soutenable et peuvent même aller jusqu'à générer des comportements de résistance ou de rejet à sa mise en œuvre.

La coopération décentralisée permet de concrétiser l'approche territoriale du co-développement durable car elle ne peut simplement s'appuyer sur des théories et des modèles de développement classique, selon lesquels le territoire n'est qu'un simple support d'activités à utiliser ou à exploiter et éventuellement à quitter au gré des impératifs de rentabilité économique et financière. L'approche des collectivités locales partenaires doit souligner la nécessité de réintroduire le territoire concret comme élément constitutif majeur des actions de coopération.

Les coopérations engagées par les collectivités vont ainsi plus loin que leurs propres objectifs en créant des relations entre individus et sociétés ; elles aident à comprendre et valoriser les différences, à renforcer les dialogues. *Coopération décentralisée et co-développement durable ne peuvent que se rencontrer, se féconder.*

Les terrains de la coopération décentralisée peuvent être des points d'appui pour rechercher des voies nouvelles dans une mondialisation plus juste et mutuellement équitable. Prenons très au sérieux l'ambition proclamée de « développement harmonieux ». N'est-ce pas – traduit en chinois – le concept du « développement durable » ?

Les jumelages d'Agendas 21 : un cadre de mise en cohérence des actions de coopération décentralisée

Dans une finalité d'efficacité et d'efficience des budgets publics, il est temps que les projets de coopération décentralisée dépassent des actions ponctuelles et sectorielles afin que les collectivités locales puissent inscrire leurs politiques internationales dans une perspective de co-développement durable. Des démarches innovantes telles que les jumelages d'Agendas 21 locaux² permettraient d'aller dans ce sens dans les projets de coopération décentralisée. Des collectivités pionnières sont en cours d'expérimentation de telles démarches (voir encadrés)

Il s'agirait à travers une approche globale, transversale, prospective et dans une logique de partenariat « gagnant-gagnant » de :

- Penser *coopération et égalité* : une coopération décentralisée basée sur l'égalité entre les partenaires pour mieux prendre en compte l'identité culturelle et singulière des territoires partenaires et en dégager toutes les différences et richesses, pour une des retombées en termes de développement territorial « *ici et là-bas* ».
- Penser *coopération et réciprocité* : une coopération décentralisée qui repose sur un partenariat mutuellement équitable, sur une logique de partage et sur le fait que les particularités de chaque partenaire sont une source d'enrichissement pour l'un et pour l'autre.
- Penser *coopération et subsidiarité* : une coopération décentralisée qui favorise un système de gouvernance participative afin de répondre aux besoins des populations locales « *ici et là-bas* » et favoriser ainsi une plus grande implication des acteurs locaux au développement de leur territoire. Une coopération qui encouragerait l'expertise locale en privilégiant le savoir et savoir-faire des pays du Sud.
- Penser *coopération et transversalité* : une coopération décentralisée qui appréhende dès sa conception, l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels des territoires et qui nécessite ainsi une mise en cohérence de l'ensemble des initiatives menées par l'ensemble des autres acteurs. 🧩

Jumelages d'Agendas 21 entre la Région Midi-Pyrénées (ACAD) et le Grand Marrakech

L'ACAD a été créée dans les années 90 afin de renforcer les opérateurs associatifs locaux et soutenir les projets de développement urbain et social. Elle a été sollicitée par la Région pour travailler sur le plan urbain de l'Agenda 21 local du Grand Marrakech.

Le développement durable est présent au sein de la Région à travers les actions sectorielles menées mais aussi au travers de la mise en place d'un Agenda 21 local. Au sein du service de coopération décentralisée, il existe aussi une forte mobilisation autour du développement durable. C'est au niveau de son partenariat avec le Grand Marrakech que le développement durable s'est le plus affirmé. Par le biais de l'ACAD, s'est perpétuée au sein du partenariat la philosophie du développement durable. Depuis 2002, les deux collectivités se sont engagées dans un partenariat autour de l'Agenda 21 local du Grand Marrakech.

Cette initiative marocaine s'inscrit dans le « Programme Maroc aux Villes Propres » du Secrétariat d'État à l'environnement (outil décisionnel local, appui technique, action d'informations, formation et sensibilisation des acteurs locaux, appui financier sur les projets pilotes) piloté par le PNUD – NU Habitat. La région de Marrakech a été choisie comme site d'application du Programme. Cette opération s'insère aussi dans les orientations de l'État concernant les apports de la société civile dans la lutte contre la pauvreté.

Le cadre de la coopération décentralisée avec la région Midi-Pyrénées intervient à différents niveaux. L'ACAD gère la formation des opérateurs et la mise en œuvre opérationnelle d'une restructuration de 2 quartiers précaires de Marrakech.

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées est directement impliqué à titre financier mais son apport reste indirect par rapport à l'opération spécifique A21L. Cela fait partie de ses accords habituels et anciens où la région participe à l'appui d'une structuration des administrations locales, formation des élus... L'appui technique a surtout été confié à l'Association ACAD notamment pour le plan urbain.

2. Il s'agit d'une notion développée par Serge Antoine dans le cadre des actions de coopération internationale du Comité 21 (www.comite21.org). Serge Antoine, ex. président d'honneur du Comité 21, est décédé en mars 2006.

Les grandes étapes sont les suivantes :

- atelier de consultation de la population ;
- constitution du Pacte urbain de Marrakech ;
- détermination de 3 grands thèmes d'actions qui sont relayés par 3 groupes de travail qui regroupent CL, ONG, et institutionnels.

La mission A21 de Marrakech travaille à l'élaboration d'un plan d'actions suite aux ateliers qui ont réuni les divers acteurs locaux (CL: associations...). Elle est actuellement en phase d'études et de concertation pour :

- monter des projets pilotes notamment dans le domaine urbain ;
- institutionnaliser l'action ;
- mettre en place un tableau de bord de la politique de la ville.

Plusieurs acteurs locaux ont été sollicités sur le territoire marocain :

- l'ANHI (restructuration urbaine et équipements de base) ;
- Le Programme Agenda 21 (amélioration de l'environnement) ;
- L'Association Ennakhil (action sociale et médiation des habitants).

Jumelage d'Agenda 21 local entre les villes de Lille et de Saint Louis du Sénégal

Lille est une collectivité très avancée dans le champ du développement durable mais aussi dans celui de la coopération décentralisée. La réalité du développement durable se retrouve de manière sectorielle (environnement, eau...) ainsi qu'au sein de la mission Agenda 21 local où tous les secteurs s'inscrivent dans une logique de développement durable :

- aménagement (nature en ville, déplacements qualité urbaine...);
- gestion et préservation de la ville (NRJ, eau, déchets, bruit, risques urbains);
- sensibilisation, concertation auprès des acteurs de la ville ;
- création d'emploi et développement de la solidarité ;
- patrimoine ;
- suivi, évaluation.

Ayant un partenariat de longue date avec la ville de Saint Louis et celui-ci allant dans le sens de l'approche territoriale globale et intégrée, l'idée d'un jumelage d'Agenda 21 local a vu le jour début 2003. À Saint Louis, le développement durable s'ancre sur le territoire à travers des premières actions dans le champ de la démocratie participative : création d'agences de quartier. Mais aussi à travers une politique de planification du territoire et des projets en faveur d'un patrimoine préservé.

Au niveau du jumelage des Agendas 21 locaux des deux collectivités partenaires, c'est Lille qui en a eu l'initiative courant 2002. Il s'inscrit dans une logique comparative avec la ville d'Essaouira au Maroc qui est aussi une ville portuaire avec un patrimoine classé à l'UNESCO et qui a mis en place un Agenda 21 local. Saint Louis a par ailleurs créé un contexte favorable à cette initiative par la mise en place d'un Plan d'aménagement depuis 1998, l'existence et le travail effectif d'une Agence communale de développement, la présence de nombreuses agences de quartiers. Ce projet de jumelage est aujourd'hui en pourparler avec les élus politiques de Saint Louis.

À Lille, cette initiative est notamment relayée par l'Association Lille-Saint Louis, cette association ayant un homologue sur le territoire sénégalais. Pour le moment, ce sont les élus locaux les uniques relais locaux ainsi que l'association homologue locale qui sera le relais permanent local. L'opération Agenda 21 local sera ensuite relayée par l'agence communale de développement de Saint Louis. En termes techniques, cela reste à préciser.

Au sein de la mairie de Lille, seront sollicités les services de la mission Agenda 21. Pour ce programme, est envisagé par ailleurs un recours à des intervenants extérieurs comme le Comité 21 pour des formations sur les méthodes et outils de la mise en place d'un A21. L'organisation de ces partenariats reste à définir. A été proposé le partenariat avec la communauté urbaine de Lille qui lance son Agenda 21 et qui trouvera davantage de lien avec l'Agenda 21 de Saint Louis, notamment en termes de patrimoine et de développement économique local.

Enfin, la mission Agenda 21 local de Lille s'ouvre à l'international et envisage de solliciter le service coopération décentralisée en fonction des thèmes abordés sur la ville et notamment le programme Saint Louis sur la question alimentaire.

Contact :

M^{me} Gruszecka : Service coopération décentralisée/jumelages, représentant aussi M^{me} Filleul élue à la coopération, agruszecka@mairie-lille.fr, 03.20.49.50.80

M. Aovaichia : Responsable de l'Association Saint Louis du Sénégal à Lille, partenariat-sl@wanadoo.fr, 03.20.53.76.76

Approche territoriale et développement durable : rôle de la coopération décentralisée



Samir ALLAL (1), Henri BOYÉ (2)
et Claude JAMATI (3)

Après une longue période de scepticisme ou d'indifférence, le « développement durable » commence aujourd'hui à influencer, de manière plus ou moins concrète, les pratiques des entreprises ou des collectivités locales. C'est en particulier le cas dans les domaines de l'aménagement du territoire et des politiques urbaines et locales – où l'on constate que cette préoccupation est progressivement intégrée, souvent sous la pression des réalités de terrain et avec l'appui de la coopération internationale.

Reste qu'en règle générale, même si des exemples réussis de rénovation urbaine montrent l'impact que les villes, lorsqu'elles sont bien gérées, peuvent avoir en matière de développement durable, les efforts consentis actuellement restent insuffisants dans la plupart des cas, les principes de la durabilité ne sont pas suffisamment pris en compte dans le développement urbain : extension démesurée des zones urbaines, consommation excessive d'énergie, gaspillage d'espace, production élevée et croissante de déchets urbains, augmentation des coûts et des nuisances dus à la congestion par la circulation, perte dangereuse de la cohésion sociale dans les villes, etc.

Parmi les explications souvent avancées figure la faiblesse des capacités techniques et financières des villes, notamment celle de petite et moyenne dimension et une coopération décentralisée insuffisante entre villes du Nord et du Sud, qui empêche la mise en place de réseaux susceptibles d'accompagner efficacement le développement urbain durable.

Le niveau local apparaît comme le seul à pouvoir garantir le minimum de transversalité qui est au cœur de la notion de « développement durable ». La nécessité de trouver des solutions à des problèmes concrets peut être une bonne incitation au décloisonnement des logiques institutionnelles – et l'échelle territoriale est sans doute plus favorable que d'autres à la recherche de compromis et donc d'intégration. S'il y a quelque part une articulation à trouver entre les trois dimensions constitutives du « développement durable » – le social, l'écologique et l'économique –, c'est probablement au niveau local qu'elle pourra le plus facilement être construite, dans la mesure où c'est aussi à cette échelle que leur contradiction apparaît avec le plus de force et d'évidence.

L'approche territoriale n'a pas, en effet, pour seul avantage d'être concrète et d'essayer de trouver des solutions pragmatiques à des problèmes de la vie quotidienne. Elle est aussi la seule à pouvoir prendre en compte un enjeu central qui est celui de

(1) Samir ALLAL est Directeur de l'Institut Universitaire Technologique (IUT) de Mantes-en-Yvelines, France.
(2) Henri BOYÉ, MEDAD, Conseil Général des Ponts et Chaussées. Programme nucléaire français, économies d'énergie, énergies nouvelles et développement industriel, EDF, France.
(3) Claude JAMATI est Président de l'Association de professionnels AdP Villes en développement, France.

samir.allal@wanadoo.fr
hboye@free.fr
claud.jamati@wanadoo.fr

l'intégration des inégalités sociales et écologiques. À l'échelle des villes en particulier, il s'agit, de réconcilier deux cultures qui traditionnellement s'ignorent : une culture urbaine, qui a fait depuis longtemps de la question sociale une de ses préoccupations majeures ; et une culture écologique, qui a toujours privilégié la question de la technique.

Ce qui est donc réellement en jeu, derrière cet objectif de « développement durable », c'est l'émergence d'une nouvelle génération de politiques ou de projets prenant comme socle cet impératif d'articulation entre les dimensions sociale, économique et écologique du développement des territoires. Il est également une « chance » pour développer de nouvelles solidarités.

La coopération décentralisée : de l'amitié à l'assistance technique

La coopération décentralisée, avant de devenir terminologie officielle en 1992, est née sans vraiment le savoir, à l'issue de plusieurs décennies de rapprochements autonomes entre villes ou communes.

Elle est d'abord une affaire de responsables locaux, élus en général, s'appuyant sur un souhait commun de leurs mandants, d'œuvrer pour plus de solidarité dans le monde. Par essence, son instrument majeur est l'échange d'expérience. Elle porte avant tout sur des aspects institutionnels. Des petites actions viennent concrétiser ces échanges, expérimenter des solutions ou, plus simplement, contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies, dans un esprit de solidarité et de coopération de territoire à territoire où l'appui institutionnel est au centre des préoccupations, dans le cadre des partenariats inscrits dans la durée. La compréhension culturelle et l'engagement personnel en sont des dimensions majeures.

Les premières unions ont vu le jour au début des années 50 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à l'initiative de la France et de l'Allemagne, à travers le concept de jumelage : « le lien qui unit dans un esprit d'égalité et de réciprocité des populations entières de deux ou plusieurs pays différents en vue de favoriser le contact des personnes, l'échange des idées, des techniques, des produits ». Fondé sur une optique humaniste d'amitié entre les peuples, il revêt avant tout une importance symbolique dans le cadre de la réconciliation, et dépend pour une large part des affinités politiques des dirigeants. Il instaure ainsi des relations de « voisinage » centrées sur des échanges culturels.

Il faut attendre les années 60 pour voir apparaître des jumelages-coopération, un peu plus approfondis mais encore davantage dominés par une perspective de solidarité et d'assistance que par une véritable coopération malgré leur nom. Ils se concentrent sur le continent africain, dans le souci premier de maintenir des liens privilégiés avec les ex-colonies, mais également suite à l'élan de solidarité généré par la vague de sécheresses dans les pays du Sahel et l'Éthiopie. Cette concentration sur l'Afrique témoigne de l'importance des liens historiques et des relations personnelles comme fondements de coopération, qui ne surgit jamais *ex nihilo*.

La coopération transfrontalière, au début des années 70 a marqué l'essor des régions comme acteurs à part entière dans la construction de l'espace économique européen. Les autorités locales des zones frontalières, sous l'impulsion du Conseil de l'Europe ont engagé progressivement des concertations et coopérations sur des problèmes communs tels que l'environnement, l'équipement, les activités économiques, etc.

C'est la conclusion de l'accord de coopération Marseille-Alger, le 28 juin 1980, qui est considérée comme l'acte de naissance des coopérations de proximité. Limitées à l'Afrique du Nord au début, elles se multiplient rapidement ces deux dernières décennies, en conséquence de l'autonomisation des collectivités et de l'effet de mode qui s'est ensuivi, et s'élargissent à d'autres zones telles que l'Asie (Vietnam, Laos, Cambodge, notamment) Haïti ou Madagascar, dans une optique d'aide au développement.

Si l'expression « coopération décentralisée » n'a été officialisée qu'en 1992, elle existait donc déjà en pratique depuis une dizaine d'années mais dans une approche encore très unilatérale Nord-Sud, distincte de la logique actuelle selon laquelle ce sont désormais les collectivités du Sud qui font appel à celles du Nord avec un projet prédéfini.

Les années 90 ont marqué le développement de la coopération non étatique, symbolisée par l'élaboration de l'**Agenda 21 local**, valorisant les initiatives locales de la société civile et les préoccupations du développement durable.

Vers une « planétarisation » des actions municipales

Un peu moins de 10% de l'ensemble des collectivités territoriales sont engagées en France dans des actions de coopération décentralisée, dont l'intensité et

l'intérêt – en termes de développement – sont très variables, ce qui représente environ 3 600 actions.

En mars 2003, le « Centre National de Coopération au Développement » (CNCD) recensait 6 172 liens de coopération décentralisée, impliquant 3 250 collectivités ou groupements français. La répartition par zones géographiques en est la suivante, par ordre d'importance :

UE	4601	74,3%
Afrique non méditerranéenne	482	7,78%
Amérique du Nord	284	4,59%
Méditerranée – Moyen-Orient	242	3,91%
Autres PECO	231	3,73%
Asie – Pacifique	155	2,50%
Communauté des États Indépendants	96	1,55%
Amérique du Sud	81	1,31%

L'échange avec les partenaires des PED représente 1 500 actions environ, dont plus des deux tiers se concentrent en Afrique (subsaharienne et du Nord) puis l'Asie, et en dernière position l'Amérique latine. On peut mesurer ici le déséquilibre entre coopération et aide au développement. Le monde francophone arrive bien sûr en tête avec 25,18% du total, et certains pays comme le Burkina Faso ou le Mali concentrent la majorité des actions.

On assiste donc aujourd'hui à une multiplication des actions conduites par les villes d'abord, – rappelons les jumelages qui sont l'origine première de ces actions internationales – 3 000 à 4 000 collectivités locales en France sont engagées dans une action de coopération. Elles sont aujourd'hui plus nombreuses par le truchement des communautés de communes qui permet à de petites collectivités d'être engagées à l'international.

On peut parler d'une réelle planétarisation du mouvement municipal. Rappelons l'Association « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU) qui unifie désormais le mouvement des élus à l'échelle planétaire et montre bien la volonté de ceux-ci de jouer pleinement leur rôle à l'international. La présidence de la commission « coopération décentralisée » de CGLU est assurée actuellement par la Ville de Lyon, qui a coordonné la rédaction d'une charte mondiale de la coopération décentralisée.

La coopération décentralisée n'est déjà plus un genre mineur en matière de politique internationale. Elle peut réellement être un outil d'intégration citoyenne, une forme de médiation entre la recherche d'identité

locale et l'indispensable ouverture au monde. Il s'agit d'une forme de contribution à l'alter-mondialisation et les thèmes porteurs de celle-ci : le commerce équitable, le développement durable sont bien des thèmes politiques.

Et pourquoi ne pas penser que la coopération décentralisée est une contribution à la nécessaire réconciliation entre les citoyens et la politique ?

Exemples de coopération décentralisée en énergie

- Électrification rurale au Maroc en énergies renouvelables du village de pêcheurs de Sidi Kaouki, près d'Essaouira, financé par Coopération 92 (Conseil général des Hauts de Seine), et à Moulay Bouzerktoune, via la FONDEM et EDF, avec des éoliennes du constructeur français Vergnet et groupes diesel.
- En pompage de l'eau potable et hydraulique villageoise, de nombreuses réalisations utilisent panneaux photovoltaïques et pompes solaires.

La coopération décentralisée vise à une amélioration durable de la gouvernance au niveau des territoires, avec les dimensions liées de l'institutionnel et de la bonne gestion. Les aspects énergies renouvelables, économies d'énergie, maîtrise des émissions de carbone sont à valoriser dans cette démarche globale appliquée au territoire.

Quelques réflexions sur les modes et les moyens de la coopération décentralisée

- Par rapport à la coopération étatique, la coopération décentralisée a un rapport « coût-résultat » bien plus avantageux. Elle coûte beaucoup moins cher, en tout cas les sommes engagées sont nettement inférieures, et les aspects humains et de formation sont très importants. Toute action de coopération n'est pas un simple transfert de solutions ou d'expériences. Pour assurer la performance à un niveau élevé d'intervention, il faut s'intéresser à la manière dont sont recrutés et formés ceux qui, dans les collectivités, sont appelés à mettre en œuvre les intentions des partenaires au développement, spécialement lorsque cette forme de coopération intervient dans des pays de niveau économique ou de culture très différents. Une grande difficulté pour la majorité des collectivités, c'est qu'elles ne sont pas dans des systèmes où la décentralisation a été choisie. Pour la plupart

- d'entre elles la décentralisation a été subie du fait des ajustements structurels et s'impose à elles sans accompagnement et le plus souvent sans transferts de moyens, ni renforcement de capacité.
- L'appui institutionnel est donc un axe essentiel, dans la mesure où l'objectif premier de la coopération consiste à aider les partenaires du Sud à prendre en charge leurs compétences. La déclinaison de l'appui institutionnel se réalise schématiquement de la manière suivante : prise en compte des compétences du partenaire, élaboration des politiques correspondantes, organisation cohérente des services, mise en œuvre d'actions pilotes démonstratives. Chacune des coopérations a une dominante qui correspond à des réalités locales et des préoccupations de la collectivité partenaire : qu'il s'agisse des transports, de l'aménagement, des déchets, de l'environnement, de santé, d'énergie.
 - La coopération décentralisée est une coopération politique, de maire à maire : la question du pouvoir local est au cœur de ses préoccupations et de ses objets. Les collectivités locales partenaires s'interrogent mutuellement sur le renforcement de ce pouvoir local et de ses moyens d'action, ainsi que sur le développement de la citoyenneté et de la participation.
 - C'est une coopération de territoire à territoire : ancrée dans une (double) géographie, administrative et humaine, elle vise à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux. Elle s'inscrit de ce point de vue dans une dynamique de développement local et de proximité, sans pour autant s'identifier à une coopération « de société à société (civile) ».
 - C'est une coopération culturelle : cette dimension, un temps affaiblie avec la remise en cause des jumelages, revient en force. Comment s'interroger ensemble sur des objectifs, élaborer en commun une stratégie, faire travailler des acteurs de plusieurs territoires dans un rapport de proximité, sans chercher d'abord et à tout moment à se connaître et se comprendre mutuellement ? De plus, cette approche de la question culturelle renouvelle ce qui est resté un axe central de la coopération décentralisée : la promotion de la paix.
 - C'est une coopération transversale plus que sectorielle. Orientée en principe par la demande plus que par l'offre, elle procède d'une identification attentive des besoins de développement de la collectivité tierce et de la mise en place d'un réel partenariat. C'est dans « l'amont » du partenariat que se joue l'avenir de la coopération décentralisée, qui ne prend tout son sens qu'à partir du moment où l'ensemble des questions qui se posent à une ville et à son bassin de développement est pris en compte, sans *a priori*.
 - Et enfin, c'est une coopération de réciprocité, parce que les élus doivent justifier leur action par les avantages que les citoyens en retirent des deux côtés, et aussi parce qu'elle met toujours en jeu des individus, invités à confronter les spécificités de chaque territoire. Les réponses pratiques ne sont pas modélisables ; leur adaptation à chaque situation ne peut être construite que dans le dialogue des partenaires et enrichit alors chacun d'eux.
- On pourrait ajouter que dans la coopération décentralisée les collectivités territoriales adoptent une perspective plus large des relations internationales. Dans ce cadre, elles tendent à constituer des « portefeuilles de coopération » à partir d'objectifs économiques, géopolitiques et de solidarité.
- La diversité des situations reste extrême et bien loin de réunir partout ces tendances. On comprend cependant que l'appui institutionnel soit souvent présenté par les collectivités locales comme axe majeur de la coopération décentralisée pour le développement. Une des questions clés est ainsi celle de l'articulation entre, d'une part, le renforcement des capacités stratégiques et de gestion locales et, d'autre part, le montage et surtout le financement des projets opérationnels concrets qui en découlent.

C'est dans « l'amont » du partenariat que se joue l'avenir de la coopération décentralisée, qui ne prend tout son sens qu'à partir du moment où l'ensemble des questions qui se posent à une ville et à son bassin de développement est pris en compte, sans a priori.

En conclusion

Le territoire est une « brique de base » de tout développement durable et la coopération décentralisée doit avoir une place privilégiée dans ces stratégies.

Le développement local durable va dépendre de la manière dont la dimension territoriale sera –

sérieusement ou pas – prise en compte dans les stratégies de développement durable futures des acteurs économiques ou sociaux concernés. Il y a en effet de bonnes raisons de penser que c'est essentiellement à l'échelle des territoires que pourront être construites, démocratiquement, les articulations indispensables entre les dimensions sociales et écologiques du développement durable. La coopération décentralisée a un rôle important à jouer pour mettre les territoires sur un sentier durable.

La véritable plus-value de la coopération décentralisée n'est pas dans le seul apport de grandes compétences techniques, mais dans le renforcement institutionnel et l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale. Il y a aussi un enjeu politique dans la promotion des valeurs démocratiques, institutionnelles et sociales qui fondent les collectivités locales et leur action, et dans leur confrontation à d'autres cultures.

Or, s'il fallait aujourd'hui faire un bilan de l'approche territoriale du développement durable et la coopération, l'impression dominante serait sans doute celle d'un paradoxe. D'un côté, il est incontestable que c'est à cette échelle des territoires que le « développement durable » a été le plus rapidement et visiblement intégré dans les politiques – et ceci sous les formes les plus diverses – : « Agendas 21 », « contrats territoriaux d'exploitation », « plans de déplacement urbain », etc. De l'autre, il faut bien constater que la plupart de ces politiques sont fragiles et souffrent d'un handicap majeur qui est de ne pouvoir s'appuyer sur des jeux d'alliance, des logiques institutionnelles ou des intérêts économiques clairement affirmés ou suffisamment puissants.

Tout un ensemble de raisons convergentes militent *a priori* pour donner progressivement aux territoires et à la coopération décentralisée une place privilégiée dans les stratégies futures de développement durable et de la coopération. C'est essentiellement à l'échelle des territoires que les problèmes de développement durable sont perçus et c'est sans doute également là qu'ils peuvent trouver des solutions à la fois équitables et démocratiques. ■

AdP Villes en développement

AdP* Villes en développement (www.adp.asso.fr) est un lieu d'échanges et de réflexions sur le développement urbain et la gestion des villes dans les pays émergents. Association loi 1901, créée en 1979, par des professionnels exerçant au profit des pays en développement dans les domaines de la planification urbaine et de la gestion des villes, AdP rassemble des urbanistes, des ingénieurs, des architectes, des économistes, des géographes et des sociologues, indépendants ou appartenant à des services publics ou des bureaux d'études, menant une carrière entièrement ou alternativement internationale. AdP a organisé sa journée-débat annuelle de septembre 2005 sur le thème « Coopération décentralisée et développement urbain ». En juillet 2006, AdP a organisé à Lyon un dîner-débat « Partenariat collectivités locales – bailleurs de fonds ». Par ailleurs, AdP assure avec l'ISTED la rédaction du bulletin *Villes en développement*, dont le numéro 70 a été consacré à la « coopération décentralisée et professionnels du développement urbain ». Les actes de la journée de septembre 2005, le compte-rendu du dîner-débat de Lyon ainsi que les numéros du bulletin *Villes en développement* sont disponibles sur le site www.adp.asso.fr

* L'Association AdP Villes en développement – Association de Professionnels du Développement Urbain et Coopération a déjà un quart de siècle d'existence. Elle regroupe plus d'une centaine de professionnels du développement urbain, des pays en développement et de la coopération. Site Internet: www.adp.asso.fr

Contenu, bilan et perspectives du programme INTERREG IVC

La coopération décentralisée « européenne » est très souvent dénommée INTERREG, ou coopération territoriale (européenne). La distinction entre la coopération de proximité, dite transfrontalière, la coopération transnationale pour les projets qui nécessitent une aire de coopération plus vaste, et enfin la coopération « à distance », encore dénommée « interrégionale », n'est pas toujours aisée. L'article qui suit permet de mieux comprendre ces distinctions et s'attache, plus particulièrement, à expliquer les enjeux, bilan et perspectives de la coopération interrégionale, aujourd'hui gérée pour l'ensemble de l'Europe, au sein d'un programme unique, INTERREG IVC, par le Conseil Régional Nord – Pas de Calais, à Lille (France).

La coopération décentralisée comprend en France trois volets distincts :

- la coopération au développement, notamment avec l'Afrique francophone, mais également avec d'autres contrées, en Asie (Vietnam, par exemple), ou en Europe centrale ou en Amérique latine ;
- la coopération avec des Collectivités et Régions d'États dont le PIB est voisin de celui de la France, et ce, dans toutes les contrées du monde (Japon, États-Unis, Canada, par exemple) ;
- enfin, cas particulier de la précédente catégorie, la coopération entre les Régions et Villes d'Europe.

Cette forme de coopération vaut d'être distinguée car elle bénéficie de financements massifs de l'Union européenne. Quelque 78 programmes sont ainsi gérés sous l'appellation « INTERREG » et soutenus par plus de 8,5 milliards d'euros :

- 53 de ces programmes sont qualifiés de « transfrontaliers » – ou INTERREG IVA (cas de la coopération franco-belge, ou austro-hongroise, par exemple) ; il s'y ajoute 11 programmes assez similaires aux frontières de l'Union (Pologne – Ukraine, par exemple) ; ces programmes ont pour vocation de favoriser la coopération de proximité entre États (intelligence territoriale dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de l'environnement, du transport, de l'aménagement, de la culture et du tourisme, notamment) ;
- 13 programmes, qualifiés de « transnationaux », financent des coopérations dans le cadre d'aires géographiques associant plusieurs États, afin de traiter ensemble des problèmes qui ne peuvent être réglés au niveau transfrontalier (inondations, pollutions à longue distance, corridors de transports, économie, grands projets...);



Michel LAMBLIN

Michel LAMBLIN dirige depuis 2002, pour le compte des 27 États de l'UE (+ la Norvège et la Suisse) le programme européen de coopération interrégionale INTERREG IVC. Ingénieur et gestionnaire d'entreprise, M. Lamblin est également spécialiste des questions d'aménagement du territoire, notamment européen. Il fut chargé de 1993 à 1996 de la mise en œuvre de la Directive européenne sur l'Ozone troposphérique à la Direction générale de l'Environnement de la Commission européenne. Enfin, il fut le gérant du GEIE EUROREGION de 2000 à 2002.



- un programme, enfin, soutient financièrement les projets de coopération portant sur des échanges et transferts de bonnes pratiques de politiques et programmes publics ; ce programme a pour nom « INTERREG IVC » ; il finance la coopération à distance ; il est aussi appelé « coopération interrégionale » et n'exige aucune continuité géographique entre les collectivités coopérantes, à la différence des coopérations transfrontalière et transnationale. Il s'y ajoute trois programmes cousins : URBACT pour la coopération entre réseaux urbains ; l'ORATE (pour Observatoire de la Recherche sur l'Aménagement du Territoire Européen), et INTERACT, programme de soutien méthodologique aux 78 programmes INTERREG.

Coopération et gouvernance : la notion d'« Autorité de gestion »

L'ensemble des programmes INTERREG est financé par plus de 8,5 milliards d'euros. On comprendra sans peine qu'il est donc nécessaire de les appareiller de solides structures de gestion : Autorité de certification (AC), Autorité d'audit (AA) et Autorité de gestion (AG). L'Autorité de gestion (et le Secrétariat technique conjoint qu'elle met en place avec les États concernés) est le principal organe du programme ; elle incarne ce programme (rôle de communication) et en porte la responsabilité, en termes de régularité et d'efficacité, sous mandat des États qu'elle sert. Dans le cas de INTERREG IVC, l'AG est la Région Nord – Pas de Calais.

Géographiquement située à la croisée des flux de l'Europe du Nord-Ouest, la Région Nord – Pas de Calais a toujours fait montre d'une grande ouverture aux autres, et ce, bien au-delà de ses frontières : dès 1980, notamment avec la Région de Saint-Louis du Sénégal et les Régions du sud de la Pologne sous la présidence de Noël Josèphe ; avec près de 5 millions d'euros par an, elle amplifie, à compter de 1992, les coopérations décentralisées existantes sous celle de Marie-Christine Blandin, et y ajoute, d'une part, des accords avec la Région de Kayes au Mali, dès que le Président Alpha Oumar Konaré prend les rênes de la République du Mali, ainsi qu'avec le Centre – Vietnam (Hué, DaNang, QuangNam) et, d'autre part, un solide suivi méthodologique (accords dotés d'objectifs, de moyens, d'indicateurs, etc.) s'appuyant sur des bureaux ouverts dans chacune de ces contrées lointaines. À compter de 1998, ces coopérations se poursuivent, en s'étoffant d'accords

que le Président de la Région Michel Delebarre conclut avec le Québec. Depuis 2002, sous la conduite de son Président Daniel Percheron, cette coopération s'ouvre enfin à Madagascar (Région de Analanjirifo) et au Maroc (Région de Doukkala – Abda).

Mais c'est depuis 2001, notamment, que se développe de façon remarquable la coopération territoriale européenne, avec la prise de fonction d'Autorité de gestion de la coopération transnationale pour l'Europe du Nord-Ouest, et en 2002 de celle de la coopération interrégionale INTERREG IIIC pour l'Ouest de l'Europe. C'est cette dernière forme de coopération qui permet, en septembre 2007, à la Région Nord – Pas de Calais de prendre, à Lille, la responsabilité de cette coopération interrégionale pour l'Union européenne (27 États), ainsi que pour la Norvège et la Suisse. Quatre « Points d'information », situés à Rostock, Katowice, Valencia et Lille, complètent le dispositif et assurent la dissémination du programme dans le Nord, l'Est, le Sud et l'Ouest de l'Europe.

Deux autres acteurs français majeurs assurent aux côtés de la Région la gestion du programme INTERREG IVC : la Caisse des Dépôts et Consignations, pour ce qui relève de la certification et des paiements relatifs aux projets IVC, et la Commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les actions cofinancées par les fonds structurels (CICC-FS), présidée par Jean-Pierre Jochum, Inspecteur Général des Finances. Le trio AG/AC/AA assure la gestion solide du programme, en coopération étroite avec la Délégation Interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), ex-DATAR.

Bilan de INTERREG IIIC

Les thématiques traitées sous le programme d'INTERREG IIIC concernaient le domaine de l'énergie sous plusieurs angles : environnement, énergie et ressources naturelles, transport, recherche et technologie. 22% des projets IIIC ont précisément porté sur le thème de l'environnement, de la prévention des risques, de l'énergie et des ressources naturelles.

Si de 2000 à 2006 la stratégie de l'Union européenne en matière de politique régionale se décline dans tous les domaines de l'action publique territoriale (économie, aménagement, transport, environnement, culture, patrimoine...), le sommet des Chefs d'États de l'UE, en mars 2005, a conduit l'UE à concentrer son

action sur deux priorités pour la période 2007-2013 : l'innovation et la société de la connaissance, d'une part, l'environnement et la prévention des risques, d'autre part.

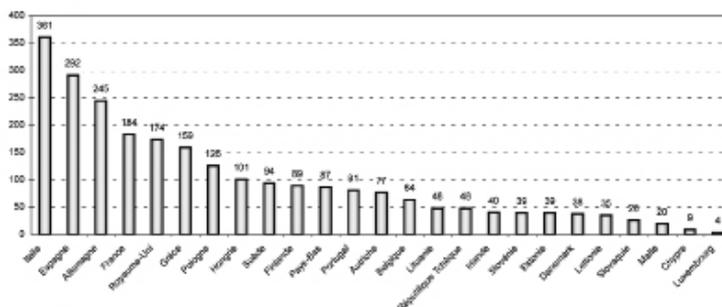
Comme l'indique le tableau ci-dessous, on peut observer que plus de 2600 collectivités ont participé à 264 projets de coopération interrégionale de

2002 à 2006, et ce, en tous domaines. Comme le rappelle Michel Delebarre, Président du Comité des Régions : « INTERREG IIC... est un formidable vivier d'expériences. C'est le laboratoire de l'Europe, à l'image du département « recherche-développement » d'un grand groupe industriel. On peut y puiser à l'infini de bonnes idées, pour redonner du souffle à nos politiques. »

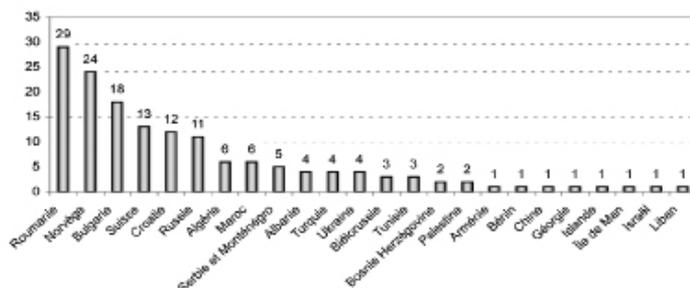


INTERREG IIC faits et chiffres (Septembre 2005)

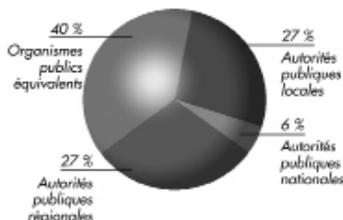
■ Nombre de partenaires par Etat Membre de l'UE



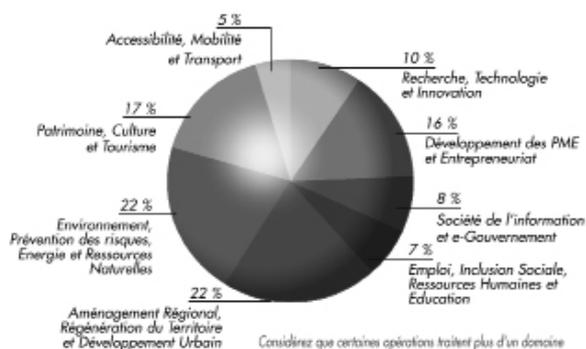
■ Partenaires des pays tiers



■ Quelles institutions coopèrent par le biais de INTERREG IIC ?



■ Domaines de coopération



- 264 opérations, impliquant plus de 2600 partenaires provenant de 49 pays, représentant 97% des Régions de l'UE.
- 94% des partenaires sont issus des Etats Membres de l'UE, 491 partenaires sont issus des nouveaux Etats Membres de l'UE.
- 1202 partenaires issus des Etats Membres de l'UE proviennent des Régions Objectif 1.
- www.interreg3c.net

Descriptif du programme INTERREG IVC (2007-2013)

Ces nouvelles priorités se déclinent plus précisément en :

Innovation et économie de la connaissance
(177 MEUR)

- a. Recherche, technologie et développement
- b. Société de l'information
- c. Entrepreneuriat, PME et développement du secteur économique
- d. Emploi, ressources humaines et éducation

Environnement et prévention des risques
(125 MEUR)

- a. Énergie et Transport durable (dont la qualité de l'air)
- b. Biodiversité et préservation du patrimoine naturel
- c. Risques naturels et technologiques (dont le changement climatique)
- d. Gestion de l'eau et des déchets
- e. Patrimoine culturel

Deux types d'intervention sont proposés aux Régions et Villes désireuses de se lancer dans pareille coopération :

- les Projets d'initiative régionale, qui ont une « intensité » de coopération pouvant aller du simple réseau (débutant) au mini-programme entre régions se connaissant bien et souhaitant financer elles-mêmes des projets entre leurs acteurs ;
- les Projets de capitalisation, qui mobilisent un peu moins de partenaires et visent au transfert de bonnes pratiques (politiques et programmes publics) dans les programmes régionaux financés par l'UE (aussi qualifiés de « mainstream »).

Enjeux de la coopération interrégionale

L'ambition d'un programme tel que INTERREG IVC, doté de 321 millions d'euros, est d'avoir un effet de levier le plus important possible sur l'ensemble des fonds de la politique régionale. En effet, les programmes financés par l'UE dans chaque Région européenne pour leur propre développement régional, qu'ils soient catalogués « convergence » (PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire)

ou « compétitivité » (PIB supérieur à 75 %), sont dotés dans leur ensemble (pour toutes les Régions d'Europe) de 300 milliards d'euros. Si les bonnes pratiques identifiées dans le cadre d'INTERREG IVC dans les domaines de l'Innovation et de l'Environnement peuvent permettre à certaines régions ou villes de bénéficier des succès (et aussi des échecs!) d'autres collectivités territoriales ayant déjà expérimenté telle ou telle politique ou programme, autant en profiter, et ainsi, avec un effet de levier de un pour mille (300 millions/300 milliards), améliorer l'efficacité de l'ensemble de la politique régionale de l'UE.

Tels sont les enjeux de la coopération interrégionale!

Énergie, développement durable et coopération

Pour vivre, se mouvoir et se développer, toute forme d'organisation humaine a besoin d'énergie. Toutes les formes d'énergie ont leurs avantages et leurs inconvénients, même si les énergies dites renouvelables ont des inconvénients (prix apparent, emprise au sol, bruit) moins « graves » que leurs pendants fossiles (pollution, radiations). Il est toutefois très important de rappeler qu'il existe toujours d'énormes gisements d'économies d'énergie, et ce, à confort ou service rendu égal. Certes, l'isolation, la régulation, la programmation dans le domaine du chauffage, la modération au volant ou tous les processus « intelligents » dans l'industrie sont moins visibles ou démonstratifs que des organes de production (usine électrique, extraction d'énergie fossile ou énergies renouvelables). De ce fait, ce sont souvent ces modes de production nouveaux ou améliorés qu'on retient quand on parle de progrès ou d'avenir dans le domaine de l'énergie.

N'oublions pas les simples économies d'énergie ou de matières premières. Moins visibles, moins « brillantes », elles sont également souvent beaucoup moins chères à mettre en œuvre. Et les « négawatts » que d'une certaine manière elles fournissent sont d'un temps de retour sans égal. Des projets INTERREG IIIC tels que RUSE (comme *Redirecting Urban areas development towards Sustainable Energy*) développé par Énergie-Cités (Besançon) ou des réseaux de Régions tels que la FEDARENE (Bruxelles) mettent à disposition de nombreux exemples très aisément transférables en ce domaine.



Autres clés pour une coopération durable

«Quelle chance de favoriser la rencontre des Régions d'Europe autour de l'innovation et de l'échange de bonnes pratiques!! Nous croyons en cette Europe des solidarités chère à Robert Schuman, reposant sur la rencontre, le partenariat, la recherche de réponses communes.» Ainsi s'exprimait récemment Martine Filleul, Vice-Présidente de la Région Nord – Pas de Calais, dans un éditorial de la publication finale d'INTERREG IIC Ouest. Il est en effet important que les contrées d'Europe ne limitent pas leurs rencontres au seul niveau des Chefs d'États et des gouvernements. La majorité des politiques publiques sont conduites à des niveaux infra-étatiques, et des programmes tels qu'INTERREG IVC permettent ce bouillonnement des idées entre praticiens de politiques de développement local.

Après tout, qu'est ce que le monde sinon la vision que chacun en a. N'y aurait-il donc pas autant de «mondes» qu'il y a d'individus? Et chacun dans ce concert peut dès lors apporter son lot d'innovations. Nous partageons souvent les mêmes problèmes; le fait d'avoir à les affronter dans des contextes économiques, juridiques, fiscaux, climatiques, administratifs, linguistiques et culturels différents nous amène à produire des réponses ou solutions d'une extrême diversité. Il nous faut échanger cette richesse!

Les participants aux opérations d'INTERREG IVC (des milliers d'agents du secteur public) trouveront dans la mise en œuvre de leurs projets l'opportunité de confronter leur diversité culturelle.

Conclusion

Comme le rappelle Philippe Suinen, Représentant personnel de la Ministre-Présidente de la Communauté française de Belgique auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie, à propos de l'adoption par l'UNESCO d'une convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles: «la diversité est enfin considérée comme «un patrimoine commun de l'humanité» et sa défense «comme un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne»». Et s'il peut paraître paradoxal que soit

mentionnée cette notion de diversité culturelle dans le cadre d'un programme qui se concentre désormais sur l'Innovation (dans le champ économique) et l'économie de la connaissance, et par ailleurs sur l'Environnement et la prévention des risques, et non plus directement sur la culture

comme le permettait également INTERREG IIC, il n'en reste pas moins que les participants aux opérations d'INTERREG IVC (des milliers d'agents du secteur public) trouveront dans la mise en œuvre de leurs projets l'opportunité de confronter leur diversité culturelle. Ajoutons que c'est cette diversité même qui leur permettra d'être innovants et d'adopter de meilleures pratiques publiques, ou d'en transférer à d'autres, tant la diversité culturelle est gage d'innovation en tous domaines.

www.interreg3c.net – www.interreg4c.net 🌐

Développement durable, coopération décentralisée et dialogue des cultures pour grandir en humanité

La coopération décentralisée et la solidarité internationale sont parties intégrantes de nos réalités urbaines aujourd'hui mais aussi de l'histoire des villes et de Lyon en particulier. Nous savons que la coopération décentralisée produit ses fruits les meilleurs si l'approche est partenariale et basée sur une véritable réciprocité. Ainsi le Centre international et de formation des acteurs locaux (CIFAL) de Ouagadougou avec l'appui du Grand Lyon et des Nations Unies permet la montée en compétence des techniciens et des élus sur les métiers urbains du développement durable pour toutes les villes de l'Afrique subsaharienne, par l'échange des pratiques de gestion urbaine, pour construire une vision commune du développement des villes africaines. Cette approche est riche d'enseignement pour toutes les villes, y compris celles du Nord, car moins techniciste et beaucoup plus humaine.

Or notre action ici et maintenant a des conséquences pour nous, pour nos enfants et pour la planète. Notre responsabilité est individuelle mais nous engage collectivement, par exemple sur l'interdépendance Nord/Sud, sur le changement climatique, sur nos modes de production et de consommation, mais aussi sur l'apprentissage du respect mutuel et de la coopération et sur la résolution des conflits. Saurons-nous élaborer demain les conditions pour accompagner les centaines de millions de migrants climatiques le plus humainement possible ?

Sommes-nous capables de répondre aux défis auxquels l'humanité est confrontée ? Probablement, le chemin à prendre passera par la co-construction d'un nouvel art de vivre en s'inspirant de la plus grande diversité des cultures.

Lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable en Afrique, à Johannesburg, Gérard Collomb Maire de Lyon a pris la parole au nom des Maires du monde afin de faire prendre en compte la place des villes et des métropoles dans le concert des nations pour la mise en œuvre concrète du développement durable, tout particulièrement dans le domaine de l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation et au logement. À l'issue de ces discussions avec les Nations Unies, nous constatons qu'il y avait des Sommets mondiaux sur un tas de questions, jamais sur la question humaine ! Or la plupart des problèmes auxquels nous sommes confrontés viennent de l'humanité elle-même. L'histoire humaniste de Lyon nous invite à ne pas baisser



Geneviève ANCEL

Geneviève ANCEL est Coordinatrice des Dialogues en Humanité et depuis 2001 et Conseillère technique pour le développement durable du Président du Grand Lyon, Gérard Collomb.

Après une expérience professionnelle territoriale, elle a été Chef de cabinet d'Huguette Bouchardeau Ministre de l'Environnement en France (de 1984 à 1986), puis responsable du département formation-emploi auprès de Pierre Mauroy, Président de la Fédération Mondiale des Cités Unies et Villes Jumelées, puis directrice générale adjointe de la ville et de la communauté urbaine de Strasbourg (de 1990 à 2001) avant de rejoindre Lyon.



les bras, à faire face, à faire preuve de responsabilité, de créativité et d'imagination ; les exemples dans le domaine de l'engagement humanitaire et de la santé sont parlants. Les coopérations décentralisées pour les métiers des services urbains et la place de la société civile avec Ougadougou, Rabat, Beyrouth, Jericho et Beer-Sheva mais aussi au Sri Lanka et bien d'autres sont une réalité pour l'échange et la mutualisation des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être.

À partir de là, nous avons décidé à Lyon sous l'arbre à palabre du Parc de la Tête d'Or, de confronter des points de vue de toutes les cultures du monde, de tous les courants spirituels, des chercheurs, des entrepreneurs, des militants associatifs, des syndicalistes, des élus, des artistes et des citoyens, en faisant le pari de l'espoir et de la responsabilité, nous nous inscrivons dans le fil de l'histoire de Lyon et nous construisons les conditions d'un développement plus durable et plus humain. Le Sommet sur le Société de l'Information, Pollutec (Salon de l'ingénierie de l'environnement et du développement durable) et Biovision, sont devenus des opportunités pour aborder ensemble le défi écologique, le défi de la révolution du vivant, le défi de la société de la connaissance en partant de la question humaine. C'est ainsi que sont nés les Dialogues en Humanité.

Oser mettre en avant la question humaine comme question première ne doit pas rester original ou courageux, chacun peut s'en saisir dans la diversité culturelle la plus grande possible. Il est évident que sur la question humaine, il n'y a pas d'experts, mais des sensibilités et des expériences de vie.

La proposition est de valoriser les « sages du monde et les sages de nos quartiers ».

Ces Dialogues en Humanité aboutissent aujourd'hui :

- à reconnaître et à faire se rencontrer les passeurs d'humanité de nos quartiers, de nos entreprises, de nos associations avec des passeurs d'humanité d'autres régions du monde valorisant d'une nouvelle façon les coopérations décentralisée engagées ;
- à faire travailler ensemble dans le même sens des réseaux venant d'Afrique, de l'Inde, de Chine, d'Amérique Latine, du Québec, de Russie, d'Europe ;
- à contribuer à l'interpellation et à la réflexion des entreprises sur la place de l'humain, des valeurs (pas seulement boursières) et du sens ;

À valoriser des partenariats concrets :

- comme celui du Centre d'Information et de Solidarité avec l'Afrique (COSI) qui a contribué à la surveillance du bon déroulement des élections en République Démocratique du Congo avec un réseau d'associations lyonnaises ;
- comme la rencontre sur la place de la société civile dans la résolution des conflits entre le territoire palestinien et Israël à l'initiative du Mouvement d'Action Non violente : une quinzaine d'associations se rencontrent régulièrement à Lyon venant de Aïfa, Hébron, Jérusalem, Tel Aviv, Barcelone, Paris ou Berlin ;
- comme la co-production du plasticien lyonnais Claude Tourtet qui met les arbres du Parc de la Tête d'Or en couleur avec les Petits Frères des Pauvres et l'artiste-peintre de la République Démocratique du Congo, Daniel Kambéré, qui travaille sur le thème de la Paix avec les enfants soldats ;
- comme l'initiative de l'association d'Amitié Franco-éthiopienne avec le Centre social Saint-Jean de Villeurbanne qui contribue à nous faire connaître « Lucy » notre lointaine ancêtre africaine, et à contribuer à la construction d'une maternité en Éthiopie, en présence de Madame l'ambassadrice d'Éthiopie en France.

En conclusion

Les Dialogues en Humanité ont vocation à inspirer d'autres territoires, d'autres groupes, à se nourrir d'autres initiatives. C'est ainsi que l'expérience sous le baobab ou sous le cèdre, transposée en d'autres pays, donne lieu à des palabres sous le chêne vert à Fez, ou sous l'arbre à Banyan à Bangalore. Il nous faudra construire petit à petit les réseaux de tous ceux qui considèrent que l'humanité a en elle-même bien des ressources pour réagir dès aujourd'hui et construire ensemble le meilleur face au pire. Contrairement à ce qui semble être répandu, nous sommes de plus en plus nombreux à avoir des motifs d'espérer. Si nous dénonçons les inégalités, la guerre et les souffrance que l'être humain inflige à la nature, à ses pairs, à lui-même, les Dialogues en Humanité éveillent les consciences, recherchent un nouvel art de vivre et recommandent à l'humanité de s'estimer plus et mieux.

Un des principaux contributeurs de ces Dialogues est le philosophe Patrick Viveret ; sa proposition est la suivante : « Dans le cadre du processus international



Scène de village autour de l'arbre à palabre - Kouré, Niger
Claude Hamel/IEPF/OIF



Dialogues sous les arbres.
Source : Dialogues en Humanité

Dialogues en Humanité, nous avons besoin de réinventer du désir, un désir d'humanité. Face aux logiques mortifères, de Thanatos nous avons besoin comme le notait déjà Freud en 1930 de retrouver la force de vie de l'Eros. [...] Cet enjeu renouvelé des logiques de vie face aux sidérations mortifères nous permet de traiter le plus difficile : notre propre barbarie intérieure. Rien n'est plus facile que de se construire un ennemi supposé cause de tous nos maux. Rien n'est plus difficile que d'organiser le travail d'une communauté sur elle-même afin de progresser dans sa qualité d'humanité. C'est la raison pour laquelle les effondrements les plus graves viennent de crises intérieures à des collectivités qui sont alors sources de désespoir et pas seulement de défaite ou d'échec. [...] Toute action transformatrice, surtout si elle se veut radicale, doit donc tenter de traiter la difficulté de la question humaine à sa racine et ne pas se contenter de prôner le changement pour les autres.» 🧩

Dialogues en Humanité

Selon Michel Bonemaison, directeur du Musée Africain de Lyon : « *Toute assemblée a ses lois, la palabre a les siennes ; elles sont simples. Chacun à son tour est invité à s'exprimer ; tous ont le devoir d'écouter jusqu'au bout, sans interrompre ; nul n'est laissé pour compte. Il n'est pas nécessaire qu'un jugement soit porté [...]. Après avoir siégé, tous peuvent repartir en paix, un pas est franchi.* » Il en découle trois règles fondamentales qui seront également celles de ces Dialogues en Humanité :

Règle n° 1 : Liberté de propos

Règle n° 2 : Bienveillance, écoute et respect

Règle n° 3 : Égalité de tous devant la question humaine

Joseph Ki-Zerbo, historien et homme politique de réputation mondiale, « le Professeur » comme on l'appelle au Burkina Faso, a exploré le thème majeur de la nécessité pour les Africains d'assumer leurs identités tout en affirmant leur communauté de destin, à l'heure de la mondialisation.

Il a été invité à témoigner le 9 juillet 2006 sous l'arbre à palabre du parc de la Tête d'or de Lyon : « *En Afrique, nous disons que l'amitié, ce sont les pieds. En effet, c'est en marchant, en allant voir les autres personnes qu'on se fait des amis et qu'on entretient l'amitié. C'est ce qui m'a conduit ici aujourd'hui et qui fait que malgré l'âge, les handicaps, les contraintes et les infirmités, j'ai décidé de venir vous rejoindre.* »

Vidéo de 12 mn sur son témoignage de vie, ce qui l'a fait grandir en humanité, accessible sur le site <http://dialoguesenhumanite.free.fr> galerie de photos et vidéo 2006.

Selon Patrick Viveret sept principes peuvent nous guider pour « sortir du mur » :

- Articuler principe d'espérance et de responsabilité. Nous avons à juste titre insisté les uns et les autres depuis le livre majeur de Hans Jonas sur le principe de responsabilité. Mais il nous faut aussi retrouver le principe d'espérance bien repris par Edgar Morin à travers trois modalités qui peuvent nous être très utiles dans les temps cahotiques que nous allons de plus en plus traverser : l'improbable, les potentialités créatrices, la métamorphose.
- Articuler transformation personnelle et sociale : tension dynamique du personnel et du mondial et pas seulement du local et du global. Car le plus difficile n'est pas la production économique mais l'organisation d'un vivre-ensemble qui fasse sens et réponde à la demande fondamentale de tout être humain : le désir de trouver sa place dans une histoire qui fasse sens. Là où les économistes croyaient que la question préalable à résoudre était celle de la production abondante face à la pénurie nous voyons bien aujourd'hui que l'abondance est porteuse de dépression si les communautés humaines sont sans repères sur leurs projets de vie.
- Placer la construction de la joie de vivre au cœur des projets alternatifs non seulement pour résister au mal-être et à la maltraitance du capitalisme et du productivisme mais aussi pour échapper aux dérives sectaires et non démocratiques de que l'on pourrait appeler le « militantisme sacrificiel ».
- Changer notre rapport à la richesse (et à l'argent), au pouvoir, mais aussi à la vie elle-même : l'art de vivre « à la bonne heure » ; opposer la puissance créatrice et la capacité d'émerveillement (et d'indignation !) à la puissance dominatrice et au cynisme désabusé.
- Promouvoir « la haute qualité démocratique » (à l'instar de la haute qualité environnementale) : construire le conflit comme alternative à la violence, le désaccord fécond comme outil de progression de la discussion dans un débat ; la démocratie étant notamment l'art de transformer des ennemis en partenaires-adversaires ; la pratique des arts martiaux et du « judo de masse » (voir Alinsky) est une école très riche de cette conflictualité non violente.
- Repérer les potentialités créatrices : il ne suffit pas d'affirmer qu'un autre monde est possible. En fait, une autre manière d'être au monde est déjà là et il nous faut apprendre à voir pour à donner à voir et à mettre en réseau toutes les initiatives de ce que l'on appelle souvent l'émergence des « créatifs culturels » ; cela permet d'articuler à l'instar de l'expérience du mouvement ouvrier mutualiste et coopératif au 19^e siècle trois postures complémentaires et non contradictoires : la lutte, la proposition transformatrice (donnant lieu à bataille juridique, par exemple) et l'expérimentation sociale (tout ce qui est immédiatement réalisable est entrepris).
- Principe de cohérence : importance de la cohérence de la forme et du fond, et de la capacité à vivre réellement nos valeurs affichées en se souvenant du sens fort du mot valeur : la force de vie !

Gouvernance urbaine: les pays du Nord sont-ils prêts à apprendre du Sud? Regard croisé franco-brésilien

Face à l'évolution des enjeux sociétaux, le système démocratique français s'essouffle. La question qui est posée ne relève a priori pas tant d'une réforme des institutions (ou en tout cas pas seulement), que d'une réinvention des rapports entre les citoyens et leurs représentants institutionnels, de l'abandon d'une relation descendante élus/administrés de façon à privilégier la coproduction d'un nouveau contrat de société, notamment à l'échelle des territoires.

L'apprentissage collectif de nouvelles méthodes de gouvernance (au sens littéral: art du pilotage) est aujourd'hui au cœur des défis français; et il revient à chacun, élus et autres composantes de la société civile, de « changer de regard » et de faire des pas.

Dans ce domaine, les Brésiliens innovent depuis de nombreuses années, notamment à l'échelle des villes. Les expériences de Fortaleza, de Porto Alegre, ... donnent ainsi des clés pour réussir à concilier la responsabilisation de tous les acteurs de la société civile et le renforcement de la démocratie représentative.

Dans un monde en mutation, la relation entre les élus et les autres acteurs de la société civile française doit être réinventée

Si les États-Unis et la France ont, à la fin du 18^e siècle, rempli un rôle de pionniers dans l'invention de la démocratie occidentale moderne, les évolutions sociétales et les nouveaux enjeux mondiaux auxquels nous sommes confrontés témoignent chaque jour de l'essoufflement des systèmes établis.

Pour ne nous en tenir qu'à la France¹, la crise de confiance qui s'est peu à peu développée entre le pouvoir politique institué et la population, entre cette dernière et les médias², pourrait laisser craindre la disparition de la régulation du pouvoir et la désertion des espaces de délibérations.

1. Le choix des deux auteures étant de concentrer leur analyse sur une mise en parallèle et en interaction des situations en France et au Brésil.

2. À titre d'exemple (qui ne se suffit évidemment pas à lui-même), le sondage réalisé par la SOFRES pour le journal *LA CROIX* en février 2007 témoigne que 63% des personnes interrogées considèrent que les médias ne sont pas indépendants vis-à-vis du pouvoir politique; et 60% pensent qu'ils dépendent du pouvoir financier.



Hélène COMBE et Céline WHITAKER

Hélène COMBE, Sociologue et politiste, est Déléguée générale de l'Observatoire de la Décision Publique. Elle est engagée depuis le début des années 90 dans la mise en œuvre du développement durable au sein des territoires et des organisations, dans l'élaboration participative de méthodes et d'outils d'évaluation des politiques publiques au regard du développement durable, abordé selon quatre dimensions: cohésion sociale, économie plurielle et responsable, environnement et gouvernance.

Céline WHITAKER coordonne le projet SOL – projet de monnaie complémentaire. Elle participe également à l'animation du collectif « richesses » (www.caracoleando.org), qui travaille sur une nouvelle approche de la richesse et des indicateurs et à la dynamique des Forums Sociaux Mondiaux.

 hcombe.odp@wanadoo.fr
celina.whitaker@ouvaton.org

Nous assistons, au contraire, au réveil de la société civile, à l'émergence d'une multitude d'initiatives destinées à imaginer de nouveaux supports de débats et de régulations, plus ou moins organisés. Et c'est tant mieux !

Concernant néanmoins les rapports entre les Élus et les autres citoyens, – puisque nous proposons de centrer notre article sur cet objet –, l'éloignement ne date pas d'hier, mais il est certain que plusieurs paramètres sont venus progressivement complexifier les exigences en termes de « contrat sociétal » et de gouvernance, tels :

- La montée en force des incertitudes (sociales, économiques, écologiques), qui nous situe désormais dans un système *d'univers controversé* où les savoirs scientifiques, les savoirs issus du vécu et l'action deviennent intimement liés³ ;
- Le sentiment d'impuissance face aux conséquences – sur le « modèle social français » – de la nouvelle ère de la mondialisation⁴,
- La nécessité d'intégrer de façon structurelle plusieurs mutations sociologiques majeures (allongement du temps de la vie, déploiement du phénomène urbain en quelques décennies⁵, passage de l'économie industrielle à l'économie des services⁶,...).

3. Voir Olivier GODART, Claude HENRY, Patrick LAGADEC, Erwan MICHEL-KERJEAN, « Traités des nouveaux risques » ; Folio Actuel inédit, 2002.

4. Déjà bouleversée en termes économiques, sociaux, culturels, ... par les conséquences de la « révolution des nouvelles technologies et d'Internet » de la fin des années 80/début 90, la France subit de plein fouet depuis le début des années 2000 les logiques de délocalisation industrielles puis tertiaires engendrées par l'entrée de l'Inde, de la Chine, des pays du Maghreb dans les stratégies capitalistes mondiales... Dans ce contexte, les Français ont souvent tendance à souhaiter le repli sur eux-mêmes et à oublier que la mondialisation, c'est-à-dire le rapport entre les différents États et/ou les acteurs de différents pays, a eu de multiples facettes (dont la France n'a pas toujours dessiné les plus belles images !), qu'elle ne se limite pas aujourd'hui à la mise en concurrence entre les populations du monde et qu'elle revêt d'ores et déjà des dimensions d'échanges et de solidarité qu'il nous revient de décider de développer.

5. En 2007, 80 % des Français (comme des Européens) vivent en ville.

6. Qui génère une situation sociale, prégnante au 19^e siècle, mais que l'on pensait définitivement derrière nous, à savoir : la situation de « travailleurs pauvres » ; qui, non seulement ne remplace pas les formes de pénibilité traditionnelles par de nouvelles formes du travail, mais au contraire les cumulent, ... (Voir dans « la nouvelle critique sociale », *La république des idées*, éditions le Seuil/Le Monde, introduction p. 18 (Voir Philippe ASKENAZY dans « La nouvelle critique sociale », *La république des idées*, éditions le Seuil/Le Monde, p. 40).

Depuis plusieurs années, la question du débat démocratique transcende les travaux des réseaux de collectivités, et de nombreuses expériences ont été conduites, de façon volontaire (par exemple autour de la Politique de la Ville), où progressivement imposée via la Loi (exemple : obligation de la création des Conseils de développement⁷ dans les agglomérations et les pays, nécessité de mettre en place des Conseils de Quartier⁸, ...)⁹.

Mais trop souvent, les ambiguïtés restent fortes quand à l'objet même, et aux « règles du jeu », du débat.

La « démocratie participative » [puisque c'est ainsi qu'est aujourd'hui dénommé en France le principe d'organiser l'échange entre les représentants Élus et la population, pour construire la ville¹⁰] désigne en fait des formes très variées d'intervention ; ... pouvant aller de la simple information (*de la part de la Collectivité vers les acteurs locaux*), à la consultation (*demande d'avis sur un objet¹¹ dont les contours ont déjà été formatés*), passer par la concertation (*recherche d'un d'accord*), ... ou encore, bien que très rarement au niveau français, relever de la coproduction de projet et de la co-construction de l'aide à la décision (*les échanges permettant d'élaborer les argumentaires de décision. La délibération reste toujours du seul ressort des élus, mais ceux-ci s'expliquent sur le fait de porter ou de modifier les contours de la décision préparée collectivement.*).

Le flou règne souvent entre ces différents aspects ; et rares sont les situations d'appel à la participation dans lesquelles la collectivité précise clairement le niveau de la mise au débat.

Cette réalité est génératrice de malentendus et de frustration, voire de fantasmes par rapport à d'autres types de pratiques possibles, ... et nous y reviendrons.

7. Cf. Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires, 1999.

8. Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

9. Les expériences dites de « participation des habitants » remontent beaucoup plus loin avec, dès les années 70, les premiers « ateliers de travail urbains », par exemple.

10. Cf. article centré sur les pratiques urbaines, mais ce type d'échanges pouvant évidemment également porter sur le développement rural en d'autres lieux, ou sur tous autres thèmes liés aux politiques publiques.

11. Projet, action, ... « L'enquête publique » relève précisément de la consultation.

Les expériences brésiliennes ouvrent des horizons nouveaux en termes de gouvernance

Dans le contexte d'interrogation sur les méthodes de renouvellement démocratique au sein des territoires français, la découverte des pratiques brésiliennes a progressivement propulsé le Brésil au statut de pays d'excellence!

Depuis le milieu des années 90, les échanges se sont développés entre collectivités et acteurs des deux pays; et les coopérations réalisées, par exemple entre l'agglomération de Dunkerque et la ville de Fortaleza, entre Saint-Denis et Porto Alegre, ... sont particulièrement illustratives:

- De la façon dont un certain nombre d'acteurs français (Élus, mais peut-être plus encore des personnes et des groupes issus de la société civile non instituée) ont tenté de s'approprier les logiques démocratiques brésiliennes;
- Du fait que le processus de coopération décentralisée génère parfois, via les réseaux de collectivités et/ou d'associations, des effets «boule de neige» qui dépassent les territoires initialement impliqués.

Si le fil rouge des questions à aborder relève globalement de la part prise par la population dans le débat public, et des modes de négociations entre les Élus et les autres acteurs locaux (dont les habitants), deux types de processus brésiliens ont été plus particulièrement au cœur des expériences de coopération auxquelles nous faisons références, à savoir:

- D'une part, les négociations relevant du développement urbain et de l'organisation de la ville (partant, dans le cas de Fortaleza, de l'initiative des sans-terres pour l'obtention de terrains urbains, et la mise en place de programmes d'auto-construction);
- D'autre part, la mise en place du budget participatif.

Notre propos dans ce cadre n'est pas de détailler le déroulement de plusieurs années de travail sur le sujet¹², mais plutôt de tenter de mettre en lumière quelques éléments forces que les expériences brésiliennes ont pu apporter, et apportent encore,

12. Ce que les acteurs des sites français et brésiliens concernés pourraient faire beaucoup mieux que les rédactrices du présent article.

sur le terrain français; et ce bien au-delà des sites concernés par la coopération¹³.

Dans ces deux cas, comme trop souvent dans les coopérations décentralisées, nous avons noté que l'exigence de la compréhension réciproque des systèmes institutionnels de chaque pays ne semble pas avoir été inscrite comme un préalable obligatoire pour tirer et s'approprier en France les enseignements des expériences étrangères.

Ainsi, on constate que, même sans revenir à la spécificité du Brésil, qui a vécu sous un régime de dictature militaire de 1964 à janvier 1985, et dont le renouveau démocratique a été générateur d'une mobilisation et d'une exigence citoyennes sans commune mesure avec les réalités françaises¹⁴, il est relativement rare que les Français aient intégré (ou intègrent) pleinement les réalités brésiliennes, en termes de décentralisation, d'une part, et de répartition des rôles entre les instances délibératives et les instances exécutives, d'autre part¹⁵.

Cet état de fait a induit des comportements de rejet¹⁶ ou au contraire des postures d'adulation¹⁷; soit dans les deux cas, des positionnements souvent trop excessifs pour être pertinents en termes pédagogiques (base de l'apprentissage entre deux cultures).

On assiste d'ailleurs encore, plusieurs années après les premiers échanges en France autour de la démocratie collaborative brésilienne, à des malentendus importants.

13. L'information sur les initiatives brésiliennes ayant été largement relayée via des publications (ex. les éditions de la Fondation suisse Charles Léopold MEYER, la revue TERRITOIRES, ...), les réseaux de collectivités ou les réseaux d'acteurs (notamment Démocratiser Radicalement la Démocratie), des séminaires, des voyages d'études, ...

14. La participation populaire est, notamment, inscrite dans la Constitution brésilienne, qui institue différentes formes et lieux de participation citoyenne. Quelques exemples: L'article 14 reconnaît la souveraineté populaire, qui peut se jouer non seulement à travers le vote, mais aussi via l'initiative populaire; l'article 26 impose aux municipalités la participation de représentants des associations à l'élaboration des politiques locales; les articles 204 et 227, qui traitent de la santé et de la sécurité sociale, exigent la participation de la population dans la formulation et le contrôle des politiques; ...

15. Cette réalité n'existant en France qu'au niveau de l'État, les deux types de fonctions étant portés par les mêmes élus au niveau local, départemental et régional.

16. Notamment de certains Élus, qui ont considéré ou considéré que les dispositifs démocratiques sont trop éloignés pour pouvoir apprendre les uns des autres.

17. Toutes les initiatives relevant de la gouvernance en provenance du Brésil deviennent forcément exemplaires.

L'organisation délibérative et exécutive des Communes et structures intercommunales en France

Au niveau local, l'organisation de la démocratie représentative s'organise à deux niveaux :

- Les Communes (36684), dont les membres du Conseil municipal sont élus directement par la population (scrutin majoritaire ou scrutin de liste en fonction de la taille des collectivités). La Commune est administrée par le(la) Maire assisté(e) d'un Conseil municipal aux fonctions délibératives (prises de décision) et exécutives (mise en œuvre des décisions).
- Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), aux contours et compétences multiples; dont les formes les plus abouties sont les Communautés Urbaines et Communautés d'Agglomération au niveau des Villes, les Communautés de Communes au niveau rural, et les Pays. Les représentants des EPCI sont élus au deuxième degré, c'est-à-dire qu'ils sont mandatés par leur Conseil Municipal de référence. L'EPCI est administrée par le(la) Président(e) assisté(e) d'un Conseil aux fonctions délibératives (prises de décision) ET exécutives (mise en œuvre des décisions).

Ainsi, dans une réunion publique qui se tenait à Villeurbanne¹⁸ en décembre 2007, une citoyenne interpellait le Maire et ses adjoints présents sur le fait que les élus français n'osaient pas, contrairement aux Brésiliens, organiser la prise de décision par les habitants eux-mêmes.

Faisant expressément référence au budget participatif de Porto Alegre, elle relayait cependant la confusion récurrente entre « aide à la décision » et « délibération ».

Pour éclairer brièvement la réalité du dit processus¹⁹, deux explications peuvent être, entre autres, données :

- Dans le cas de Porto Alegre, et plus largement de la centaine de municipalités engagées dans les dynamiques de Budget participatif, le montant soumis au débat avec les citoyens reste limité,
 - d'une part, parce que la marge de manœuvre de la collectivité est seulement partielle en ce qui concerne ses ressources et ses dépenses²⁰ ;

18. Ville située dans l'agglomération lyonnaise.

19. Qui relève bien de l'aide à la décision des élus.

20. C'est d'autant plus vrai en France, où la mise en place des intercommunalités conduit souvent à harmoniser les taux d'impôts, à répartir entre les Communes membres le fruit de la taxe professionnelle recueillie, ...

L'organisation délibérative et exécutive des Municipalités au Brésil

La Constitution brésilienne établit l'indépendance entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire à tous les niveaux de territoires (la Fédération, les États fédérés – l'équivalent des Régions françaises –, les Communes).

Ainsi, les 5507 Municipalités brésiliennes s'organisent, chacune, autour de deux assemblées, à savoir :

- un pouvoir exécutif « le gouvernement municipal), soit le(la) Maire élu(e) au suffrage universel et les secrétaires nommés par le premier magistrat (comme les ministres dans un gouvernement national),
- et un pouvoir législatif, à travers la Câmara Municipal (Chambre des députés municipaux, élus au suffrage universel).

Cette structuration permet une lecture claire du processus de décision politique : la délibération, d'une part, la mise en œuvre, d'autre part.

Chaque Commune est régie par une « Loi organique municipale », qui correspond en quelque sorte à la « constitution municipale ».

- d'autre part, parce que les sujets traités avec les habitants sont circonscrits (souvent principalement autour de l'aménagement des quartiers, voire dans certains cas de leur fonctionnement) ;

- Quel que soit le dispositif de débat public mis en place, la décision reste déléguée, puisque soumise en dernier lieu au vote d'une assemblée élue qui peut suivre ou non les orientations définies par les habitants²¹.

L'ambiguïté mérite ainsi d'être levée, pour faire prendre conscience que nous restons bien dans le cadre d'une démocratie représentative, et non pas dans une logique de gestion directe par la population.

Cette démarche de « budget participatif », dans laquelle quelques collectivités françaises osent se lancer depuis plusieurs années de façon plus ou moins globale (ex. Grigny, Saint-Denis, région Poitou-Charentes...), pose néanmoins la question cruciale des niveaux et liens entre les instances de

21. Dans le cas de Porto Alegre, les habitants désignent des « délégués de quartier » qui vont défendre les orientations dans une assemblée inter-quartiers, ... où des arbitrages ont donc lieu, puis soumettent leurs décisions à la délibération de l'assemblée législative élue de la Municipalité.

délibérations et celle de la décision; et elle ne peut prendre toute son ampleur que lorsque sa place et sa forme sont très clairement établies.

Selon Leonardo Avritzer*, quatre éléments peuvent caractériser la « pratique locale de délibération et de décisions publiques sur les questions budgétaires » qu'est le budget participatif, tel qu'il est aujourd'hui mis en œuvre dans plus de 100 municipalités brésiliennes.

« • Le premier est la délégation de souveraineté des maires élus à une série d'assemblées sectorielles et thématiques qui fonctionnent sur la base de critères universels de participation. Tout citoyen a le droit de participer et de voter sur les questions budgétaires au sein de ces assemblées.

- La deuxième caractéristique est la combinaison au sein de ce modèle d'éléments de participation appartenant à différentes traditions participatives, telles que la participation directe et l'élection de conseillers au niveau municipal.
- Le troisième élément est le principe d'autorégulation. Les règles de participation, de délibération et de décision sont définies par les participants eux-mêmes et adaptées ou modifiées chaque année.
- Le quatrième élément consiste en un effort d'inverser les priorités dans la distribution des biens publics à travers une combinaison de participation et de décisions techniques concernant l'accès à ces biens des divers secteurs de la population. »

* Leonardo Avritzer, Professeur à l'université Fédérale de Minas Gerais (UFMG) in « Nouvelles sphères publiques au Brésil : démocratie locale et délibération politique ».

Au regard des expériences brésiliennes et françaises, et compte tenu de la complexité des enjeux sociétaux et des nouvelles formes de gouvernance, nous nous interrogeons à ce stade pour savoir si l'ambition du débat public autour des questions budgétaires des collectivités :

- relève encore aujourd'hui en France (et ailleurs) de la diffusion des pratiques de type « budget participatif » (concertation des habitants sur une partie dédiée du budget public),
- ou si elle ne doit pas se situer plutôt au niveau de l'invention de la « **co-construction du budget public** » (c'est-à-dire l'organisation d'un débat public ouvert sur la base d'une mise à plat des finances locales, d'un diagnostic partagé sur les enjeux locaux et globaux, ... ayant pour but l'aide à la décision en termes de choix des **orientations** politiques et de **répartition** des enveloppes budgétaires?).

Trois enseignements clés en provenance du Brésil

Au-delà de la seule question de la gestion des finances publiques, les expériences les plus connues en France, les dynamiques brésiliennes en termes de gouvernance ont permis de diffuser en France trois notions particulièrement significatives, qui constituent aujourd'hui, nous semble-t-il, autant de clés dans un certain nombre de démarches de territoires, et tout particulièrement les Agendas 21²².

Notion 1 – Un nouveau rapport à l'expertise, passant par la reconnaissance à valeur égale des savoirs et du vécu

Il ressort, en effet, de nombre d'expériences de gouvernance urbaine au Brésil, la mise en valeur des compétences intrinsèques de chaque individu. Le citoyen qui vit la ville, est légitimé en tant que tel dans le débat sur le développement de celle-ci. Chaque personne est prise en compte à partir de la diversité de ses « capacités²³ », et non pas de ses seules références professionnelles ou universitaires.

Des formations sont parfois réalisées, dans une logique d'apprentissage partagé et de réciprocité (chacun ayant ici à l'apprendre de l'autre).

Dans le contexte de complexité et d'incertitude dans lequel nous nous situons aujourd'hui, cette approche propose une nouvelle dynamique de débat, au sein de laquelle « une personne = une voix », et renouvelle les logiques d'arbitrage.

Elle a, par exemple, été expérimentée en 2005/2006 par Nantes Métropole²⁴ lors de l'élaboration de son Agenda 21 (phase de diagnostic, de définition des orientations et d'aide à la décision des élus pour la hiérarchisation du programme d'actions). On a assisté dans ce cas à un effet indirect de la coopération

22. Agenda 21 = programme de développement durable ; c'est-à-dire intégrant quatre dimensions : la cohésion sociale/ diversité culturelle, l'économie plurielle responsable, l'environnement et la gouvernance.

23. La notion de « capacité » a été définie par Armatya SEN dans son ouvrage *Repenser l'Inégalité* (éditions du Seuil, p. 65-66, 1993). Elle fait référence aux diverses combinaisons (états et actions) qu'une personne peut accomplir, et à partir desquelles elle construit du savoir, de la compétence, et elle se dote de nouvelles possibilités de choix de vie. Le brésilien parle de « capacitação », traduit par certains acteurs français en « capacitation ».

24. Communauté Urbaine de Nantes : établissement public de coopération intercommunale regroupant vingt-quatre Communes de l'Agglomération de Nantes (ouest de la France).

décentralisée, puisque c'est de l'expérience agglomération de Dunkerque/ville de Fortaleza que ces enseignements avaient été tirés (et non pas de l'échange entre le territoire nantais et le Brésil²⁵).

Notion 2 – Une pratique très opérationnelle de la représentativité

En termes de mobilisation citoyenne instituée²⁶, les expériences de Fortaleza, de Porto Alegre (cf. étape initiale du budget participatif), ... proposent une clé intéressante pour sortir des affres de la « représentativité idéale », qui fait obstacle à de nombreuses initiatives démocratiques en France, et qui conduit dans certains cas à l'instrumentalisation des lieux de concertation²⁷.

Le principe mis à l'œuvre consiste à repérer les différentes parties prenantes, à les informer largement du processus démocratique envisagé, puis à considérer que les personnes qui décident de s'associer au débat public sont légitimes et font « représentativité ». Les lieux restent ouverts, ce qui permet aux habitants ou autres acteurs de rejoindre le dispositif après coup.

Cette approche repose ainsi sur la responsabilisation des individus (chacun a la possibilité d'agir et de participer à la construction des décisions locales), et sur une logique « d'effet boule de neige » (effet d'entraînement progressif, les habitants se mobilisant au fur et à mesure qu'ils prennent conscience de l'importance du lieu et des débats qui s'y développent²⁸).

25. Des rencontres existant néanmoins entre Nantes et Recife autour du thème de l'économie solidaire.

26. C'est-à-dire organisée par ou avec la Collectivité publique.

27. Faute de réussir à constituer des groupes-types « idéaux », c'est-à-dire donnant un reflet exact de la population locale (en termes de profils sociaux, générationnels, culturels, mixité hommes/femmes, ...), ou de réussir à sortir des systèmes habituels de la représentativité (le vote par l'ensemble des citoyens ou des électeurs qualifiés, l'élection entre pairs, ou encore le tirage au sort dans les listes électorales – pour constituer les jurys d'Assises), on assiste à l'abandon de certains projets participatifs, ou à la définition de règles de participation « verrouillées ». C'est notamment le cas dans certaines Communes où l'on constate, ici que les Conseils de quartier doivent avoir une composition politique proportionnelle à celle du Conseil Municipal, là que le Conseil consultatif des étrangers isole ces derniers dans une instance à part, plutôt que de leur donner une pleine place dans les assemblées existantes et pluralistes (ex. le Conseil de développement), ...

28. L'expérience du budget participatif de Porto Alegre a été particulièrement significative dans ce domaine ; la mobilisation des habitants ayant été totalement exponentielle la seconde année, une fois que les effets des premières négociations ont été connus (les quartiers qui s'étaient investis largement bénéficiaient de nombreux aménagements, contrairement à ceux où la population n'avait pas vraiment participé au processus).

Plusieurs « Conseils de développement²⁹ », principalement dans les Pays, ont opté pour une telle pratique en France.

Elle paraît particulièrement pertinente à l'heure où, face aux enjeux locaux et globaux du développement durable, la mobilisation des individus et des groupes nécessite d'inventer des dynamiques démocratiques souples et exigeantes à la fois.

Notion 3 – Les règles du jeu

Les expériences brésiliennes auxquelles nous faisons référence dans cet article reposent (ou ont reposé) sur une définition claire des rôles de chacun, des conditions et de l'objet du débat. Comme nous l'avons évoqué plus haut, ces aspects restent encore trop souvent flous en France. Les dynamiques locales françaises, et tout particulièrement les démarches d'Agenda 21, ont par exemple tout à gagner d'une appropriation des « règles du jeu ». Derrière ce terme, plusieurs dimensions capitales, telles notamment :

- Le droit de chacun à l'information, la formation, la prise de parole, ... l'enjeu des politiques publiques étant sorti de la logique de la gestion élitiste des problèmes et de leurs solutions ;
- La clarification très amont des objets, des conditions de la coproduction et des négociations afférentes ; la différenciation précise de ce qui relève des lieux de collaboration et des lieux de décision ;
- La recherche d'un équilibre entre la prise en compte des besoins/intérêts particuliers et « l'intérêt collectif³⁰ », ce qui nécessite l'écoute mutuelle, le développement de pratiques de débats ouverts et

29. Les Conseils de développement sont des assemblées consultatives, mises en place auprès des établissements publics de coopération intercommunale, conformément à la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire de 1999. Au regard du texte législatif, ces instances doivent donner un bon reflet de la société locale (sans que cette notion ne soit vraiment définie).

30. La France invoque « l'intérêt général », qui correspond souvent au plus petit dénominateur commun de tous les intérêts particuliers. Avec l'intérêt collectif, on retient le principe que les choix réalisés doivent être bénéfiques au plus grand nombre et donc favoriser l'harmonie au sein de la société. Que ce soit à travers la logique d'auto-construction animée en son temps par le Ceara Periferia à Fortaleza (Après réalisation de l'assainissement par la ville, les habitants construisent d'abord les espaces collectifs, puis les différentes maisons. Enfin, on procède au tirage au sort des logements qui ont été traités par chacun avec la même attention.), ou avec l'expérience de l'implantation de l'hypermarché CARREFOUR à Porto Alegre. (Le grand magasin a dû adapter ses rayons pour tenir compte de l'économie locale et ne pas mettre en danger les petits commerçants, par exemple du secteur de la « droguerie/bazar »).



bienveillants³¹, y compris lorsque les divergences s'expriment. Les approches brésiliennes, comme d'ailleurs celles du Québec, permettent ainsi l'apprentissage de la construction des désaccords et celui d'un nouveau rapport à la notion de consensus. La diffusion de ces pratiques est encore peu développée en France, et les expériences de conférences de consensus restent, par exemple, encore ponctuelles³².

Oser changer d'échelle en termes de démocratie collaborative dans les territoires français

Trente-six ans après le rapport Meadows³³, plus de vingt ans après le rapport Brundtland³⁴, l'urgence des

Changer d'échelle en termes de haute qualité démocratique doit être inscrit comme un objectif phare des orientations politiques des mois et des années à venir.

enjeux écologiques et sociaux, les dérives de l'économie capitaliste démesurée semblent enfin trouver un écho dans la majorité des pays du monde et au sein des différentes parties prenantes de la société française.

Cependant, si l'on peut considérer que les contours de la crise sont relativement partagés, il est évident que les solutions pour « sortir du mur³⁵ » donnent lieu à des avis largement divergents.

Au-delà des questionnements sur le devenir de la planète Terre, l'interpellation qui nous est faite relève de notre désir et notre devoir d'humanité.

L'apprentissage de nouvelles formes de gouvernance constitue, dans ce cadre, non seulement un intérêt intellectuel et politique, mais un défi indispensable pour réussir à trouver un équilibre viable entre les écosystèmes et les égo-systèmes.

Dans ce registre, un certain nombre de pays du Sud (dont le Brésil, mais on pourrait également citer l'Afrique du Sud, l'Inde, ...) inventent des dynamiques de démocratie collaborative (c'est-à-dire la mise en lien de personnes et de groupes aux intérêts différents, mais ayant pour objectif de définir et d'œuvrer pour un projet commun).

31. Au sens littéral de « vouloir du bien à l'autre ».

32. Exemple – La conférence de consensus des 4^e Assises nationales du développement Durable à Lille en 2003, qui avait mobilisé acteurs, temps et financements publics, pour finalement rester sans véritable lendemain.

33. Rapport remis au Club de Rome en 1972, qui détaillait les limites du système de croissance adopté à la sortie de la Seconde Guerre mondiale (atteintes majeures à la planète et aux populations), et préconisait de réorienter les choix et pratiques économiques.

34. Rapport « Notre avenir à tous », remis à l'Organisation des Nations Unies par la Commission pour l'environnement et le développement.

35. « Sortons du mur ! », Patrick VIVERET, novembre 2007.

Le « Grenelle de l'environnement » en France, l'exemple d'une dynamique démocratique inachevée, qui aurait à apprendre des logiques de négociation citoyenne du Sud.

Pour la première fois en France :

- un tour de table inédit a été composé en associant l'État, des représentants des employeurs, des syndicats de salariés et des associations environnementales;
- les enjeux environnementaux et l'urgence à agir ont été partagés et font désormais l'objet d'un consensus (au niveau du diagnostic, et non pas des interventions).

Mais aucune des trois notions de qualité démocratique détaillées ci-dessus n'a été prise en compte, ce qui a notamment signifié que :

- le niveau d'information minimal n'a pas existé (c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de précision en amont sur les formes du processus, sur les modalités des choix des participants, sur l'usage qui serait fait des apports, ou encore sur les mesures envisagées pour communiquer vers l'ensemble de la population, ...);
- la composition des groupes ne prenait pas en compte la diversité des parties prenantes pourtant légitimement concernées (par exemple, les acteurs du secteur social, sanitaire et médico-social, les représentants des usagers, ... n'ont pas pu participer au processus*);
- les échanges et les solutions évoquées sont demeurés dans un registre technique, et n'ont pas traité véritablement la question de la transformation sociétale;
- les participants ont débattu mais n'ont pas changé de posture, c'est-à-dire n'ont pas su faire émerger une notion d'intérêt collectif et sont restés dans des logiques très autocentrées**;
- la négociation, théoriquement au cœur de la notion de « grenelle*** », et qui devait donc être a priori la règle du jeu du Grenelle de l'environnement, ... n'a pas eu lieu, puisque le processus s'est en fait soldé par une prise de décision unilatérale de l'État.

* Pourtant, « Les plus pauvres sont et seront les plus touchés par le changement climatique. » (Jean-Pascal NANYPERSELE, membre du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat – GIEC). La France a en d'ailleurs connu la démonstration lors de la canicule de l'été 2003, au cours de laquelle plusieurs milliers de personnes âgées (dont de nombreuses personnes démunies et/ou isolées) sont décédées.

** Les modalités des débats, les délais du processus, la façon dont l'État a pris la main sur les synthèses et la reformulation des échanges, ... étant de fait antinomiques avec une possible évolution des jeux d'acteurs.

*** Cette notion fait référence en France aux « accords de Grenelle », à savoir un processus de négociation jusque-là inédit qui avait eu lieu en 1968 entre l'État, les syndicats et les employeurs.

Au cours des dernières années, quelques territoires et réseaux français se sont progressivement imprégnés de ces expériences, mais nous restons collectivement beaucoup trop frileux.

Changer d'échelle en termes de haute qualité démocratique doit être inscrit comme un objectif phare des orientations politiques³⁶ des mois et des années à venir. Le renouvellement des instances municipales, puis intercommunales, au printemps 2008 offre une opportunité dont nous devons nous saisir pour oser une « nouvelle exigence en politique », tant au niveau de la société civile instituée que de l'ensemble des citoyens.

Souvenons-nous, en effet, « *qu'une société ne se définit pas seulement en référence à son système institutionnel, où à l'ensemble des valeurs qui la distinguerait des autres sociétés. Elle renvoie toujours en même temps à un compromis sur le partage des risques et des richesses*³⁷. »

Poursuivre et intensifier les coopérations Nord/Sud-Sud/Nord³⁸ nous offre l'une des clés pour avancer dans ce sens. 🧩

37. Cf. Pierre ROSENVALLON et Thierry PECH dans « La nouvelle critique sociale », La république des idées, éditions le Seuil/Le Monde, introduction page 18.

38. Y compris en faisant le lien, dans les territoires français, avec les ressortissants étrangers qui y résident (Par exemple, la communauté brésilienne est évaluée à 25 000 personnes en France. Source – Ministère des Affaires étrangères et européennes.).

36. Au sens large de « gestion de la vie de la Cité ».

Initier une coopération décentralisée en matière de mobilité : une démarche commune exigeante pour Agadir et Nantes

Les villes d'Agadir et de Nantes ont initié des relations entre elles depuis longtemps déjà. L'événement fondateur de ce lien est dramatique puisqu'il s'agit du tremblement de terre du 29 février 1960 qui a détruit la majeure partie de l'ancienne ville d'Agadir. De nombreux acteurs européens, et en particulier français, se sont alors proposés pour aider la ville à se reconstruire, dont la ville de Nantes. Depuis, les liens entre ces deux villes ont toujours été entretenus – échanges culturels ou échange entre jeunes – de façon plus ou moins distendue et avec plus ou moins de réussite.



Camille DURAND et Tariq KABBAGE

En 2001, ces relations prennent un tournant : une mission composée de techniciens de la Direction des transports de la Communauté urbaine de Nantes, et de la Semitan, l'exploitant de son réseau de transports, se rend sur place à la demande de la Ville d'Agadir qui, envisageant l'implantation d'une ligne de tramway pour desservir l'axe nord/sud de cette agglomération de 600 000 habitants à vocation agricole dans son arrière-pays, maritime et portuaire et, bien sûr, éminemment touristique, souhaite en connaître la faisabilité.

Cette première mission constate l'écart considérable qui existe entre les deux collectivités : absence de services techniques compétents en matière de transports et très peu de pouvoir de décision, la question des transports relevant du pouvoir central marocain.

Les transports en commun sont assurés, d'une part, par une régie et, d'autre part, par deux compagnies privées dont l'une, surtout, relativement importante. La régie fonctionne avec un parc de vieux autobus mal entretenus dont une grande partie ne peut même pas rouler. Par contre, elle dispose d'un personnel pléthorique. C'est un gouffre financier qui rend mal service, mais il est difficile de connaître les intentions des pouvoirs publics pour tenter d'assainir cette situation. De son côté, la principale compagnie privée, qui est en concurrence sur les mêmes lignes principales (dont le fameux axe nord/sud), présente un parc un peu moins vétuste.

Il convient d'ajouter à cela la présence d'une multitude de « grands taxis » (des taxis collectifs), pour les parcours interurbains mais qui pénètrent au cœur de la ville et plus encore de « petits taxis » pour les parcours intra-urbains. Ce sont les taxis finalement qui de manière certes très anarchique – et très polluante eu égard à leur état général ! – assurent la majeure partie des déplacements motorisés, le principal mode de

Camille DURAND est premier Vice-Président de la Communauté urbaine de Nantes Métropole, Délégué aux finances, aux affaires générales, aux transports urbains et à la coopération internationale. Il est membre du Comité politique consultatif de l'initiative européenne Civitas et, depuis 1995, Président de l'association AMORCE, association des collectivités territoriales et des professionnels pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets. M. Durand est Maire de Saint-Jean-de-Boiseau depuis 1977.

Tariq KABBAGE est Président de la commune urbaine de la ville d'Agadir depuis 2003. Il a été Professeur universitaire à la Faculté des Sciences – Université Mohamed V, Rabat et ancien membre du Bureau national du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (S.N.E.SUP).

 agnes.dore@nantesmetropole.fr

*Initier une coopération décentralisée en matière de mobilité :
une démarche commune exigeante pour Agadir et Nantes*

déplacement utilisé par la population gadiri restant la marche à pied. La voiture particulière est présente, mais est loin (pour combien de temps?) d'être aussi envahissante que dans les riches villes du Nord.

Le décalage est grand aussi dans la manière d'appréhender la question des déplacements et de l'espace public. En effet, Agadir est sillonnée par de très larges boulevards, souvent à deux fois trois voies. Pour les Nantais, qui viennent d'implanter des lignes de tramway sur des espaces beaucoup plus contraints, la place est énorme. Or le souci principal des élus est de savoir s'il y a assez d'espace sur la voirie pour introduire un tramway sans trop perturber le trafic automobile! Par contre, il paraît évident pour la mission française qu'il n'est pas cohérent d'envisager d'implanter un tramway sans avoir fait d'étude préalable sur les déplacements, sans avoir esquissé un plan de développement de l'aire urbaine et sans s'être attaqué à la question du mode d'exploitation des transports. Enfin, s'il paraît évident qu'Agadir souffre d'une carence en matière de transports collectifs, ce n'est peut-être pas l'option tramway qui doit être retenue eu égard au coût d'une telle infrastructure et de la technicité requise pour le faire fonctionner.

Cependant, deux points essentiels sont acquis : une réelle prise de conscience des élus locaux qu'ils doivent agir en matière de transport et, élément très important, que cette question dépasse l'aire strictement administrative de la Communauté urbaine d'Agadir et qu'elle doit être abordée par l'ensemble des acteurs de l'aire urbaine que nous appelons le Grand Agadir.

À son retour, la mission nantaise produit un rapport concluant, pour ce qui est de la question précise posée par Agadir (un tramway est-il implantable?), à la faisabilité technique d'un tel projet (sous réserve tout de même d'études plus poussées), mais fait état des réserves qu'elle se doit d'apporter.

Cela n'empêche tout de même pas les élus nantais de rendre visite à leurs collègues d'Agadir pour montrer leur intérêt à une coopération, et un accord est conclu pour co-financer une étude plus poussée sur ce fameux tramway. Mais dans la période qui suit, de multiples élections ont lieu, que ce soit du côté d'Agadir ou du côté nantais. Un redécoupage administratif est effectué du côté marocain où la Communauté urbaine d'Agadir disparaît, laissant place à une Commune urbaine englobant plusieurs ex-communes périphériques. Tarik Kabbage en devient le Maire ou, selon la terminologie marocaine, Président du Conseil communal d'Agadir.

Pendant ce temps, la Communauté urbaine de Nantes prend le nom de Nantes Métropole et adopte une charte de la coopération décentralisée qui fixe des règles de fonctionnement interne entre Nantes Métropole et les communes qui la composent et détermine son champ d'actions prioritaires qui doit être celui de ses compétences premières, à savoir l'eau, l'assainissement, les déchets et les transports, l'accent devant être mis sur le partage des connaissances et des savoir-faire techniques, bien sûr, mais aussi de gouvernance. Camille Durand, premier Vice-Président, ajoute à sa délégation transport la responsabilité de la coopération internationale.

Au niveau des États, ça bouge aussi. L'État marocain souhaite engager un processus de décentralisation. Dans ce cadre, une convention de financement portant sur la réalisation d'un projet de Fonds de solidarité prioritaire d'accompagnement du processus de décentralisation marocain (le PAD) est signée en juillet 2004 par les premiers ministres marocain et français.

Ce programme (11 millions d'euros) vise « ...*principalement à améliorer les conditions d'exercice par les collectivités locales marocaines de leur compétences...* »

Il se décline en trois volets : améliorer le cadre des relations entre les services de l'État et les collectivités locales marocaines, adapter l'offre de formation destinée aux élus et aux cadres administratifs et techniques des collectivités locales et renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales par la réalisation de projets élaborés et conduits par ces dernières en partenariat avec des collectivités locales françaises, et ce, au moyen d'un dispositif expérimental d'appui aux collectivités locales appelé « Laboratoire des maîtrises d'ouvrage locales ».

Ce dispositif franco-marocain d'appui aux collectivités locales lance un appel à un projet doté d'un fonds de 2 500 000 euros auquel une collectivité locale marocaine doit répondre en tant que maître d'ouvrage, associée à une collectivité locale française, assistant à maître d'ouvrage.

Ce premier appel fait l'objet d'une présentation détaillée en décembre 2005 à Agadir. Nantes Métropole et la Ville de Nantes sont présentes. Il doit : *porter en priorité sur des domaines contribuant directement à l'amélioration des conditions de vie des populations, à savoir l'eau et l'assainissement liquide et solide, les transports, la résorption de l'habitat insalubre, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage social, l'environnement, l'hygiène, la jeunesse, les actions culturelles. Les projets liés à l'aménagement du*

territoire, au développement économique, en particulier dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat et de l'agriculture bénéficieront également d'une attention particulière.

Il ne s'agit donc pas de réaliser directement des chantiers mais de créer les conditions de leur bonne mise en œuvre et de contribuer à la formation des élus et des cadres des villes marocaines.

Les modalités de financement sont de 50% par le PAD à hauteur maximale de 3 000 000 de dirhams marocains (273 000 euros), 40% par la collectivité française et 10% par la collectivité marocaine.

Cette approche correspond tout à fait aux options prises par Nantes Métropole et le nouveau Maire d'Agadir est absolument volontaire pour engager une coopération dans ce sens.

Nantes Métropole s'associe à l'Auran et la Semitan et effectue une mission technique en juillet 2006.

Le premier objectif de cette mission est de se faire un aperçu global de la situation d'Agadir au regard de l'ensemble des services urbains afin d'être sûr du choix de la thématique. Outre le fait qu'en matière d'eau et assainissement, la situation, si elle est perfectible, est relativement maîtrisée et qu'une réflexion vient d'aboutir sur la gestion des déchets avec la décision de construire une décharge contrôlée en intercommunalité, la pertinence de cette thématique de travail se confirme eu égard à l'évolution qui se profile pour Agadir et à la volonté claire du Maire d'Agadir.

En effet, manifestement, la situation se dégrade en matière de circulation et de transports collectifs. Ces difficultés sont liées à trois facteurs principaux :

- une forte croissance démographique (même en la comparant à d'autres villes du Maroc) qui ne cesse de s'accroître. Car, en plus de l'excédent naturel, le développement économique que connaît Agadir depuis le milieu des années 70 entraîne une forte immigration, d'origine rurale et urbaine. Le tourisme, la pêche, l'industrie agroalimentaire et l'université sont les piliers de ce développement remarquable et de ce fait, Agadir constitue un pôle d'attraction de la population considérable à l'échelle nationale. Son aire de recrutement touche à la fois les provinces du Sud et les montagnes, mais également les régions du Nord ;
- une augmentation de la demande en déplacements, en particulier de mouvements pendulaires domicile-travail générant des flux de circulation qui se concentrent sur les grands axes routiers ;

- une extension rapide du périmètre urbain, qui voit la périphérie devenir de plus en plus dense et étendue. À titre d'exemple, lors des précédentes missions, il avait été considéré que l'aire du Grand Agadir rassemblait les communes situées dans un rayon d'environ 5 km autour de la ville-centre. Aujourd'hui, un projet d'implantation d'un vaste complexe touristique le long de la côte au nord de la ville, initié par l'État, oblige à considérer un périmètre beaucoup plus vaste englobant la ville de Taghazout qui se trouve à 18 km.

Au vu donc de ces projets structurants et de l'ambition touristique du site d'Agadir, et par ailleurs de l'absence d'harmonisation des différents modes de transports, de la faible concertation des partenaires et d'une approche globale et prospective insuffisante, il apparaît clairement qu'une réflexion intercommunale permettant une approche globale à l'échelle du Grand Agadir dans une perspective de développement durable de l'agglomération est une priorité.

Il est donc convenu que sous l'objectif générique du renforcement de la maîtrise d'ouvrage de la Commune urbaine d'Agadir en matière de déplacements et de transports, le projet sera articulé autour de deux idées-forces : fédérer les acteurs autour d'un projet en lien avec la thématique des déplacements et des transports et créer une compétence de maîtrise d'ouvrage, voire de maîtrise d'œuvre en matière de déplacements, à l'échelon local, dans une entité à définir.

Les trois mois qui suivent sont consacrés à la rédaction de la réponse qui doit être soumise au PAD à la fin de l'année. Un référent marocain pour la commune d'Agadir et un français pour Nantes Métropole sont dûment nommés pour le montage du projet.

Début octobre, le Président de la Commune urbaine d'Agadir réunit à l'hôtel de ville les Maires des six communes identifiées comme partenaires potentiels, un représentant du Wali, le Directeur de l'Agence urbaine d'Agadir (qui est une agence d'État), un représentant de la Délégation régionale du transport (administration d'État – Ministère de l'Équipement et du Transport) en présence de Camille Durand et de l'équipe nantaise qui est déjà constituée. Une personne référente est identifiée dans chaque service ayant part au projet : la direction des transports et du stationnement, la mission déplacement, la mission intégration des services publics, la direction de l'espace public. La Semitan et l'Auran, ont désigné, elles aussi, leur responsable, la délégation aux relations internationales ayant le rôle de coordonnateur. Ils ont



Agadir, Maroc

rencontré à plusieurs reprises le Directeur des services techniques d'Agadir, le Maire et l'adjoint en charge de ce dossier et de nombreux autres acteurs ; des liens se sont déjà bien tissés entre eux. Un avant-projet est proposé et validé par l'ensemble des participants.

Après finalisation, le projet est soumis au PAD et est approuvé lors d'une présentation devant une commission franco-marocaine. Il se décline sur trois ans et se fixe donc pour objectif général de renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage de la Commune urbaine d'Agadir en matière de déplacements urbains et de créer les conditions favorables à la constitution d'une véritable autorité organisatrice.

Pour atteindre cet objectif, il définit quatre sous-objectifs : mobiliser l'ensemble des acteurs concernés dans la réalisation du projet ; créer une cellule déplacements ; apporter des solutions concrètes à des difficultés de transport et de mobilité telles que l'amélioration de la progression des transports en commun (voies pour bus, sites propres localisés, priorité aux carrefours...), l'insertion de sites propres aux deux roues sur les principaux axes ou l'amélioration des conditions de circulation (fluidité, sécurité) ; créer un Observatoire des déplacements ; proposer les termes de références d'une étude de Plan de déplacements urbains sur le Grand Agadir.

Ces sous-objectifs sont eux-mêmes déclinés en actions. Pour assurer leur mise en œuvre et le suivi du projet, un Comité de pilotage sera mis en place, constitué de la Ville d'Agadir, du Laboratoire des maîtrises d'ouvrage locales du PAD et de Nantes Métropole. Il valide les travaux des différentes

composantes du projet qui lui sont présentées par le responsable de la cellule PAD (qui préfigure la Cellule déplacements) avec avis du Comité technique, lui-même constitué des chefs de projet marocain et français et de leurs partenaires techniques.

En référence à l'un des objectifs majeurs du projet qui est de fédérer les acteurs locaux, il est prévu la mise en place d'un Comité local des déplacements qui doit se réunir au moins deux fois par an. Il permet d'élargir la consultation et la concertation des principaux acteurs concernés par les transports et déplacements sur le Grand Agadir. Ce Comité local des déplacements est consulté par le Comité de pilotage qui arrête alors les options politiques ; le Comité technique initie les actions de la Cellule PAD. C'est cette cellule qui gèrera le projet. Elle est en charge de tous les aspects de gestion concrète et technique. Elle bénéficiera des études, conseils et formations qui lui sont apportés durant toute la durée du projet par des experts du Nord et du Sud mobilisés par la Commune urbaine d'Agadir et par Nantes Métropole. Elle rendra compte au Comité de pilotage et alimentera la réflexion du Comité local des déplacements et prendra en compte ses propositions et suggestions, sauf avis contraire du Comité de pilotage. Elle doit pour ce faire se doter d'un outil essentiel : un observatoire des déplacements.

Les deux acteurs principaux de la convention de partenariat sont la Commune urbaine d'Agadir en tant que maître d'ouvrage du projet et Nantes Métropole en tant qu'assistant au maître d'ouvrage. Les autres partenaires signataires sont, du côté marocain, les six

autres communes du Grand Agadir, l'Agence urbaine d'Agadir, la Wilaya d'Agadir et la Délégation régionale du transport à Agadir (administration d'État), et du côté français la Semitan et l'Auran.

Le budget total s'élève à 7 565 934 dhs (688 500 euros). La Commune urbaine d'Agadir y contribuera pour 824 175 dhs (75 000 €) – 329 670 dhs en numéraires et 494 505 dhs en participation valorisée –, Nantes Métropole apportera 3 741 759 dhs (340 500 €) dont 2 637 363 dhs en numéraires et 1 104 396 dhs en participation valorisée (est entendu par participation valorisée, les apports en nature tels que le temps passé par le personnel des collectivités, la mise à disposition de locaux ou de matériel, etc.). Enfin, le PAD participera pour sa part à hauteur de 3 000 000 dhs (273 000 €).

Depuis un an que le projet a vraiment démarré, nous pouvons être satisfaits de sa mise en œuvre. Un directeur pour la cellule déplacements a été recruté, plutôt de formation juridique, il est secondé par un ingénieur urbaniste. Ils sont installés dans leurs locaux équipés de matériel informatique. Leur première et principale tâche est de réunir les documents et informations – qui existent déjà en nombre et en qualité, mais éparpillés – en matière d'urbanisme et de déplacements pour construire un observatoire des déplacements. Des besoins sont identifiés : il est nécessaire d'effectuer des enquêtes, type origine-destination ; il y a un manque manifeste de cartographies, en particulier à l'échelle du Grand Agadir. Il n'y a pas non plus de schéma global intégrant les nombreux projets de développement urbain qui sont déjà programmés par les différents acteurs du territoire.

L'équipe française du PAD va donc accompagner l'équipe marocaine durant l'année 2008 dans sa formation à l'établissement de ces enquêtes et aux Systèmes d'Information Géographique qui s'appuiera concrètement sur la production de ces documents de travail.

Une réflexion a été engagée avec le département de l'espace public de Nantes Métropole sur le traitement des intersections dangereuses. De nombreux carrefours sont à présent réaménagés qui tiennent compte, entre autres, des pistes cyclables.

Une mission, composée de tous les intervenants techniques impliqués, est venue d'Agadir visiter et rencontrer les différents départements de Nantes Métropole engagés dans le projet.

Le Comité local des déplacements a été officiellement installé lors d'une séance réunissant une nombreuse assistance à l'hôtel de ville d'Agadir.

Les choses avancent suffisamment bien pour que l'on puisse penser qu'il sera sans doute possible dans les deux ans qui restent, d'aller au-delà de la simple élaboration de termes de référence d'une étude Plan de déplacements, et que les éléments seront réunis pour dresser ce plan lui-même.

Bien sûr, tout n'est pas simple ! Il a fallu un certain temps pour trouver une solution pratique, sûre et satisfaisante pour tous à la gestion financière. Un compte spécial a été ouvert par la Ville d'Agadir sur lequel les subventions du PAD sont versées.

Une difficulté majeure tient à la raison même de ce programme initié par les deux États : accompagner un processus de décentralisation qui n'en est qu'à ses prémises. Nombre d'autorités et de compétences sont donc encore du ressort de l'administration d'État. Il est alors indispensable d'établir un lien de confiance entre cette dernière et les collectivités locales.

Et il n'est pas toujours simple pour les Français de comprendre les rouages de la situation marocaine. Ils doivent se garder aussi de vouloir calquer sur le territoire d'Agadir la pratique nantaise. De l'autre côté, le même effort est nécessaire : il faut éviter de se laisser séduire sans sens critique par les réalisations de cette grosse machine qu'est la Communauté urbaine de Nantes qui s'inscrit, elle, dans un processus de décentralisation beaucoup plus poussé. Les équipes d'Agadir, qu'elles soient politique ou technique, doivent acquérir leur propre culture en matière d'urbanisme et de mobilité. Mais tous sont conscients de ces écueils.

Un facteur essentiel qui concourt à la bonne conduite de ce projet est très certainement les liens qui se sont établis entre les élus des deux villes qui sont très impliqués dans la démarche. Il en va de même entre leurs équipes techniques, formées de gens volontaires. Elles sont motivées, au-delà de l'aspect technique du projet, par un engagement dans la coopération décentralisée.

Enfin, il va de soi qu'un autre élément déterminant pour la bonne exécution d'un tel projet est la démarche PADF elle-même qui, en plus d'un apport financier non négligeable, exige d'établir un plan d'actions sur trois ans, budgétisé et au financement assuré par décisions des Conseils d'élus des deux villes. Ce qui procure une feuille de route précise et réfléchie, qui doit permettre de mener cette coopération à son terme. ■

L'accès à l'eau, enjeu essentiel

De l'eau potable qui coule du robinet, des toilettes, des égouts, un assainissement performant: ces équipements si familiers pour les habitants des pays riches font défaut au sud de la planète. En Amérique du Sud, en Afrique, en Asie, plus d'un milliard d'humains n'ont pas encore accès à une eau saine, et 2,6 milliards à un assainissement de base, soit une personne sur deux dans le monde¹.



Anne LE STRAT

Anne LE STRAT, Docteur en géopolitique, a soutenu sa thèse sur l'eau comme enjeu dans le conflit israélo-palestinien. Éluée Conseillère de Paris en 2001, elle devient Présidente Directrice Générale de la société EAU DE PARIS, Société d'Économie Mixte de la Ville de Paris chargée de la production et du transport de l'eau à Paris. Elle est par ailleurs Vice-Présidente du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et Vice-Présidente de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF).

Le manque d'accès à une eau saine et à un dispositif d'assainissement adéquat est une cause majeure de pauvreté et de malnutrition. L'eau insalubre demeure la première cause de mortalité sur la planète, devant la malnutrition. Ce sont 8 millions de personnes qui meurent chaque année de maladies liées à la présence d'eaux stagnantes ou polluées, et la moitié sont des enfants de moins de cinq ans. On peut donc considérer que l'accès à l'eau et l'assainissement sont des « médicaments préventifs² » efficaces dont les gouvernements disposent pour faire baisser le nombre de maladies infectieuses.

Au-delà de l'aspect sanitaire, l'accès à l'eau conditionne le développement social et économique. Selon des estimations du PNUD, les maladies et les pertes de productivité liées au manque d'eau et d'assainissement dans les pays en développement représentent 2% du PIB, et même 5% en Afrique subsaharienne – soit plus que les sommes reçues par la région au titre de l'aide internationale. L'accès à l'eau permet également le développement de nouvelles activités pour les femmes (maraîchage, artisanat...) qui peuvent accroître les revenus des ménages.

Cela conditionne aussi le niveau d'éducation des populations. La corvée d'eau dont sont chargés les femmes et les enfants nuit à la scolarisation, particulièrement celle des filles, et plus généralement à leur émancipation et à leur autonomie financière.

Quand les services publics d'eau n'existent pas, la population est amenée dans de nombreux cas à acheter l'eau potable à des intermédiaires, porteurs ou propriétaires de camions-citernes. Mais elle est alors payée au prix fort, sans aucune garantie de qualité. Les ménages les plus pauvres paient souvent leur eau jusqu'à dix fois plus cher que les ménages aisés³.

1. Source : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

2. Rapport mondial sur le développement humain 2006 « Au-delà de la pénurie : Pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau ». Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) <http://hdr.undp.org>

3. Source : PNUD.

L'accès à l'eau au cœur des objectifs de développement du millénaire

Face à ce constat dramatique, les Nations Unies ont fixé huit Objectifs de développement du millénaire⁴ (ODM) dont la cible 10 du septième est «de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes n'ayant pas durablement accès à l'eau salubre et à des installations sanitaires de base».

En 2006, le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD⁵ fait de l'accès à l'eau une condition *sine qua non* pour faire face aux enjeux mondiaux, lutter contre la pauvreté, la mortalité infantile, la maladie, la déscolarisation... Il demande que la communauté internationale s'engage à «Garantir à chaque personne un accès à au moins 20 litres d'eau saine par jour pour satisfaire à ses besoins élémentaires», ce qui «constitue une exigence minimale pour assurer le respect du droit à l'eau – et devrait être l'objectif minimum des gouvernements». À titre de comparaison, un Français consomme de 100 à 150 litres d'eau potable par jour⁶.

Le défi à relever est donc gigantesque. Les pays en développement doivent réaliser en quelques années ce que les pays riches ont mis deux siècles à construire. Pour exemple, la France des années 1960 n'avait l'eau au robinet que récemment dans les zones rurales et l'assainissement était de base, le traitement des eaux usées avant le rejet dans le milieu naturel se généralisant seulement à partir des années 1980. Pour atteindre les Objectifs du millénaire, 260 000 personnes supplémentaires devraient être raccordées chaque jour au réseau d'eau potable et 370 000 à l'assainissement. De surcroît, ces pays font face à une explosion démographique. Si un tiers de la population ciblée vit en milieu rural, les deux tiers habitent les bidonvilles de mégapoles en croissance exponentielle et totalement anarchique. En 2030, les

deux tiers de la population mondiale vivront dans des villes, dont 2 milliards de personnes dans des bidonvilles. Cette population urbaine pauvre sera la principale victime du manque d'eau.

La population mondiale a plus que triplé depuis le début du xx^e siècle, et l'utilisation des ressources en eau douce a été multipliée par six. Dans les cinquante prochaines années, on estime que la population mondiale augmentera de 40 à 50%. La croissance démographique conjuguée à l'industrialisation et à l'urbanisation pèsent considérablement sur les besoins en eau et sur l'état des ressources. Il existe des risques majeurs de pénuries et de pollutions.

L'eau et l'assainissement, les parents pauvres des politiques publiques

Contrairement aux idées reçues, cet état de fait n'est pas seulement lié au manque de ressources en eau. Ainsi, dans les pays d'Afrique équatoriale ou d'Amérique latine, où l'eau ne manque pas, jusqu'à la moitié de la population n'a pas accès à une eau saine, au contraire de certains pays arides où le service est assuré à 100%. Car les raisons de la crise sont avant tout politiques et financières.

L'eau, et plus encore l'assainissement, souffrent de sous-financement chronique, les dépenses publiques dans ce domaine étant régulièrement inférieures à 0,5% du PIB. De nombreuses ONG comme la Fondation France Libertés rappellent que 1% des dépenses militaires mondiales suffirait à couvrir les besoins d'investissements dans l'eau et l'assainissement.

Bien que vitale, l'eau est paradoxalement peu prise en compte dans les priorités des États, qui accordent plus d'importance à la distribution de l'énergie, aux télécommunications ou aux grandes infrastructures, qui peuvent être gérées de façon centralisée. L'eau est une ressource de proximité qui se transporte difficilement et se gère localement. Par ailleurs il est plus gratifiant pour le personnel politique d'inaugurer une route, un aéroport ou une centrale qu'un réseau d'égout, malheureusement! De surcroît, les investissements nécessaires sont lourds et peu rentables à court terme. Selon diverses estimations, les montants financiers pour atteindre les Objectifs du millénaire sont évalués entre 7,5 et 25 milliards d'euros annuels.

4. Afin de réduire la pauvreté et assurer le développement durable, la communauté internationale, lors de la 55^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 8 septembre 2000, a adopté les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM). La cible 10 de l'Objectif n° 7 (assurer un environnement durable) stipule de «réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes n'ayant pas durablement accès à l'eau saine et à des installations sanitaires de base».

5. Rapport mondial sur le développement humain 2006 «Au-delà de la pénurie : Pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau». Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) <http://hdr.undp.org>

6. Source : Agences de l'Eau.

L'aide au développement, qui s'élève aujourd'hui à près de 4 milliards d'euros par an, et dont l'effet de levier sur les autres financements est important, devrait doubler pour atteindre l'objectif⁷. Or la part de l'aide internationale affectée à l'eau stagne, tandis que d'autres postes, comme l'aide d'urgence plus médiatique, explosent.

À l'occasion du 3^e Forum Mondial de l'Eau à Kyoto en mars 2003, Le rapport Camdessus⁸, du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, établissait que, pour atteindre l'objectif du millénaire, il fallait un effort combiné et généralisé de toutes les sources de financement.

Les principaux financeurs restent les États, les organismes officiels d'aide au développement et les organismes de financement multilatéraux. Les gouvernements centraux devraient accorder plus de pouvoirs et une liberté financière plus grande aux organes locaux pour la gestion des problèmes d'eau.

L'accès à l'eau, défi planétaire qui se gère au niveau local

En mai 2004 s'est tenu à Paris le Congrès Fondateur de la nouvelle organisation mondiale des collectivités locales: *Cités et Gouvernements Locaux Unis* (CGLU). À cette occasion, les membres de CGLU⁹ ont affirmé la nécessité de renforcer les compétences de l'ensemble des acteurs locaux afin d'assurer un accès à l'eau en quantité et en qualité suffisantes à un coût supportable en faisant appel à la solidarité internationale des consommateurs d'eau et des distributeurs du Nord et du Sud.

Le 10 juin 2005, le Conseil Mondial de CGLU s'est réuni à Pékin et a approuvé la Déclaration des Gouvernements Locaux en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Cette déclaration insiste sur la nécessaire reconnaissance du gouvernement local «*comme le partenaire indispensable et premier pour la mise en œuvre des OMD*». Elle souligne également le besoin «*d'assurer aux gouvernements locaux les ressources et les pouvoirs nécessaires pour qu'ils soient en mesure d'assumer leurs compétences en vue d'atteindre les OMD*».

7. Estimation du Conseil Mondial de l'Eau (2006).

8. Rapport Michel Camdessus, Président du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, *Financer l'eau pour tous*, 2003.

9. Point 24 de la Déclaration finale intitulée L'eau et l'assainissement pour tous, adoptée en mai 2004 au Congrès Fondateur de *Cités et Gouvernements Locaux Unis* (CGLU) à Paris.

Un an plus tard, au Forum de l'eau de Mexico en 2006, les maires et élus locaux ont demandé aux gouvernements nationaux, aux organisations régionales et internationales et aux Nations Unies d'«*accroître les financements des infrastructures locales de l'eau et de l'assainissement*». Le texte de la CGLU met également l'accent sur la nécessité de «*mobiliser, là où cela est possible, des fonds y compris sur la facture d'eau, pour des actions de coopération solidaire décentralisée, équitables, transparentes, inscrites dans la durée...*».

La décentralisation, en cours dans de nombreux pays du Sud, positionne également les élus locaux comme les nouveaux responsables des services de l'eau et de l'assainissement. Mais ils disposent de ressources financières souvent insuffisantes pour créer ou développer ces services et ils manquent souvent de compétences pour la bonne exploitation des équipements.

Ils sont pourtant les acteurs essentiels pour une meilleure gouvernance de l'eau et un rôle accru des usagers au côté des collectivités locales. La maîtrise d'ouvrage locale et décentralisée trouve aujourd'hui des homologues dans de nombreux pays en développement où les politiques de décentralisation sont en plein essor. En outre, les financements alloués à l'eau sont potentiellement mieux utilisés si la gestion s'opère au plus près des utilisateurs. Et les risques de corruption sont moindres si l'aide financière est distribuée au niveau local plutôt qu'au niveau gouvernemental.

Enfin, l'intégration des populations locales est une condition indispensable de la réussite. Elles doivent impérativement prendre part à la construction et à la gestion des infrastructures.

Un enjeu de coopération

Depuis 2005, en France, la loi dite Oudin-Santini¹⁰ permet aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, aux agences de l'eau, etc. d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale. Cette loi ambitionne de mobiliser des sommes jamais atteintes dans le domaine de la coopération: 1% du budget annuel des seules agences de l'eau, c'est

10. Loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

13 millions d'euros. D'après une estimation de pSEau (programme Solidarité Eau) il serait possible, si toutes les collectivités jouaient le jeu, d'atteindre 100 millions d'euros.

Cette possibilité offerte aux agences de l'eau d'entreprendre des actions de coopération internationale, et aux communes et établissements publics de financer ces actions sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, s'inscrit dans le droit fil du principe selon lequel « l'eau doit financer l'eau ».

Si la loi Oudin donne une reconnaissance forte aux compétences des autorités décentralisées dans les domaines des services publics de l'eau et de l'assainissement en leur proposant de nouvelles opportunités de financement de leurs actions de coopération, elle fut également motivée par des raisons moins avouables. La loi a ainsi été pensée par ses promoteurs comme un moyen d'ouvrir les marchés des pays du Sud aux entreprises françaises de l'eau comme l'indique clairement le rapporteur de la loi à l'Assemblée nationale : *« donner aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes, la possibilité de conclure des conventions de coopération internationale, est non seulement un moyen de permettre une exportation du modèle français de gestion de l'eau, mais aussi un moyen de compléter utilement la conquête de marchés par les grands groupes français¹¹. »*

Ainsi, sous couvert de solidarité, la loi permet d'utiliser l'argent du consommateur pour des opérations qui, au-delà de l'aide aux populations, contribuent surtout à renforcer l'image de nos grandes multinationales de l'eau. Promouvoir l'accès à l'eau est donc devenu l'occasion de vendre la fameuse « école française de l'eau » avec son modèle de gestion déléguée aux groupes privés. Ce sont d'ailleurs les entreprises de l'eau qui font la propagande la plus active de cette loi en direction des collectivités locales et des ONG. Pourtant les partenariats publics-privés tant vantés par les

tenants d'une gestion déléguée et encouragés par les institutions internationales n'ont jusqu'à maintenant pas fait la preuve de leur efficacité sur le terrain. Le rapport des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau relève que les résultats atteints par le secteur privé n'ont souvent pas été à la hauteur des attentes. Bien commun et public, l'eau doit être gérée sous maîtrise publique hors des profits privés.

Pour une gestion durable de l'eau au niveau local

Les collectivités locales françaises peuvent multiplier les actions sans avoir recours à la loi Oudin. Ainsi les communes et communautés de communes peuvent voter un budget de « solidarité internationale » dans lequel une part importante serait consacrée à l'aide dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les collectivités locales et les acteurs de l'eau français disposent d'une forte expérience en matière d'organisation et de gestion des services publics. À travers des actions de coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, les collectivités territoriales peuvent valoriser dans une logique de partenariat et d'échange de savoir-faire toute une palette de compétences et d'expériences auprès des acteurs du Sud.

Assurer un meilleur développement des collectivités locales passe par une plus grande prise en compte des besoins et des priorités exprimés par les populations. La coopération décentralisée doit viser à renforcer le rôle et la place de la société civile locale dans les processus de développement local en associant et en faisant collaborer l'ensemble des acteurs des territoires concernés. De fait, l'implication des acteurs locaux dans des projets de solidarité internationale est un facteur de réussite essentiel.

L'enjeu actuel est de promouvoir les actions de coopération décentralisée qui contribuent à créer des services publics locaux dans le cadre de partenariats « public-public ». L'aide au développement ne devrait plus passer par des associations liées aux États et aux entreprises privées du Nord qui cherchent à imposer leurs solutions de l'extérieur mais devraient favoriser les coopérations entre communes basées sur l'échange de compétences.

La coopération décentralisée doit viser à renforcer le rôle et la place de la société civile locale dans les processus de développement local en associant et en faisant collaborer l'ensemble des acteurs des territoires concernés.

11. Rapport n° 2041 sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat (n° 1684), relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, par André Santini, député des Hauts-de-Seine, Assemblée nationale, 26 janvier 2005.



Récupération d'eau dans des bidons à la pompe du village, Burundi
OIF

C'est dans cette perspective qu'EAU DE PARIS s'engage dans des projets de coopération en Afrique et en Asie, et notamment dans de nombreux projets d'adduction d'eau conduits par des associations de ressortissants de villages maliens. Partenaire technique, EAU DE PARIS met à disposition son personnel pendant toute la durée du projet pour la réalisation du cahier des charges, la conception des installations, le suivi du chantier, la sensibilisation à l'usage de l'eau et à la préservation de la ressource et la formation des comités de gestion qui assureront le bon fonctionnement des installations et collecteront les factures. EAU DE PARIS aide également ces associations à trouver un partenaire financier. C'est ainsi que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a financé sept projets d'adductions pour un montant total de 300 000 €. Dans tous les villages avec lesquels nous avons travaillé, on note une amélioration sensible des conditions de vie des populations. On voit émerger un tissu économique dans le village et la commune : artisans spécialisés dans les métiers de l'eau, nouveaux emplois, développement de

nouvelles activités pour les femmes (maraîchage, artisanat...) déchargées de la corvée d'eau. La scolarisation des filles augmente et se développe un savoir-faire technique pour le village.

D'autres exemples de coopérations de ce type existent à travers le monde, qu'il s'agisse de valoriser afin de les étendre et de les améliorer.

C'est seulement en novembre 2002 que la Commission des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels a reconnu que le droit d'accès à l'eau est un droit humain fondamental et inaliénable. L'urgence appelle à l'intensification des actions de coopération sur le terrain. Il faut reconnaître l'apport des populations et de leurs communautés à la gestion de l'eau, et des changements institutionnels majeurs portant particulièrement sur les mécanismes de financement des secteurs de l'eau et de son assainissement. Cela doit accompagner le développement de solidarités au niveau local, régional, national et international, basées sur le droit à l'eau. ❁

La coopération universitaire décentralisée: cas de l'UQAM (Canada - Québec) et du CÉRE (Guinée)

Cet article décrit brièvement l'évolution du projet de coopération canadienne ayant soutenu, depuis 1993, la création, le développement, la consolidation et l'autonomisation du Centre d'étude et de recherche en environnement (CÉRE) de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry en République de Guinée, en partenariat avec l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'UQAM, Montréal, Canada, et la firme CRC-SOGEMA, Longueuil, Canada. Au fil des années, cette coopération est devenue de plus en plus décentralisée.

La coopération UQAM – CÉRE: du projet CÉRE à la coopération décentralisée

Au début des années 90, les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan National d'Action Environnementale ont identifié plusieurs enjeux environnementaux importants pour la Guinée. Les autorités du pays ont alors entrepris des actions à forte composante environnementale pour lesquelles les bailleurs de fonds ont apporté des appuis appréciables par leur soutien financier. Le pays s'est aussi engagé au niveau international en ratifiant les grandes conventions touchant l'environnement. C'est dans ce contexte que le CÉRE a été créé en 1993 au sein de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (Guinée), et ce, directement sous la tutelle du Recteur. Il a, depuis, acquis le rang de Faculté. D'autres facteurs ont aussi présidé à cette naissance. Ce sont, entre autres :

- la dynamique de la coopération née entre l'Université de Conakry et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et son Institut des sciences de l'environnement (ISE) ;
- la volonté conjointe des gouvernements de la République de Guinée et du Canada d'œuvrer ensemble au développement environnemental harmonieux et durable de la République de Guinée.

Il y a donc plus de 15 ans maintenant que le CÉRE a lancé ses opérations grâce au financement de l'ACDI et du Gouvernement de la Guinée. Dans la première phase, le « projet CÉRE », comme on l'appelait alors au départ, a d'abord voulu répondre à l'urgence de doter la République de Guinée d'une masse critique multidisciplinaire de compétences nationales en matière d'environnement et de lui donner accès à une infrastructure scientifique minimale pour lui permettre de jouer efficacement son rôle. Au terme de cette première phase, en 2001, le bilan du « projet CÉRE » a été qualifié de positif:



(1) Ibrahima BOIRO, (2) Dan Lansana KOUROUMA, (3) Jean-Yves LALANDE, (4) Michel RAYMOND, (5) Jean-Philippe WAAUB

(1) Professeur titulaire et Directeur du Centre d'étude et de recherche en environnement (CÉRE), Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, Conakry, Guinée.

(2) Professeur, Chef du département des évaluations environnementales, Centre d'étude et de recherche en environnement (CÉRE), Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, Conakry, Guinée.

(3) Vice-Président environnement et ressources naturelles, CRC-SOGEMA, Longueuil, Québec, Canada, et directeur du projet d'appui au CÉRE.

(4) Professeur, département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal (UQAM), Québec, Canada, et responsable de l'appui à la gestion académique et scientifique du CÉRE.

(5) Professeur titulaire, département de géographie, Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional, Université du Québec à Montréal (UQAM), Québec, Canada, et responsable de l'appui au développement de la recherche du CÉRE.

- les enseignants-chercheurs du CÉRE de même que plusieurs ressources professionnelles provenant de divers ministères ont pu se perfectionner dans diverses disciplines touchant l'environnement ;
- au moins deux cohortes d'étudiants ont été formées au CÉRE et ont ainsi obtenu leur Diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences de l'environnement ;
- l'infrastructure (laboratoires) et les équipements scientifiques de base ont été mis en place.

Malgré ce résultat positif, il est apparu qu'il restait encore beaucoup de travail à faire si l'on voulait que le CÉRE puisse assurer pleinement son autonomie tant au plan de l'enseignement et de la recherche qu'au plan financier et institutionnel. Dès lors, à la suite des analyses et évaluations d'usage, le Gouvernement canadien décidait de poursuivre son appui au CÉRE. Cet appui s'est distingué du précédent par son approche d'accompagnement et par l'importance qu'il a accordée à la gestion du Centre et à la mise en place des outils modernes et performants devant soutenir les activités à caractère académique et scientifique du CÉRE. En somme, tel que mentionné plusieurs fois au début de cette seconde phase, on ne parlerait plus du CÉRE comme d'un projet, mais bien comme d'une entité autonome.

Ainsi, alors que la première phase visait la création et le lancement des activités de l'institution, il a été convenu que le CÉRE – phase II viserait la pérennisation et la professionnalisation du Centre. Tout en reconnaissant l'importance primordiale de l'enseignement et de la recherche qui sont au cœur même de la mission du CÉRE, les partenaires ont souhaité accorder toute l'attention nécessaire à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Centre pour s'assurer que ce dernier puisse accroître l'autonomie nécessaire à sa croissance et à son développement. Dès lors, bien que la phase II se soit inscrite dans le prolongement de la phase précédente et qu'elle ait tiré profit des acquis, les parties se sont entendues pour en modifier les objectifs et les modalités de gestion. L'une des principales différences entre les deux phases repose sur la nature de l'approche de gestion qu'il a été convenu d'adopter. Pour l'essentiel, la seconde phase favorise une approche d'accompagnement, selon laquelle l'agence canadienne mandatée pour gérer le projet ne doit pas se substituer au CÉRE mais plutôt appuyer d'une façon appropriée dans la mise en œuvre et la

gestion efficace des différentes activités du projet. Il s'agit donc pour l'agence dite d'accompagnement, d'une imputabilité de moyens et non de résultats. Cette approche suppose l'implication réelle et en profondeur de tout le personnel du CÉRE et repose sur une définition claire et une acceptation de part et d'autre des différents rôles et responsabilités de chacun. Elle positionne définitivement la partie guinéenne, incluant l'Université et le Gouvernement guinéen, comme première responsable de la mise en œuvre effective du projet, favorisant ainsi la pérennité de l'intervention. Ces nouveaux défis ont nécessité la mise en place d'un nouveau partenariat canadien entre la société privée CRC-SOGEMA et l'UQAM. Une fois le projet lancé, l'agence d'accompagnement, de concert avec le CÉRE, et avec l'appui de l'ACDI, ont convenu de gérer conjointement le projet d'appui au CÉRE. La cogestion du projet comporte deux volets : la gestion opérationnelle et la gestion financière. Cette coopération prend ainsi davantage la forme d'un jumelage entre institutions universitaires du Sud et du Nord avec l'appui du secteur privé.

La cogestion du projet au sein de l'institution autonome que représente le CÉRE s'inscrit tout à fait dans une optique de coopération décentralisée telle que la Commission européenne la définit, soit comme étant avant tout « une autre façon de faire de la coopération, visant à mettre les acteurs (dans toute leur diversité) au centre du processus de coopération en les impliquant tout au long du cycle d'intervention et en précisant les rôles et responsabilités de chacun, conformément au principe de subsidiarité ». Toujours selon la Commission, cinq idées maîtresses soutiennent cette interprétation à laquelle notre propos se rattache :

- la participation active de toutes les familles d'acteurs ;
- la recherche d'une concertation et d'une complémentarité entre différents acteurs ;
- une gestion décentralisée (délégation de responsabilités de gestion à l'échelon le plus proche possible des acteurs concernés) ;
- l'adoption d'une « approche-processus » (meilleure valorisation par rapport à l'approche – projet classique de l'écoute, le dialogue, la mobilisation des ressources locales, la concrétisation des objectifs et actions en cours de processus, l'évaluation conjointe, etc.) ;
- la priorité donnée au renforcement des capacités et au développement institutionnel.

Le renforcement des capacités institutionnelles, académiques et de recherche

Le CÉRE a sa propre identité. Sa mission s'énonce comme suit: «Le CÉRE est une institution post-universitaire en environnement vouée au développement durable de la Guinée et de la sous-région. Par la qualité de ses enseignements, programmes de recherche et prestations de service, il intervient comme un acteur majeur, un centre de référence en évaluation environnementale caractérisé par le professionnalisme de ses ressources humaines, son travail d'équipe et ses réseaux d'excellence». Le CÉRE vise ainsi une reconnaissance, dans la sous-région, comme pôle d'excellence en environnement et centre de référence en analyse et évaluation environnementale contribuant à la maîtrise des enjeux environnementaux affectant la qualité de vie des populations et la conservation des ressources renouvelables. À cet égard, le statut de l'institution confère aux enseignants-chercheurs du CÉRE une indépendance académique et de jugement, laquelle est souvent essentielle dans la gestion de dossiers environnementaux controversés. De plus, le CÉRE innove par la place qu'il accorde au rôle fondamental des femmes dans la gestion de l'environnement, contribuant à une capacité africaine d'appui à un développement durable.

Le CÉRE a trois fonctions qui sont l'enseignement et la formation, la recherche et finalement, la prestation de services. L'enseignement s'adresse à une clientèle inscrite aux cycles supérieurs, dans ce cas à une clientèle de master en sciences de l'environnement. La recherche, quant à elle, constitue la majeure partie des activités et nourrit l'enseignement qui se donne au Centre. Par ailleurs, compte tenu de son statut particulier au sein de l'université, le CÉRE se doit d'assurer, à moyen terme, sa pérennité financière, d'où sa troisième fonction qui est celle de la prestation de services. Sans se substituer au secteur privé, il agit comme un leader dans le domaine de l'évaluation environnementale en Guinée et dans la sous-région, et ouvre la voie puisqu'il est pour l'instant un des rares, sinon le seul, Centre capable de fournir ce type de services.

Le CÉRE a trois fonctions qui sont l'enseignement et la formation, la recherche et finalement, la prestation de services.

En matière de gestion, le CÉRE s'est doté de tous les systèmes et procédures nécessaires pour assurer sa propre existence. Le Centre bénéficie ainsi d'une structure académique qui regroupe sous l'autorité de son Directeur, deux directeurs adjoints, un à la recherche et l'autre aux études, et trois départements: milieux récepteurs, évaluation environnementale, et aménagement et biodiversité. Tous les professeurs se réunissent au sein du Comité académique et scientifique (CAS) alors que les directeurs adjoints et les chefs de département forment le comité de direction. La collégialité et la délégation de pouvoir observées sont porteuses pour l'avenir du Centre et cette évolution positive du style de gestion est principalement imputable à son directeur et à l'équipe qui l'entoure.

Au plan matériel, il est également appuyé par une solide infrastructure de laboratoires qui supportent ses études environnementales: chimie organique, chimie inorganique, microbiologie, éco-toxicologie, informatique (modélisation, bureautique, réseau

Internet et Intranet) et géomatique (Système d'information géographique et télédétection). Les laboratoires d'analyse sont en relation avec le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ), par le biais

de l'UQAM. Le laboratoire informatique est géré par un informaticien. Le laboratoire de géomatique bénéficie de l'appui du département de géographie de l'UQAM. Pour assurer le fonctionnement continu de tous ces équipements, le CÉRE dispose d'une installation électrique appropriée (groupe électrogène et onduleur central de forte capacité). Par ailleurs, dans le contexte actuel et étant donné les infrastructures déjà présentes au CÉRE, le développement de la bibliothèque se fait essentiellement sous forme électronique.

Pour bien marquer à la fois la distinction entre l'institution et le projet, mais aussi le profond besoin de coordonner les actions entre les deux entités, il a été convenu de mettre en place un comité de gestion du projet indépendant des autres organes de gestion interne du CÉRE. Il importe par ailleurs de rappeler qu'au-delà de la cogestion du projet qu'elle veut faciliter, l'implantation de ce comité vise également à renforcer les capacités de gestion du CÉRE.

Du point de vue de la relation entre le CÉRE et le bailleur de fonds qu'est l'ACDI, le CÉRE anticipe la phase de désengagement du projet et agit dans la perspective d'acquisition et d'autonomisation des compétences requises pour sa pérennité. Le Gouvernement de la Guinée a soutenu le CÉRE par un Fonds de contrepartie et également en payant le salaire des professeurs, une partie de l'infrastructure, l'ensemble des services publics et le fonctionnement de base du Centre. Il n'en demeure pas moins que l'autonomie financière du CÉRE, outre les revenus générés par l'enseignement, dépend fortement de sa capacité à fournir des prestations de services et à monter et gérer d'importants projets de recherche nationaux et régionaux.

Par ailleurs, les mécanismes de coopération entre l'UQAM et le CÉRE se poursuivent quant à eux au-delà du projet. Ainsi, un accord de coopération établit une équivalence de diplôme entre le master que délivre actuellement le CÉRE (transition effectuée selon les normes européennes et la compatibilité nord-américaine, au système Licence, Master, Doctorat, et accréditée par le CAMES), et celui de la maîtrise en sciences de l'environnement de l'ISE de l'UQAM. De plus, des liens entre chercheurs du CÉRE et des équipes de recherche de l'ISE (Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional, TOXEN, etc.) et de ses partenaires (Station expérimentale des procédés pilotes en environnement de l'École de technologie supérieure de Montréal, etc.) permettent des échanges réguliers au bénéfice des uns et des autres. Le CÉRE dispense le programme de master avec un profil recherche et un profil professionnel, sur une base continue à des promotions de 18 à 20 étudiants et étudiantes par an, sans substitution externe mais avec des appuis d'enrichissement du programme. L'augmentation du nombre de femmes enseignantes sera acquise lorsque tous les candidats au Ph.D. actuellement en formation au Canada seront de retour. Cependant, la participation d'un ou deux professeurs invités par année sera maintenue afin de maintenir les échanges et faciliter la reconnaissance par les organisations externes.

Le CÉRE a établi des partenariats de recherche avec de nombreux agents économiques, des organisations nationales et des organisations internationales.

En matière de recherche et de prestation de services, le CÉRE s'est doté d'un plan de développement et d'un plan de commercialisation. L'axe central de développement de la recherche au CÉRE est le domaine de l'évaluation environnementale, lequel mobilise les compétences de l'ensemble de l'équipe du CÉRE, notamment en géomatique, en gestion des ressources naturelles et du territoire, en éducation relative à l'environnement et en analyses environnementales. L'équipe du CÉRE a maintenant acquis les compétences nécessaires pour que ses projets de recherche et ses prestations

de services rayonnent aux plans national et régional. En plus des relations privilégiées avec l'ISE de l'UQAM, les enseignants-chercheurs collaborent avec des organisations analogues de la région ouest-africaine telles que le Centre de suivi écologique de Dakar, l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université Cheik Anta Diop de Dakar, l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2iE) de Ouagadougou, ou encore l'Université de Niamey et AGRHYMET au Niger, ainsi que l'Université Cocody en Côte d'Ivoire. En outre, le CÉRE a établi des partenariats de recherche avec de nombreux agents économiques (compagnies minières, firmes d'ingénierie et d'environnement, etc.), des organisations nationales (Société des eaux de Guinée, le Programme d'appui aux communautés villageoises, etc.), et des organisations internationales (PNUD, UNICEF, Union européenne, Union africaine, etc.).

La gestion administrative, financière et comptable

En ce qui a trait au mode de gestion du projet d'appui au CÉRE, on a retenu de l'axer sur les résultats plutôt que sur les activités. Cette façon de faire, que favorise le bailleur de fonds, implique que toutes les parties prenantes du projet s'entendent au départ sur les résultats à atteindre à court, moyen et long termes. Pour chacun de ces résultats, des indicateurs sont établis, lesquels sont suivis et mesurés au fur et à mesure de la progression des travaux. Un soin particulier a été apporté dans le choix de ces indicateurs de telle manière qu'ils se rapportent à l'institution et non spécifiquement au projet.

Ce faisant, les activités concourent encore plus directement à la construction de la pérennité de l'institution.

La gestion comptable du CÉRE est certes un de ses atouts, de même que l'ensemble de ses politiques administratives et des outils de gestion mis en place conjointement par les partenaires. Elle a été implantée selon les normes internationales et adaptée aux réalités guinéennes. Le professionnalisme du comptable est une clé importante du CÉRE alors même que l'obtention et la gestion de projets nationaux et régionaux sont souvent conditionnelles à des assurances de bonne gouvernance financière. La comptabilité par projet permet au CÉRE d'assurer un suivi de tous les flux monétaires et de garantir ainsi des mécanismes de reddition des comptes transparents.

Le CÉRE innove également avec une politique d'intéressement de tout son personnel à la gestion et à la rentabilité des projets qu'il génère.

Les défis du CÉRE

Pour atteindre, maintenir et consolider le niveau d'excellence auquel il aspire dans le contexte difficile où il évolue, le CÉRE, appuyé au besoin par l'UQAM, doit relever plusieurs défis dont les principaux sont :

- de conserver et développer ses acquis : par exemple, maintenir son statut au sein de l'Université, conserver son personnel qui pourrait être attiré par le secteur privé ou une carrière internationale, assurer l'entretien et le remplacement de ses équipements techniques et de référence ;
- de développer les compétences de son personnel : dans un environnement scientifique en pleine et rapide évolution, l'acquisition et la maîtrise des nouvelles approches et technologies sont indispensables à la survie d'une institution universitaire ;
- de consolider et maintenir son système-qualité efficace et reconnu : un tel système-qualité garantit

la crédibilité des résultats de recherche et d'analyse en conformité avec les standards nationaux et internationaux habituellement reconnus ;

- de pénétrer les différents marchés disponibles : le CÉRE doit chercher à accroître et à diversifier ses clientèles étudiantes tout en perçant le marché des demandeurs de services environnementaux d'origine sous-régionale et internationale ;
- de diversifier ses sources de financement récurrentes : outre son financement interne, les revenus issus de ses clientèles étudiantes et ceux en provenance de ses prestations de service, le CÉRE doit développer par la qualité de ses travaux un accès à des sources de financement privées ou publiques récurrentes, particulièrement auprès d'organisations et d'entreprises internationales, s'il veut assurer sa survie à long terme.

Pour conclure, il est intéressant de souligner que la coopération UQAM – CÉRE apporte également beaucoup à l'UQAM et au Canada notamment en :

- accueillant des étudiants canadiens en mobilité internationale (ex. : stages, recherches doctorales, partie de cursus académique) qui désirent se familiariser avec les réalités guinéennes alors que les opportunités d'emplois dans des carrières internationales en environnement sont de plus en plus nombreuses ;
- permettant des partenariats pour des recherches portant sur les problèmes de l'Afrique de l'Ouest et de la Guinée (expertise de terrain, connaissance du territoire et accessibilité aux populations, etc.) ;
- assurant la formation de ressources humaines qualifiées et au service du développement durable de la Guinée dans un contexte où de nombreuses entreprises canadiennes et internationales interviennent notamment dans l'exploitation de l'immense potentiel de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de la Guinée. 🇸🇪

La gestion communautaire de systèmes de potabilisation d'eau: l'expérience de la société Altech en RDC et en Haïti

L'évolution planétaire conduit à revoir les concepts même des actions de l'homme dans ses activités en général. Il est donc devenu nécessaire d'envisager des solutions de façon globale en y intégrant toutes les facettes de la problématique posée; pour des villageois dans les pays du Sud, s'approprier une technologie signifie également en assurer la gestion technique, administrative et financière de façon autonome.

L'action responsable de l'aide au développement est de proposer des actions durables avec des partenaires pluridisciplinaires qui prendront en compte l'adéquation parfaite entre les nécessités du terrain et les solutions proposées. Dans ce cadre, la région Wallonne mise sur des projets intégrés et propose aux opérateurs d'y répondre de façon globale.

Altech en quelques mots

Notre société est avant tout une aventure humaine spontanée, née de l'enthousiasme d'amis autour d'un projet, avec pour objectif commun de concevoir et de valoriser un procédé de potabilisation d'eau parfaitement adapté aux petites communautés rurales des pays défavorisés du Sud: l'Hydropur. (www.hydropur.be)

Fondée en 1988, notre société occupe aujourd'hui 4 personnes en Belgique et compte actuellement des représentations dans 5 pays (Sénégal, République de Guinée, République Démocratique du Congo, Haïti et Nicaragua). Nos équipements, installés sur base de financements de gouvernements, d'organisations internationales ou d'ONG (Région Wallonne, Japon, Union européenne, UNICEF, Croix Rouge, Intermon OXFAM, VOLENS...), sont quant à eux présents dans une dizaine de pays du Sud.

Nos activités, touchant initialement le secteur de l'alimentation en eau potable, se sont étendues depuis lors à l'assainissement, principalement par biométhanisation, aux énergies alternatives ainsi qu'aux études et aux formations se rapportant à ces secteurs d'activités essentiellement tournés vers le monde rural ou périurbain. Pour mémoire, si plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès de façon normale à l'eau potable, il ne faut pas oublier que 80% d'entre elles vivent dans le monde rural et que 30 000 meurent chaque jour dans le monde...



Claude LOMBART

Polytechnicien de formation, Claude LOMBART a commencé sa carrière dans l'enseignement en Belgique avant de se consacrer à la société Altech qu'il a contribué à fonder en 1989. Aujourd'hui administrateur délégué d'Altech, il participe régulièrement à des séminaires internationaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et contribue à des formations pour l'Institut Supérieur des Techniques de l'Eau ou encore à des programmes de formations techniques organisés dans les pays du Sud pour diverses organisations internationales.



Une approche de travail intégrée

Nous nous définissons comme une société technologique à finalité sociale dont l'approche participative, globale et intégrée dans nos projets constitue l'une des caractéristiques principales menant à une philosophie de travail peu commune dans sa démarche. En effet, dans notre secteur, les sociétés se contentent généralement du rôle de fournisseur d'équipements.

Pour notre part, nous nous impliquons dès le début et travaillons toujours sur base de propositions émanant de la base pour réaliser des projets intégrés. En effet, la pérennité des installations réside essentiellement dans l'approche participative des communautés bénéficiaires encadrées par des formateurs locaux connaissant parfaitement les problématiques spécifiques des populations visées. Les études de (pré)-faisabilité, les formations techniques et le suivi, effectués par des partenaires locaux et par nous-mêmes, sont également des éléments « clés » de la réussite des projets.

Dans la mesure du possible, nous proposons généralement d'intégrer l'assainissement avec les volets relatifs à l'eau potable. Ces deux volets sont en effet intimement liés, des mauvaises conditions sanitaires pouvant fortement limiter, voire remettre en cause les résultats attendus en matière de mise à disposition d'eau potable.

Description de la technologie

La technologie « Hydropur » est celle d'un appareil de potabilisation d'eau offrant le meilleur compromis pour répondre à toute une série d'impératifs tels que : simplicité, fiabilité, sécurité, efficacité, longévité, ... et avec en point d'orgue : être économique tant à la fabrication qu'à l'utilisation. Il est ainsi entièrement autonome en fonctionnement pour répondre en tout point aux règles qui prévalent aux accords de KYOTO en matière de développement durable.

Une station complète, montée et démontée en une journée, se compose :

- d'un réservoir en acier galvanisé à chaud pour le stockage de l'eau brute, siège des étapes de décantation et de coagulation/floculation ;
- d'un cylindre de 0,80 mètre de diamètre et de 2,20 mètres de hauteur en acier inoxydable, siège des étapes de chloration, filtration sur sable et filtration sur charbon actif ;

- d'une cuve en acier inoxydable couverte et munie de 8 robinets servant au stockage et à la distribution de l'eau potable.

Tout le circuit de traitement d'eau, fonctionnant sans pièce en mouvement, a été conçu sur la base de principes gravitaires et ne nécessite donc pas d'apport d'énergie extérieur. Une pompe peut éventuellement être utilisée en cas de besoin pour amener l'eau au niveau du bac de stockage de l'eau brute. Dans ce cas, nous recherchons les solutions les plus adaptées aux contraintes de terrain (photovoltaïque, hydraulique, éolien...).



Cette station autonome, gérable techniquement et socialement à l'échelle communautaire, est caractérisée par un débit moyen à la sortie de 1 000 l/h, soit l'approvisionnement en eau de 500 personnes environ. Le concept étant modulaire, ces stations peuvent être couplées en parallèle pour atteindre des débits allant jusqu'à 20 m³/h sur un même site.

Le système est autonettoyant et ne nécessite que peu de maintenance. Un système de nettoyage à contre-courant du filtre à sable se déclenche ainsi automatiquement lorsqu'un colmatage important de la masse filtrante est détecté. Il est également

La gestion communautaire de systèmes de potabilisation d'eau : L'expérience de la société Altech en RDC et en Haïti

muni d'une sécurité arrêtant le traitement automatiquement lorsque le dispositif de chloration est vide, évitant ainsi la production d'une eau non désinfectée.

Toujours afin d'augmenter l'autonomie des utilisateurs, nous proposons des solutions garantissant la production sur site de certains consommables comme le désinfectant. Cette production peut se faire par électrolyse d'une saumure alimentée par énergie solaire. Les produits utilisés pour un éventuel prétraitement (coagulation/floculation) peuvent parfois être trouvés localement (bloc d'alun, graines de morenga, certains cactacés, ...) ce qui maximise encore l'autonomie des utilisateurs et par là même, la pérennité des projets.

Transfert de compétences et de technologie

La démarche de travail d'Altech intègre également un volet de transfert de compétences et de technologie. Le transfert de compétences comprend la formation technique des comités de gestion et du gérant afin qu'ils maîtrisent le fonctionnement des équipements, leur maintenance courante ainsi que la gestion et l'utilisation des consommables. Des techniciens sont également formés pour les opérations de maintenance plus spécifiques. Il est bien évident que cette approche est plus facile à mettre en œuvre dans le cadre d'un projet d'installation à plus grande échelle comme nous le verrons plus loin.

Le transfert de technologie vise à produire, en tout ou partiellement, certains éléments des unités de potabilisation d'eau (réservoirs, structure, cœur des unités de traitement, ...) en fonction des disponibilités locales permettant de rester dans nos standards de production. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de développement économique des pays du Sud mais permet également de réduire les coûts de production et de maintenance en assurant une plus grande proximité entre les utilisateurs et les producteurs.

Un impact durable

Le pilier social et le pilier économique du développement durable sont en relation étroite dans nos projets. En effet, si la satisfaction des besoins primaires en eau potable des populations bénéficiaires du Sud entraîne des améliorations sur le

plan social comme l'amélioration des conditions de santé ou la réduction de la corvée de l'eau pour les femmes et les enfants, elle entraîne également des répercussions au niveau économique, conséquences des deux points précités. Ces conséquences touchent directement l'économie des cellules familiales de par l'amélioration de la qualité des ressources humaines pour les activités quotidiennes (artisanat, agriculture, pêche, ...), ou encore en évitant la corvée des femmes qui peuvent ainsi se consacrer à d'autres tâches plus rémunératrices en faveur de la famille et à l'éducation de leurs enfants.

De plus, les technologies mises en œuvre dans les projets sont entièrement en accord avec le pilier écologique du développement durable : unités de traitement d'eau fonctionnant sans énergie, pompage de l'eau brute utilisant des énergies renouvelables et aucun impact sur l'environnement.

Tous ces objectifs concourent à générer un maximum d'autonomie aux bénéficiaires et à inscrire nos actions dans les perspectives d'un développement durable social, économique et écologique et non d'une aide humanitaire sans perspective d'avenir. L'appropriation des projets par les bénéficiaires permet de satisfaire aux besoins en eau potable actuels et futurs tout en préservant le cadre de vie pour les prochaines générations.

Expérience en République d'Haïti

Notre toute première installation a été effectuée en 1989 en Haïti, dans l'Artibonite (commune de Grande Saline). Cette commune se caractérise par la salinité de ses eaux souterraines et par une absence de source. Dès lors, seules les eaux de surface sont disponibles pour l'alimentation en eau des populations rurales, ce qui positionne notre station de traitement d'eau comme une alternative technologique viable et durable.



Après presque 20 ans de fonctionnement, cette première installation fournit encore aujourd'hui de l'eau potable et a servi de modèle pour l'installation de 10 stations complémentaires dans la même zone pour fournir de l'eau à près de 10 000 personnes, à la demande des populations bénéficiaires et des groupements associatifs locaux. Ces installations complémentaires ont pu se réaliser grâce à l'intérêt porté à nos produits et à nos services par des ONG présentes sur le terrain (Intermon OXFAM), par l'Union européenne à travers son programme d'aide d'urgence, ainsi que par des ONG belges comme Maison des Amis du Tiers-Monde (MATM) et VOLENS-SOS PG Romsée qui nous accompagne depuis le début et qui a financé plusieurs projets Hydropur en Haïti. (www.yapado.org)

La Région Wallonne de Belgique a joué un rôle important en permettant de mettre en place plusieurs installations, notamment via un transfert de technologie partiel, ce qui nous a permis d'apporter plusieurs adaptations aux installations visant à conférer plus d'autonomie aux bénéficiaires (notamment l'intégration du pompage solaire et la production de désinfectant sur site).

Nous poursuivons toujours nos activités sur place puisque sept stations complémentaires seront installées dans l'Artibonite au cours du premier semestre 2008. Cette action s'inscrit dans le programme d'Intermon OXFAM, principalement actif dans la zone, dans le domaine de l'agriculture, mais qui souhaite également arriver, à moyen terme, à couvrir 80% des besoins en eau de la région au moyen de stations Hydropur.

L'eau potable est vendue, non pas en tant que ressource, mais en tant que service. C'est en effet le traitement de l'eau qui est payé par le consommateur (salaire du gérant, salaire des techniciens intervenant ponctuellement, achat des consommables...). Les bénéfices engrangés peuvent quant à eux être utilisés pour la mise en place d'actions d'intérêt communautaire (latrines, équipements scolaires, matériel médical...).

Chaque installation est gérée par un comité de gestion local constitué de représentants du village, et ce, dans le respect de la notion de genre. Ces comités, qui se réunissent régulièrement, s'occupent de la gestion socio-économique des installations: fixation du prix de l'eau et du mode de gestion en concertation avec la population, achat de consommables, gestion des problèmes rencontrés par les

utilisateurs... À côté de ce comité de gestion, on trouve le gérant de la station qui est confronté tous les jours à la gestion de la station: vente de l'eau, maintenance générale, remplacement quotidien des consommables, ...

L'intérêt de cette concentration d'installations Hydropur dans une même zone est que nous avons pu mettre en place une cellule technique de suivi complémentaire constituée actuellement de trois techniciens locaux, capable d'intervenir sur les unités de traitement d'eau pour les opérations de base (petit dépannage, maintenance ponctuelle,...).

Dans un avenir proche, nous comptons beaucoup sur la mise en place d'un réseau regroupant des utilisateurs et des membres de comités de gestion de l'ensemble des 18 stations présentes dans la zone. Cette mise en réseau devrait permettre de favoriser les échanges et d'aller plus loin encore dans la gestion autonome des communautés. La création d'un atelier équipé afin de donner les moyens aux techniciens d'intervenir plus facilement en cas de problème constitue également une de nos priorités pour les mois à venir.

Toutes ces structures sont chapeautées et suivies par notre partenaire local: Haitian Resource Development Foundation (HRDF) qui nous accompagne maintenant depuis près de 10 ans. Le rôle d'accompagnement de cette ONG est essentiel pour le bon fonctionnement des installations grâce à son suivi régulier sur le terrain. Elle assure également le lien entre les utilisateurs et notre société. Enfin, c'est elle qui effectue le travail de fonds sur le terrain, en réalisant les actions de sensibilisation et en menant les campagnes d'information, d'éducation et de communication.

Si des remises à niveau technique sont nécessaires ponctuellement, elles sont relativement rares et concernent plus généralement les aspects relatifs à la gestion économique des équipements. Il est en effet difficile à ce niveau d'assurer un contrôle efficace visant à assurer un fonctionnement optimal des installations au bénéfice des villageois. Ainsi, on constate généralement des écarts entre les rentrées théoriquement attendues sur la vente de l'eau et celles réellement disponibles.

Au final, la prise en charge des équipements par les populations s'avère efficace et au cours de ces 20 années de fonctionnement, la plupart des problèmes rencontrés ont trouvé une solution ou sont en passe de l'être. Il est toutefois nécessaire

de s'adapter continuellement aux utilisateurs et aux conditions rencontrées localement. Notre expérience du terrain nous montre également qu'il est essentiel de proposer des technologies simples et adaptées à ces conditions locales afin de limiter les problèmes techniques et de prévoir un suivi continu pour faciliter la gestion socio-économique des équipements.

Expérience en République Démocratique du Congo

Notre expérience au Congo est beaucoup plus récente qu'en Haïti puisque nous n'avons commencé nos activités sur place qu'en 2004 et que celles-ci ne se sont concrétisées qu'en 2006 par l'installation de trois stations Hydropur dans une commune rurale de Kinshasa. Cette vitrine nous permet toutefois aujourd'hui de promouvoir notre technologie pour laquelle les autorités congolaises ont déjà marqué un grand intérêt.

Comme pour Haïti, nous sommes convaincus de l'importance de la mise en place d'un transfert de compétences et de technologies équitable. C'est pourquoi, nous avons déjà entamé une relation de partenariat avec une société locale possédant un atelier de construction métallique et des lignes de productions de tuyaux en PVC qui devrait nous permettre de produire partiellement nos prochaines unités sur place.



Grand Prix des Générations Futures 2007 (www.fgf.be)

En juin 2007, la Fondation pour les Générations Futures a décerné à Altech s.a. le « Grand Prix des Générations Futures ». Ce prix, qui a pour objectif de distinguer une initiative mature qui a déjà bien intégré dans ses objectifs et sa gestion les principes d'un développement soutenable, constitue une forme de reconnaissance pour le travail mené par cette société privée Hesbignonne à vocation résolument sociale et solidaire envers les pays du Sud depuis près de 20 ans. C'est finalement la cohérence de l'approche de travail intégrée d'Altech, tant des points de vue économiques, environnementaux que sociaux, touchant les besoins fondamentaux de l'eau potable et de l'assainissement, qui a été mise en avant.

S'il est difficile de tirer aujourd'hui des conclusions sur ce projet, les conditions de réussite y sont bien souvent les mêmes que partout ailleurs. Ainsi, il est utile d'insister sur quelques éléments clés par rapport à notre expérience en Haïti mais également dans d'autres régions du monde, ces éléments pouvant faire office de conclusion.

- Le projet doit faire l'objet d'une demande émanant de la communauté bénéficiaire, gage de motivation et d'implication dans le projet.
- La communauté doit s'impliquer dans la mise en place du projet selon une approche participative ; cela en assurera son appropriation.
- Il est important de proposer des technologies adaptées aux conditions locales conférant une autonomie maximale aux utilisateurs.
- En plus des campagnes d'information, d'éducation et de communications, il est important de mettre en place une structure de suivi garante de la pérennité de l'action.
- Il est préférable de favoriser les projets importants couvrant une même zone d'action, ce qui offre plus de facilités pour la mise en place d'une structure de suivi, passant notamment par une cellule technique, un réseau d'utilisateurs ou la mise en place d'un atelier équipé.
- Les transferts de compétences et de technologies constituent aujourd'hui des éléments essentiels à prendre en compte dans tout projet de coopération et de développement. 🧩

1^{er} FORUM DES COLLECTIVITÉS LOCALES DE L'UNION EUROPÉENNE, DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

Le 1^{er} forum des collectivités locales de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes – cohésion sociale et coopération décentralisée – a eu lieu les 29 et 30 novembre au Sénat et à l'hôtel de Ville de Paris. Ce forum avait été décidé par le Sommet des chefs d'État de l'Union européenne et d'Amérique latine. Deux cents personnes, plus particulièrement des maires et des élus des collectivités locales de 17 pays de l'Amérique latine et de 10 pays européens, ont participé pour débattre sur les thèmes de la cohésion sociale et la coopération décentralisée.

Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'État Chargé de la Coopération et de la Francophonie lors de son allocution à la session d'ouverture du forum a signalé: « que pour la première fois quatre États au sein de l'Union européenne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la France ont proposé à l'UE et à tous les autres États d'ajouter au dialogue qui existe depuis de nombreuses années entre les deux continents et les États qui les composent, un étage supplémentaire, celui de la proximité de terrain, de la responsabilité locale qui incarne les élus locaux, conscients que les deux espaces régionaux et les États ont tout à gagner à impliquer davantage les échelons locaux dans les politiques de coopération. »

Signalons deux propositions concrètes: la consolidation de ce Forum des collectivités locales de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes, comme un espace et instrument permanent de dialogue et de concertation politique des gouvernements locaux de ces régions, reconnu par les Sommets Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes. Dans cette optique, la tenue des 2^e et 3^e Forum, se déroulera en Amérique latine en 2009 et en Europe en 2011.

Il a également été proposé de désigner, en accord avec les associations et les réseaux de villes et des gouvernements locaux une délégation d'élus locaux européens et latino-américains qui sera chargée de présenter les conclusions de ce forum au Ve Sommet de Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne-Amérique latine et Caraïbes, qui aura lieu à Lima (Pérou) en mai 2008.

Les conclusions des plénières et des ateliers du forum seront bientôt présentées sur le site de Cites Unies France. Voir à l'adresse www.cites-unies-france.org

Félicia MEDINA est chargée de mission au pôle Amérique latine & Caraïbes à Cités Unies France. Nicaraguayenne, résidant en France depuis de nombreuses années, elle a travaillé au sein des ONG françaises dans le domaine de la coopération internationale et décentralisée, essentiellement entre la France et l'Amérique latine.

f.medina@cites-unies-france.org

Le site Internet du Forum

Le site du Forum des Collectivités Locales de l'Union Européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes (Paris, 29-30 novembre 2007) est maintenant disponible sur www.forum-localgovts-uealc.org

Il contient tous les documents produits dans le cadre du Forum :

- Programme officiel
- Documents préparatoires sur les thèmes de la rencontre (cohésion sociale et coopération décentralisée)
- Notes d'introduction pour chacune des cinq séances de travail
- Synthèses exécutives des trois séances plénières et des deux ateliers
- Interventions par séance (discours ou présentations Power Point disponibles)
- Analyse transversale et conclusions du Forum
- Déclaration finale du Forum
- Entretiens à dix élus locaux latino-américains
- Entretiens à dix élus locaux européens
- Liste des participants, photos des séances, autres documents d'intérêt

Déclaration Finale du 1^{er} Forum des Collectivités Locales de l'Union Européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes – Cohésion sociale et coopération décentralisée (Paris, 29 et 30 novembre 2007)

Nous, les maires et représentants des collectivités locales, réunis à Paris dans le cadre du 1^{er} Forum des Collectivités Locales de l'Union Européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes, les 29 et 30 novembre 2007 :

NOUS CONSIDÉRONS QUE :

- Les collectivités locales, comme représentantes des territoires urbains et ruraux en tant que gouvernements de proximités, sont des acteurs fondamentaux pour la promotion de la cohésion sociale, qui est un facteur essentiel pour assurer la démocratie, l'équité et la vie en commun des citoyens;
- Il convient de prendre en compte et de renforcer la dimension intégrale de cohésion sociale, qui doit être liée aux diverses politiques publiques locales dans des domaines comme le développement économique local, l'inclusion sociale, la construction de la conscience citoyenne, l'intégration équilibrée du territoire et la sécurité écologique;
- Il est aussi important de rappeler le rôle central des États dans la mise en place des politiques de cohésion sociale. Aucune stratégie de cohésion sociale ne pourra faire l'impasse sans l'implication des gouvernements nationaux en partenariat avec les collectivités locales afin d'assurer les droits fondamentaux des citoyens;
- Il se doit de respecter la culture et ses expressions qui jouent un rôle important dans la dimension de l'inclusion et la cohésion sociale. Les peuples d'Amérique latine Caraïbes et d'Europe doivent, à ce propos, favoriser l'échange culturel;
- La démocratie, la décentralisation, la gouvernance locale sont les éléments constitutifs de la cohésion sociale. Dans cette perspective, il est nécessaire de renforcer le principe de subsidiarité, selon lequel les décisions doivent être prises au niveau du gouvernement le plus proche possible du citoyen;
- Pour une mise en œuvre adéquate des politiques publiques locales de cohésion sociale, il est indispensable d'assurer le renforcement institutionnel aux collectivités locales, en promouvant y compris financièrement, en particulier la création des compétences qui permettent de développer une vision stratégique du territoire ;
- Il convient d'encourager, de soutenir et de dynamiser les relations de coopération décentralisée, bilatérales ou multilatérales, entre les collectivités locales des deux régions pour la réalisation d'actions conjointes d'intérêt commun, l'échange d'expériences et le transfert de connaissances;
- Il est nécessaire d'améliorer la qualité et de renforcer l'impact des actions de coopération décentralisée entre les collectivités locales, en promouvant de plus la complémentarité et la coordination avec les autres niveaux de gouvernement et avec les organisations internationales;
- Il convient de déterminer les mécanismes nécessaires pour que l'agenda des collectivités locales des deux régions s'articule avec celui des gouvernements de l'Union Européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes afin d'être en mesure d'avoir une incidence sur leur dialogue;
- Il convient de saluer et souligner l'importance des associations de gouvernements locaux dans les deux régions, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional (FLACMA et CCRE), et des réseaux de villes (Mercociudades, red andina de ciudades, Eurocities...) et en particulier leur contribution significative pour la promotion du débat politique et la défense des intérêts des collectivités locales.

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

1. Renforcer les valeurs de la démocratie et de la liberté, en promouvant une société porteuse du mieux-vivre ensemble, en étant cohérents avec notre tâche de gouvernement de proximité, mais surtout en faisant en sorte que nos territoires soient de plus en plus imprégnés de justice et de cohésion sociale;
2. Exhorter les gouvernements nationaux à ce qu'ils mettent en marche ou qu'ils renforcent sans plus de retard les processus nécessaires pour démocratiser, décentraliser et développer la gouvernance locale, étant donné qu'il s'agit d'éléments indispensables pour atteindre l'objectif de cohésion sociale. Ils doivent également être les garants de la solidarité entre les collectivités locales;
3. Soutenir le travail des organisations qui réunissent les collectivités locales à l'échelle nationale, régionale et internationale pour qu'elles garantissent le respect de la démocratie, de l'autonomie locale et du principe de subsidiarité, qu'elles appuient les processus de décentralisation et qu'elles recherchent l'obtention de financements adéquats pour les collectivités locales;
4. Développer des politiques publiques de caractère intégral en matière de cohésion sociale et, en particulier, dans les domaines de la création d'activités économiques, de la couverture des besoins sociaux de base, de la construction de la conscience citoyenne et de la cohésion territoriale;
5. Renforcer la coopération entre les collectivités locales de l'Union Européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes, améliorer sa qualité et son impact. Promouvoir et créer des espaces d'échange et de transfert des connaissances dans le domaine de la cohésion sociale, encourager et soutenir les réseaux de villes et promouvoir les synergies entre les nombreux projets existants, notamment dans les domaines de la planification stratégique, participation citoyenne, perspective territoriale, développement durable, le renforcement institutionnel et les objectifs du Millénaire.

NOUS PROPOSONS DE :

1. Consolider le Forum des Collectivités Locales de l'Union Européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes, comme un espace et instrument permanent de dialogue et de concertation politique des gouvernements locaux de ces régions, en lien et reconnu par les Sommets Union Européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes. Dans ce sens, il a été décidé de la réalisation des Ile et Ille Forums, le prochain en Amérique latine en 2009, et le suivant en Europe en 2011;
2. Ouvrir une réflexion pour définir de manière consensuelle les mécanismes de fonctionnement, de participation et de financement de cet espace. Dans ce contexte, le comité de pilotage du Premier Forum sera chargé de poursuivre cette réflexion, prenant en considération les efforts déjà réalisés par les gouvernements locaux pour organiser leur représentation politique régionale et interrégionale en Europe et en Amérique latine et Caraïbes, dans le cadre de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU et ses commissions) et en prenant en compte les réseaux existants;
3. Solliciter l'appui des États et de l'Union Européenne à cette initiative, l'identification de lignes de financement précises pour tous les instruments qui soutiennent la coopération entre les collectivités locales de l'Union Européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes. En particulier, la poursuite du Programme URB-AL comme un cadre de référence pour le développement de projets qui favorisent et soutiennent la cohésion sociale est indispensable;
4. Promouvoir et mettre en valeur les instruments capables de recueillir, systématiser et diffuser les expériences de coopération entre les collectivités locales des deux régions, en multipliant les résultats et les bénéfices de cette coopération et en générant des connaissances et des capacités. Dans ce domaine, il convient de saluer en particulier le travail réalisé par l'Observatoire de la Coopération Décentralisée entre l'Union Européenne et l'Amérique latine, promu par la Commission Européenne;
5. Sensibiliser les Chefs d'État et de Gouvernement afin qu'ils prennent en compte les conclusions de ce Forum comme une contribution à l'orientation de l'agenda des relations futures entre l'Union Européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes;
6. Désigner, en accord avec les associations et les réseaux de villes de gouvernements locaux une délégation d'élus locaux européens et latino-américains qui sera chargée de présenter les conclusions de ce Forum au V^e Sommet Chefs d'État et de Gouvernements de l'Union Européenne Amérique latine et Caraïbes, qui aura lieu à Lima (Pérou) en mai 2008.

La revue par les pairs de la SNDD du Burkina Faso

La revue par les pairs de la Stratégie nationale de développement durable du Burkina Faso s'est déroulée à Ouagadougou (Burkina Faso) du 3 au 7 décembre 2007.

L'ouverture des travaux de la Revue a été faite par le Ministre délégué auprès du Ministre d'État de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques, chargé de l'Agriculture, Monsieur Issaka MAIGA et Madame Fatimata DIA Touré, Directrice de l'IEPF.

69 experts nationaux et internationaux ont participé à cette revue. La délégation des pays pairs, sous l'égide de l'IEPF, a été reçue le jeudi 6 décembre 2007, par le Premier Ministre du Burkina Faso, Monsieur Tertius Zongo.



Les experts des pays pairs, provenant du Canada-Québec, de la Côte d'Ivoire, de la France, de la Guinée, de Madagascar, du Niger, du Sénégal et du Togo, ont présenté les résultats de cette revue dont la lecture a été faite en leur nom par Monsieur Fofana Cheikh du Ministère de l'Environnement du Sénégal.

Le Premier Ministre a pris acte des résultats et a exprimé aux pairs sa satisfaction pour cet exercice inédit dans un pays en développement membre de la Francophonie. Il a ensuite engagé un échange avec les délégués sur des points précis relatifs aux aspects environnementaux et au développement durable.

Il a pris acte de la recommandation des pays pairs d'analyser en profondeur le Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLD) pour en faire une vraie stratégie nationale de développement durable (SNDD). Il a ensuite expliqué aux pairs que le Burkina Faso souhaitait agir à partir des petites localités pour obtenir des résultats tangibles et rendre de fait praticables les actions de décentralisation.

Pour terminer, il a exprimé ses vifs remerciements aux pairs des pays amis du Burkina Faso. Il a remercié vivement et exprimé sa reconnaissance à la Francophonie pour l'effort soutenu qu'elle a apporté, à travers l'IEPF, pour la réussite de cette revue par les pairs qu'il souhaite aussi pour d'autres pays de la région.

Ont assisté à cette audience spéciale les représentants du PNUÉ-DTIE et du PNUD ainsi que le Ministre de l'Environnement et du Cadre de vie, Monsieur Laurent Sedogo, qui a également procédé à la clôture de la Revue.

Boufeldja Benabdallah, Responsable de projet SNDD, IEPF

Programme Ville, Énergie et Environnement

Le développement anarchique des villes et des quartiers périphériques, avec son cortège de pauvreté, de difficultés d'approvisionnement en services de base et de pollution urbaine constitue un des plus graves problèmes et un des plus grands défis qui se posent à l'humanité en ce début de millénaire. L'IEPF a entrepris d'apporter une contribution à l'amélioration de la gestion urbaine en fournissant aux villes des outils de gestion en matière d'énergie et d'environnement pour ce qui est du patrimoine bâti, mais aussi et surtout pour le patrimoine à venir, qui demeure le plus important.

Cette initiative est née d'un colloque organisé par l'IEPF à Beyrouth (Liban), en septembre 2001, sur la problématique Ville, Énergie et Environnement. Le colloque a donné l'occasion à plusieurs représentants de diverses organisations nationales, régionales et internationales d'échanger sur la place des villes dans les nouvelles régulations qui se mettent en place dans la perspective d'un développement maîtrisé et durable. Les délégués ont constaté que peu de villes des pays en développement de l'espace francophone se sont donné les moyens de construire une politique énergétique et environnementale locale.

L'Institut a par la suite élaboré un programme de renforcement des capacités, visant à accompagner les villes dans la définition et la mise en œuvre de politiques énergétiques et environnementales, qui contribuent à optimiser l'aménagement du territoire et rencontrent les objectifs du développement durable.

Le programme est structuré en deux phases : une phase pilote articulée autour de la maîtrise de l'énergie dans un nombre réduit de villes et une phase d'extension qui permettra d'accroître le nombre de villes et d'étendre le projet aux préoccupations environnementales.

La phase pilote : la maîtrise de l'énergie dans les municipalités

La phase pilote permet l'élaboration de politiques locales de maîtrise de l'énergie en milieu municipal et le développement d'une fonction de gestionnaire de l'énergie au sein des administrations municipales. L'option choisie est de bâtir un projet de réduction des consommations et des factures d'énergie de la ville en agissant sur le patrimoine municipal. Cette action devrait permettre de générer des économies de 10% à 40% du budget énergétique des municipalités.



Jean-Pierre NDOUTOUM

De nationalité gabonaise, Jean-Pierre NDOUTOUM a travaillé pendant six ans (1990-1996) au Ministère des Mines, de l'Énergie et du Pétrole de son pays, d'abord comme chargé d'études affecté à la distribution pétrolière, puis comme directeur des études prévisionnelles, économiques et financières pour l'ensemble du secteur énergie. Depuis mars 1996, il a rejoint l'équipe de l'IEPF où il est Responsable du programme Maîtrise de l'énergie.



j.p.ndoutoum@iepf.org

L'efficacité énergétique dans les villes et le développement durable

Il est important de rappeler que la maîtrise de l'énergie dans les municipalités fait corps avec les trois piliers du développement durable, c'est-à-dire la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement.

- **Croissance économique** : la mise en place d'une politique locale de l'énergie conduit à une meilleure maîtrise des consommations d'énergie, donc une réduction des charges des municipalités. La municipalité bénéficie donc de ressources complémentaires à affecter à ses autres missions. Par ailleurs, les nouvelles exigences en matière d'efficacité énergétique conduisent à une amélioration de la qualité de l'offre de service de la part des entreprises du secteur énergétique. Enfin, des activités nouvelles sont créées, répondant aux technologies nouvelles, notamment en énergies renouvelables.
- **Développement social** : ce programme d'action a une incidence certaine sur l'augmentation de l'expertise des gestionnaires de bâtiments communaux, leur capacité de maîtrise des projets complexes et des éléments techniques et administratifs de la gestion communale. On passe donc à une attitude proactive. Par ailleurs, les secteurs du bâtiment et de l'énergie se trouvent confrontés à un maître d'ouvrage mieux au fait des questions qu'il gère, ce qui conduit à un accroissement des compétences des offreurs de service. Enfin, des activités nouvelles émergent (nouveaux services énergétiques, nouvelles technologies) procurant une qualification accrue et conduisant à la création de nouveaux emplois.
- **Protection de l'environnement** : l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments communaux diminue la charge en effluents atmosphériques, pour les combustibles fossiles et les centrales électriques. Par ailleurs, le recours aux énergies alternatives renforce ce phénomène, lorsqu'elles ne permettent pas encore une valorisation énergétique des déchets autrement non exploités. Enfin, la préoccupation énergétique sur les bâtiments existants conduit à un même souci pour les bâtiments neufs, les transports, l'éclairage public, toutes les infrastructures qui restent encore, pour une grande part, à bâtir dans les pays en développement.

Description de la phase pilote

Le programme d'action prévoit la mise en place d'une politique locale de l'énergie dans les municipalités bénéficiaires. Les actions sont menées sur :

- les bâtiments affectés à l'usage et au bénéfice des services municipaux (combustibles, eau et électricité) ;
- l'éclairage public (électricité) ;
- le parc automobile, véhicules de fonction, véhicules de service, véhicules de chantier et véhicules utilitaires (carburants).

Ce programme comprend les étapes suivantes :

- Appel à manifestation d'intérêt auprès des villes de l'espace francophone. À cet effet, un dossier de candidature est transmis aux responsables municipaux ;
- Choix des villes pilotes selon une sélection multicritères ;
- Désignation d'un Responsable Énergie ou d'un service en charge de cette compétence pour les consommations propres de la ville ;
- Mise en place d'un cursus de formation de base et de formation continue des agents ;
- Identification des mesures d'économie ;
- Mise en œuvre des mesures d'économie ;
- Mobilisation des opérateurs locaux pour l'encadrement, la formation et l'accompagnement des Responsables Énergie (centres de formation, agences de l'énergie, ...).

Les premiers résultats

À l'issue du premier appel à manifestation d'intérêt lancé par l'IEPF auprès d'une vingtaine de villes de la Francophonie du Sud¹, cinq villes ont présenté un dossier intéressant : Bamako (Mali), Beyrouth (Liban), Dakar (Sénégal), Ho Chi Minh Ville (Vietnam) et Ouagadougou (Burkina Faso). Le projet a effectivement démarré à Bamako (2003), Ho Chi Minh Ville (2005) et Ouagadougou (2006).

À Bamako

À l'issue du processus précédemment décrit, la ville dispose aujourd'hui d'une équipe énergie formée et capable de conduire un diagnostic énergétique de ses installations, d'identifier et mettre en œuvre les mesures correctives.

1. Voir liste en annexe 2.



Bamako
OIF

Les mesures les plus immédiatement rentables ont porté, non pas sur les économies d'énergie proprement dites, mais sur l'amélioration de la gestion de la facturation. Exprimés en termes monétaires les résultats obtenus à ce jour sont les suivants :

- pour l'éclairage public, l'optimisation de la facturation a permis d'économiser 120 millions de FCFA par an, et les autres mesures ont contribué à des économies annuelles de 16,4 millions, soit une économie totale annuelle de 136,4 millions de FCFA pour une facture de 766 millions de FCFA ;
- pour les bâtiments municipaux, les mesures les plus remarquables aboutissent à une économie minimale annuelle de 111 millions de FCFA (169 000 euros) pour une facture annuelle de 256 millions de FCFA (390 000 euros) ;
- il n'a pas été possible d'obtenir des résultats tangibles dans le parc d'autos et d'engins.

Le résultat global de l'initiative est donc une économie annuelle de 247,4 millions de FCFA pour une facture énergétique de 1 022 millions de FCFA (24%). Ces résultats ont été présentés lors d'un colloque de restitution qui s'est tenu à Bamako en décembre 2004.

À Ho Chi Minh Ville

Les premiers résultats ont été obtenus sur 23 bâtiments publics, par une équipe qui a mis en œuvre une large panoplie de mesures d'efficacité énergétique, démontrant ainsi une bonne maîtrise technique.

- L'ensemble des 23 bâtiments pilotes génère une économie annuelle de plus de 10,4 GWh, soit 22,7% de l'énergie électrique consommée par ces bâtiments ;
- Cette économie annuelle représente également plus de 11,1 milliards de VND, soit environ 454 000 euros, pour un investissement total de 2,9 milliards de VND (120 000 euros).
- Les temps de retour sur investissement varient de 1 à 12 mois et s'établissent à une moyenne de 3,2 mois. Cet indicateur montre bien qu'à HCMV, l'investissement dans l'efficacité énergétique dans les bâtiments est extrêmement rentable et devrait pouvoir bénéficier de financements massifs, qu'ils soient publics ou mêmes privés ;

La phase d'extension : vers la généralisation et l'élargissement du programme

Il existe un risque inhérent à la mise en œuvre de ce projet : l'efficacité énergétique ne figure aucunement parmi les priorités de nombreuses municipalités. En témoignent les pesanteurs observées dans la mise en œuvre du projet à Ouagadougou, malgré l'engagement du Maire.

Toutefois, les résultats encourageants obtenus à ce jour militent fortement pour un changement d'échelle afin que l'approche initiée par l'IEPF se répercute au niveau national. Il s'agit donc de valoriser ces résultats pour mobiliser de nouvelles communes et pour intensifier l'action dans les villes pilotes.

Le contexte institutionnel caractérisé par les décentralisations et le partenariat public-privé semble favorable à ce changement d'échelle pour lequel l'Institut se doit de rechercher de nouveaux partenaires techniques et financiers, en mobilisant autant que possible les coopérations décentralisées (villes jumelées, etc).

Description de la phase d'extension

L'extension du programme est donc envisagée selon trois axes :

- **un élargissement en nombre des municipalités participantes** : un appel à candidatures lancée fin 2007 a permis de présélectionner quatre autres

villes: Cotonou (Bénin), Bujumbura (Burundi), Yaoundé (Cameroun), Marrakech (Maroc). Celles-ci devront par la suite accepter un protocole de collaboration avant la mise en œuvre de la partie énergie du programme. Tout au long de la durée de vie du programme, le nombre de villes «actives» dépendra des financements disponibles.

- **un élargissement aux préoccupations environnementales dans les villes pilotes**: toutes les villes ayant fait l'objet d'un programme d'efficacité énergétique, pourront par la suite bénéficier du renforcement des capacités en matière de gestion environnementale. Les aspects abordés dans ce cadre concerneront essentiellement la gestion des déchets, l'assainissement et l'adaptation au changement climatique. Bamako et HCMV seront les pionnières de ce volet.
- **une action particulière sur le cadre institutionnel et réglementaire**: Il s'agit ici d'élaborer ou de modifier les lois et règlements applicables aux domaines visés. Pour cela, dans chaque ville, un comité de suivi multisectoriel sera mis en place. Ce comité sera chargé, non seulement de l'évaluation des progrès du programme en cours, mais également de l'approbation et de la promotion des inflexions souhaitées.

Partenariats

L'établissement de partenariats s'avère particulièrement cruciale car l'IEPF ne peut conduire seul un projet d'une telle envergure, qui demande des financements de plus en plus importants et une charge de travail en croissance exponentielle.

Sur le plan financier, l'IEPF bénéficie depuis le début du programme du soutien de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie de France (ADEME) et du Ministère de la région wallonne de Belgique.

Début 2007, l'IEPF a signé une entente globale avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Celle-ci a consenti au projet une contribution financière de 200 000 \$ CDN. Ce financement, qui couvre la période 2007-2008, pourrait être bonifié par la suite selon les résultats obtenus. Il est prévu également une forte implication du Gouvernement du Québec.

De plus, un dossier de demande de collaboration a été élaboré pour être déposé auprès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), coopérateur de l'Organisation internationale de la

Francophonie (OIF) pour la coopération décentralisée. L'AIMF contribue à la diffusion des connaissances et des savoir-faire en matière de gestion municipale. Elle développe et rend concrète la solidarité entre ses membres. La similitude des mandats et la complémentarité des approches entre l'IEPF et l'AIMF justifient de fait la nécessité pour les deux organisations de développer conjointement le programme Ville, Énergie et Environnement.

L'Institut se propose dans ce cadre, et avec le concours de l'AIMF, de faire jouer les coopérations décentralisées, en mettant en relation des communes du Nord ou du Sud ayant déjà expérimenté avec succès des programmes similaires et celles qui n'en sont qu'au balbutiement. Cette approche présente d'abord l'avantage de renforcer des partenariats déjà existants (villes jumelles) ou de créer de nouvelles relations entre villes ou régions, axées sur des thématiques de développement. Ensuite, elle devrait contribuer à diminuer la charge financière supportée par les partenaires actuels du projet. Enfin, elle permettrait la pérennisation du programme et sa généralisation dans le réseau de villes membres de l'AIMF.

Par ailleurs, si des programmes locaux de maîtrise de l'énergie ou de gestion de l'environnement peuvent être entrepris à l'échelle de grandes villes, dont les moyens matériels et humains sont plus importants, il conviendra d'envisager l'intervention dans des villes de tailles plus modestes. Pour cela deux directions peuvent être prises: l'intercommunalité et la création d'agences nationales ou régionales.

Des groupements de communes pourraient permettre une mobilisation de moyens supplémentaires que des communes petites ne peuvent se permettre. Ces intercommunales pourraient être le siège de services collectifs et spécialisés. À plus grande échelle, la création d'agences de l'énergie ou de l'environnement nationales ou régionales pourrait conduire à un soutien logistique, un encadrement et une capitalisation des savoirs.

D'autres partenaires viendront sans doute se joindre à ce programme. À commencer par certaines communes ou régions, convaincues de l'intérêt et de l'urgence d'un tel programme, et qui souhaiteraient se l'approprier immédiatement en y consacrant des moyens conséquents. Les États membres devraient également envisager la possibilité de passer de locale à l'échelle nationale et généraliser les approches présentées. Le programme devrait prendre de l'ampleur dès 2008 et générer des résultats significatifs en matière de développement local durable. ■

D'un cuiseur solaire à la compensation volontaire: itinéraire d'une ONG de solidarité

Située à Nantes en France, Bolivia Inti – Sud Soleil est une association qui conduit des actions de développement de cuiseurs solaires dans les pays andins. Fondée sur le principe «solidariste» d'accompagnement des communautés dans leur vie quotidienne, la vision de l'association a mué progressivement vers une véritable stratégie de lutte contre le changement climatique et de réduction de la pauvreté. Le parcours est jalonné de rencontres qui ont conduit Bolivia Inti – Sud Soleil vers un changement d'échelle, un changement d'ère...



Robert CHIRON et Vincent DULONG

Robert CHIRON, est un Universitaire à la retraite, ancien Directeur de l'IUP de Chimie de la Faculté de Sciences de Nantes et Fondateur et Président de l'Association Bolivia Inti – Sud Soleil.

Vincent DULONG est Directeur de Bolivia Inti – Sud Soleil.

Un constat qui n'a rien d'une prophétie de Cassandre...

Environ 3 milliards de personnes dans le monde ne disposent d'aucune installation énergétique et ne peuvent compter, pour répondre à leurs besoins de cuisson et de chauffage, que sur le bois, les déjections animales et le charbon. Cette quête énergétique est une contrainte très lourde pour les populations et surtout les femmes qui doivent régulièrement aller chercher le bois à des heures de marche à pied du village et revenir avec leur fardeau sur le dos. Entre 2000 et 2005, l'Afrique a vu disparaître 4 millions d'hectares de forêts par an, dont on estime que la moitié, au moins, est utilisée en bois de feu¹. L'utilisation de tels combustibles à foyers ouverts et sans aération pollue l'air intérieur des maisons et constitue une menace pour la santé des populations. En zone urbaine, la consommation énergétique domestique est dominée par l'utilisation du gaz, très cher à l'achat, et du charbon de bois, facteur de déforestation.

La combustion de quantités croissantes de pétrole, d'essence et de charbon, la coupe des forêts ainsi que certaines pratiques agricoles sont les principales raisons du réchauffement climatique. La température moyenne sur Terre a augmenté de 0,7°C depuis 1900. On s'attend à ce qu'elle continue d'augmenter de 1,1 à 6,4°C² d'ici à l'an 2100, ce qui constitue un rapide et profond changement. À terme, ce changement climatique provoquera des inondations et des famines catastrophiques pour des millions de personnes. À cause de la montée des eaux et de la pénurie alimentaire, des millions de personnes seront contraintes de fuir leur

1. Source : FAO, 2005.

2. Source : Projections du Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

pays. Dans un document intitulé «Marée humaine : la véritable crise migratoire»³, l'ONG britannique Christian Aid affirme que le réchauffement climatique créera au moins 1 milliard d'éco-réfugiés de par le monde, d'ici à 2050 ! «*Le scénario catastrophe possible est que nous vivrons dans un monde où il y aura beaucoup plus de Darfour*», poursuit ce même rapport. Plus récemment, d'autres rapports sont venus corroborer l'urgence de relever le défi du réchauffement climatique de notre planète : rapport alarmiste (GEO 4) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), analyse pessimiste du Fonds Monétaire International (FMI) sur le coût économique du changement climatique, édition 2008 du rapport sur le développement humain de l'ONU dont le thème est «*La lutte contre les changements climatiques : la solidarité humaine dans un monde divisé*»... L'empreinte écologique de l'humanité est aujourd'hui de 2,2 hectares par personne, alors que la capacité biologique de la Terre est, en moyenne, seulement de 1,8 hectare par personne⁴. Pouvons-nous nous offrir le luxe d'attendre ? Quels sont les mécanismes pour agir en profondeur ? Comment sensibiliser les populations au Nord et au Sud ? À quelle source d'énergie propre et peu onéreuse peuvent prétendre les populations économiquement pauvres ?

D'un appel à la générosité «solidariste»...

Comme le disait Woody Allen dans l'un de ses films, «*Il y a trois questions fondamentales : d'où viens-je ? Où vais-je ? Et que vais-je manger ce soir ?*». Cette citation semble bien triviale pour un sujet aussi grave que



3. <http://www.christian-aid.org.uk/indepth/705caweekreport/index.htm> (en anglais uniquement)

4. Source : Rapport Planète Vivante 2006 du WWF.

la lutte contre la pauvreté. C'est pourtant le constat dressé par 4 couples franco-andins à l'été 1999, lors d'un séjour dans les communautés de l'Altiplano andin : les familles rencontrées en Bolivie et au Pérou ne pourront donner du sens à leurs projets collectifs que lorsqu'elles auront la capacité physique à se poser pour y réfléchir... Pour réussir ce défi démocratique, il est primordial de garantir les «droits siamois» de ces populations, à savoir la souveraineté alimentaire et l'accès à l'énergie.



La Bolivie, pays le plus pauvre d'Amérique du Sud, est certainement le pays le plus marqué par ce manque d'accès à l'énergie et les problèmes nutritionnels qui en découlent. On estime que plus d'un tiers des foyers utilisent le bois comme combustible, et ce chiffre atteint 75% dans les zones rurales. Le taux de mortalité infantile y est le plus élevé du sous-continent (51%) et monte jusqu'à 67% dans les zones rurales⁵. Dans les différents départements de l'État bolivien, de nombreux foyers utilisent le bois ou les excréments d'animaux comme combustible. En 2001, cela concernait en moyenne 40% des foyers à Cochabamba, et plus de 80% des foyers des zones rurales. À La Paz, ce sont en moyenne 35% des ménages qui utilisent des combustibles organiques, et 87% en zones rurales⁶. C'est très logiquement dans ce pays que Bolivia Inti – Sud Soleil a fait ses débuts en développant une action de solidarité autour de ce principe *dual* de la nutrition et de la cuisson. Le rayon d'intervention de l'association s'est ensuite progressivement étendu au Pérou (Puno et Arequipa) et au Chili (Copiapo). Pour lutter contre cet engrenage implacable de la déforestation, de la

5. World Factbook.

6. Analisis y seleccion de comunidades en Bolivia, proyecto : electificacion rural, Walter Canedo Espinoza, 2001.

dénutrition et de la pauvreté, Bolivia Inti – Sud Soleil diffuse, par l'intermédiaire de ses 4 équipes locales, les outils de cuisson simples et peu onéreux que sont les cuiseurs solaires. Une caisse extérieure en bois, une caisse intérieure en aluminium, un isolant entre les deux et un châssis vitré pour couvrir l'ensemble... Il s'agit bien d'une technologie «rudimentaire» et aisément reproductible par la population locale, en utilisant des matériaux locaux et bon marché pour le bien direct des bénéficiaires. L'utilisation de ce cuiseur solaire «modèle boîte» permet d'atteindre une température intérieure de plus de 200 °C avec une source d'énergie renouvelable et gratuite.

La méthodologie originelle de mise en œuvre sur le terrain est identique dans chaque pays :

- L'auto-fabrication des cuiseurs par les bénéficiaires, ce qui implique de préparer en amont, les kits des cuiseurs solaires.
- Une formation complète, c'est-à-dire que chaque équipe intègre impérativement dans ses membres, une ou deux formatrices cuisinières, à même d'apporter un vrai complément d'information sur l'utilisation des cuiseurs, et les différents impacts qu'ils engendrent dans la vie quotidienne.
- Une formation qui «fait faire» par les bénéficiaires, leur propre cuiseur solaire, afin que ceux-ci soient à même d'apporter des réparations, si besoin. Les techniciens agissent en tant que formateurs – au même titre que les formatrices cuisinières – auprès des bénéficiaires.
- L'engagement des propriétaires des cuiseurs à s'en servir et à rembourser en moyenne 30 % du coût. Un contrat à la fois moral et écrit lie les participants du stage à l'association. En plus de s'engager à rembourser partiellement le cuiseur par mensualités, l'engagement vis-à-vis de la structure porte essentiellement sur l'utilisation effective du cuiseur (au moins 3 fois par semaine), qui se vérifie grâce à des fiches de suivi complétées à chaque utilisation et remises ensuite à l'association.

Depuis 8 ans, l'association a soutenu la fabrication de près de 7 000 cuiseurs solaires dans les 3 pays andins. Les résultats obtenus jusqu'à présent, prouvent que 90 % des bénéficiaires de ces programmes utilisent assidûment les appareils diffusés. La méthodologie appliquée, qui prend en compte les spécificités de



la population et l'implication de celle-ci dans le programme, constitue la principale raison de ce résultat significatif. D'ailleurs, grâce au soutien de la fondation Ensemble⁷, une évaluation externe a été menée en 2007 et elle a confirmé l'impact très positif des cuiseurs solaires, tant dans la préservation de l'environnement que dans l'amélioration de la santé publique, l'amélioration de l'image de soi, les économies financières, le gain de temps ou le développement de liens sociaux de proximité. L'évaluateur a aussi mis en lumière l'évolution institutionnelle de Bolivia Inti – Sud Soleil, et l'élaboration progressive d'une stratégie globale qui est passée d'une logique caritative à une véritable volonté de transformations structurelles. Cette mutation ne s'est pas opérée d'un jour à l'autre, mais elle est le fruit d'une lente construction consciente et parfois empirique...

Dans un premier temps, l'association a fait appel à la générosité de ses adhérents pour financer les programmes de fabrication de cuiseurs solaires en Bolivie, puis au Pérou et au Chili. Ce sont aujourd'hui plus de 2 300 adhérents qui soutiennent chaque année les actions menées par Bolivia Inti – Sud Soleil. Ces donateurs sont la pierre angulaire du développement de l'association. Sans cet élan de générosité, l'association n'aurait pas pu assurer la diffusion de cuiseurs solaires auprès de 1 000 familles par an.

7. www.fondationensemble.org

Dans un second temps, Bolivia Inti – Sud Soleil a développé des collaborations avec des partenaires institutionnels et privés, notamment à travers les deux leviers que sont la coopération décentralisée et le marché de la compensation carbone...

...à un soutien à la solidarité et à la justice climatique

D'un point de vue chronologique, la première consolidation de la stratégie institutionnelle de l'association a été un hasard géographique ! La ville qui accueille le siège administratif de Bolivia Inti – Sud Soleil est une des rares villes de France qui a tissé un accord de coopération avec une ville d'Amérique latine, en l'occurrence, la Ville de Cochabamba en Bolivie. La Ville de Nantes est aussi la principale animatrice du groupe «Amérique latine» de Cités Unies France. La combinaison de l'engagement de cette ville dans la coopération décentralisée et de l'effervescence de Bolivia Inti – Sud Soleil a contribué à tisser un véritable partenariat. Celui-ci a débuté par un soutien financier de la Ville de Nantes pour la diffusion de cuiseurs solaires dans la région de Cochabamba, puis par un appui conjugué de la Ville de Nantes et de celle de Cochabamba et enfin par la construction collective d'un pacte triennal qui intègre complètement Bolivia Inti – Sud Soleil dans la stratégie de lutte contre la pauvreté menée par les deux villes. La définition de la coopération décentralisée induit à Nantes une participation forte des associations de solidarité internationale. Cette discussion permanente permet des apports réciproques. Pour Bolivia Inti – Sud Soleil, l'appui technique de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole a permis d'ouvrir la voie à de nouvelles pistes. Après Kyoto et Jo'Burg, la mise en œuvre d'un plan climat à l'échelle du territoire de l'Agglomération de Nantes a été le déclencheur qui a poussé l'association à étudier les économies de combustibles consécutives à l'utilisation d'un cuiseur solaire, mais surtout à déterminer les économies de CO₂. Le changement climatique, évanescant dans la vision originelle stratégique de l'association, pose ainsi une première empreinte... Il devient incontestable pour Bolivia Inti – Sud Soleil que l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres du Sud passe par la lutte simultanée contre la pauvreté et le changement climatique.

La dernière étape de la consolidation institutionnelle de l'association est la volonté d'intégrer les démarches de neutralité carbone. La première approche n'a guère été concluante car l'opacité et les critères des mécanismes de développement propre effraient le moindre porteur de projet. Le marché obligatoire regroupe l'ensemble des crédits carbone échangés dans le cadre d'un système imposé par une autorité publique comme les Nations Unies. De facto, les projets de «petite» envergure sont exclus de ce processus car leur réduction d'émissions de CO₂ reste très faible par rapport à la demande mondiale.

Toutefois, un contact avec le programme «action carbone⁸» de l'association Good Planet a réactivé l'intérêt de l'association. En effet, parallèlement à la mise en œuvre de Kyoto, un marché de la compensation volontaire s'est créé. Il permet à des particuliers, des entreprises, des administrations publiques de financer des projets qui n'entrent pas dans les dispositifs méthodologiques de Kyoto. Action Carbone est l'un des prestataires français qui joue l'interface entre les «compensateurs volontaires» et les porteurs de projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La démarche est simple : les particuliers, les entreprises, les institutions publiques rejettent du CO₂, notamment pour les déplacements ou le chauffage des bâtiments. Ces émissions ont un coût financier en euros, et par une simple multiplication, il est donc très simple de donner une valeur financière à un déplacement en voiture ou en avion. La somme ainsi calculée est affectée à un projet de développement dans un pays du Sud, dont l'un des impacts sera la réduction des émissions de CO₂.

S'inscrire dans une logique de réduction de leur empreinte écologique est aujourd'hui une priorité pour tous les habitants des pays riches. Le processus de «frugalité énergétique» que les populations du Nord doivent engager au quotidien, peut aussi s'accompagner en parallèle d'un geste de citoyenneté solidaire pour le développement de projets sobres en carbone. Le marché volontaire, tout comme le marché obligatoire, impose des mécanismes de vérification et d'évaluation des réductions d'émissions générées par les projets. Bolivia Inti – Sud Soleil a donc scrupuleusement suivi la méthodologie I.C «*Switch from Non-Renewable Biomass for Thermal Applications by the User*» validée par le conseil exécutif du mécanisme de développement propre. La formule

8. www.actioncarbone.org



proposée et les évaluations *ex ante* et *ex post* fournies par les équipes locales de l'association induisent une économie d'environ 1 tonne de CO₂ par cuiseur solaire et par an. La compensation de ces émissions de CO₂ évitées a aussi une conséquence positive sur le budget de l'association qui peut augmenter de plus de 50% dans les prochaines années le rythme annuel de construction des cuiseurs solaires. Ce sont autant de familles supplémentaires qui pourront faire un premier pas pour s'extraire de ce cercle vicieux de la pauvreté...

La compensation volontaire n'est pas perçue par Bolivia Inti – Sud Soleil comme un simple effet d'aubaine pour lever des financements additionnels. Elle est vécue comme un changement d'échelle institutionnel pour l'association qui conduit à démultiplier l'impact des projets de diffusion des cuiseurs solaires, à intervenir à des échelles locales mais aussi nationales et à conceptualiser une vision plus large de la coopération et de la solidarité internationale. Rappelons enfin que la compensation ne doit pas se réduire au système des indulgences que distribuait l'Église au Moyen Âge en promettant,

en échange, une période de plus courte durée au purgatoire... Pour Bolivia Inti – Sud Soleil, la compensation volontaire est un processus « en bout de chaîne », qui doit faire suite à une réduction des propres émissions de CO₂ de chaque compensateur, à un changement de ses propres comportements au quotidien et à l'adoption de techniques économes et renouvelables. Le respect de ces valeurs est le garant de la crédibilité du marché de la compensation volontaire. L'urgence sociale et écologique impose des actes concrets et pragmatiques. Aujourd'hui, les enjeux climatiques sont pris en compte dans la stratégie de Bolivia Inti – Sud Soleil dans le souci permanent d'améliorer les conditions de vie des communautés andines. À ce jour, ce sont plus de 15 000 tonnes de CO₂ qui ont été économisées par les programmes menés par Bolivia Inti – Sud Soleil, et l'association compte bien directement, par son activité dans les Andes, ou indirectement, avec d'autres associations agissant sur le continent africain ou asiatique, démultiplier ces économies de CO₂ pour garantir un avenir viable aux générations futures du Sud et du Nord... ❖

L'AFD et le changement climatique : un nouvel axe stratégique

Le Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC)¹ a récemment rappelé l'ampleur du phénomène de réchauffement climatique : atteignant 0,74 °C au cours du xx^e siècle, celui-ci devrait se poursuivre sur le rythme accéléré de 0,2 °C par décennie pour les trente prochaines années. Parmi les conséquences négatives de ce réchauffement, on citera l'aggravation des phénomènes climatiques violents, la montée du niveau des mers entraînant des déplacements de population, les crises liées à l'insuffisance des ressources alimentaires, les dangers sanitaires, etc. Au-delà des débats d'experts, on admet le rôle significatif de la croissance démographique et des activités humaines dans ce processus et la communauté internationale s'est engagée depuis bientôt une trentaine d'années dans la lutte contre le réchauffement climatique.



Louis-Jacques VAILLANT et Paul PIATON

Louis-Jacques VAILLANT est Responsable de la division « Collectivités locales et développement urbain » de l'AFD.

Paul PIATON est Chargé de mission stagiaire à l'AFD, étudiant en master « affaires publiques » de l'IEP, Paris.

Face à cet enjeu planétaire du développement, l'Agence Française de Développement (AFD), opérateur pivot de l'aide française bilatérale, a totalement intégré dans ses actions et ses financements la problématique de lutte contre le changement climatique, définie comme l'un de ses axes stratégiques d'intervention. Elle accompagne et favorise la prise en compte de la dimension environnementale dans les initiatives et projets de développement des institutions et des acteurs. Parmi ceux-ci, les collectivités locales occupent une place grandissante : au cœur du double processus de décentralisation et de croissance urbaine, les décideurs locaux sont désormais appelés à jouer un rôle crucial dans la définition et dans la mise en œuvre des politiques de développement durable.

La problématique du réchauffement climatique a fait sa première apparition dans l'agenda international à partir de la fin des années 1970. Depuis, diverses initiatives ont marqué la construction d'une véritable action internationale. Il s'est agi d'abord de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), signée en 1992 à Rio de Janeiro. Il s'est agi ensuite du Protocole de Kyoto qui, entré en vigueur en février 2005, est venu compléter et renforcer ladite Convention,

1. Voir le quatrième rapport sur l'évolution du climat et les quatrième évaluations des conséquences du réchauffement climatique, présentés respectivement en janvier-février et en avril de 2007.



avec notamment des objectifs chiffrés contraignants pour les pays développés². Il s'agit enfin du processus de négociation initié lors de la Conférence de Bali (décembre 2007) et qui a pour objectif d'assurer la continuité de l'action internationale après 2012 tout en répondant aux insuffisances du Protocole de Kyoto (insuffisance des objectifs fixés, refus d'un certain nombre de pays développés de ratifier le Protocole, évolution du contexte économique global, etc.). Ce cycle de négociation devrait s'achever avant 2009 avec pour but ultime – du moins c'est ce que suggère le GIEC – de réduire d'au moins 50 % les émissions de GES d'ici à 2050 (base 1990).

Participant de cet effort international, et partant d'un objectif de réduction de 8 % de ses émissions dans le cadre du Protocole de Kyoto (base 1990), l'Union européenne (UE) a cherché ces dernières années à afficher et à atteindre des objectifs ambitieux en matière climatique. Ainsi, après la mise en œuvre, entre autres, du système européen d'échange de droits d'émission (2005), le Conseil européen de mars 2007 a fixé à l'Union l'objectif d'une réduction de 20 % de ses émissions à l'échéance 2020 (base 1990 ; et 30 % de réduction si un accord international est trouvé sur ce chiffre). Dernière proposition en date, le « paquet énergie-climat » présenté par la Commission le 23 janvier 2008 énonce des propositions concernant notamment (i) l'extension et l'amélioration du fonctionnement du système d'échange de droits d'émission et (ii) la promotion des énergies renouvelables en Europe.

Dans ce cadre à la fois global et européen, la France entend occuper une place de premier plan. Déterminée à faire de l'adoption du « paquet européen » l'une des priorités de son mandat de présidence de l'UE au second semestre 2008, celle-ci met en œuvre depuis plusieurs années des initiatives destinées à répondre à l'enjeu climatique. Ainsi en est-il notamment du Plan Climat 2004 qui fixe les orientations stratégiques nationales en la matière.

Parmi les enjeux qui entourent l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble de ces initiatives géographiquement imbriquées, la question de la

répartition des efforts a été largement débattue. Les pays du Sud ont obtenu la reconnaissance du principe d'une responsabilité commune mais différenciée. Cela s'est traduit dans les textes par des engagements chiffrés et datés pour les pays développés (Protocole de Kyoto, notamment), et dans la pratique par la reconnaissance d'un droit au développement économique et social pour les autres. Parallèlement, un certain nombre de mécanismes incitatifs ont été mis en place de manière à faire en sorte que le développement du Sud inclut toutefois la question climatique³.

Dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte contre le réchauffement climatique, la France entend participer de cet accompagnement des pays du Sud vers un processus de développement durable. Au-delà de sa contribution à divers fonds multilatéraux (notamment le FEM), celle-ci fait de « la coopération bilatérale [...] l'apport principal de la France dans la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement », à travers notamment l'Agence Française de Développement⁴ et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial – par ailleurs géré par l'AFD et dont les financements peuvent être mobilisés par elle.

La prise en compte de l'enjeu climatique dans les interventions et les réflexions stratégiques de l'Agence remonte déjà à plusieurs années⁵, mais a été formalisée plus récemment avec l'élaboration en 2005 d'une stratégie « climat » (2006-2008) qui fixe les objectifs suivants : (i) promouvoir un développement sobre en carbone (rationalisation des consommations, efficacité énergétique, énergies renouvelables, etc.) ; (ii) lier la problématique globale de lutte contre les changements climatiques aux préoccupations locales d'amélioration des conditions de vie ; (iii) accompagner les populations vulnérables, notamment en renforçant les capacités des acteurs publics à prévenir et à répondre

3. Il s'est agi par exemple : du mécanisme de développement propre (MDP) inclus dans le Protocole de Kyoto, qui incite les pays développés à investir au Sud en y réduisant les émissions de GES (réductions dont ils peuvent se prévaloir) ; de la mise en place du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), fonds multilatéral ayant pour objet de financer le surcoût correspondant à la prise en compte des préoccupations environnementales dans un projet ; de la mise en place d'un certain nombre d'autres fonds spécifiques (changements climatiques, adaptation, PMA, Fonds Carbone de la Banque mondiale, etc.).

4. Le CICID du 19 juin 2006 identifie clairement la lutte contre le réchauffement climatique comme l'un des enjeux de ses interventions.

5. Entre 2000 et 2002, l'AFD consacrait 70 millions d'euros à la lutte contre le réchauffement climatique dans les pays en développement.

2. Le Protocole ajoute à la Convention de 1992 (i) des objectifs chiffrés et contraignants de réduction des émissions de GES pour les pays développés – réduction de 5,2 % en moyenne, observable en 2008-2012 par rapport au niveau de 1990 – et (ii) des mécanismes dits de « flexibilité », censés faciliter l'atteinte de ces objectifs (marché d'échange de droits d'émission entre pays développés, mise en œuvre conjointe (MOC) et mécanisme de développement propre tourné vers les pays en développement (MDP)).

aux conséquences du réchauffement climatique. Ces objectifs sont déclinés géographiquement en tenant compte des caractéristiques économiques, sociales et institutionnelles des contextes locaux : dans l'outre-mer et dans les plus grands pays émergents, la priorité sera à la réduction des émissions de GES ; dans les PMA d'Asie et d'Afrique, il s'agira davantage d'étudier et de comprendre les phénomènes de séquestration biologique et de mettre en place des mécanismes d'adaptation permettant de répondre aux problématiques de pauvreté tout en tenant compte, autant que possible, des questions environnementales.

Parmi les acteurs du développement, du fait de la conjonction des phénomènes de décentralisation et d'urbanisation, les collectivités locales (notamment urbaines) sont amenées à jouer un rôle croissant dans la définition et dans la mise en œuvre des politiques climatiques.

Dans un monde globalisé et caractérisé par la montée en puissance de multiples acteurs locaux, la décentralisation s'impose progressivement, y compris dans les pays en développement. Bien que caractérisée par une grande diversité – tant des acceptions conceptuelles que des modalités de mise en œuvre –, elle constitue aujourd'hui un phénomène en voie de généralisation. Les décideurs locaux sont ainsi de plus en plus en charge de domaines concernant directement ou indirectement l'environnement et les questions touchant à l'enjeu climatique. Sans prétendre à l'exhaustivité, citons la planification et l'aménagement qui définiront les besoins en mobilité et la consommation d'énergie ; la construction des infrastructures et la gestion des transports locaux, qui détermineront la quantité d'émissions de CO₂ ; la gestion des espaces verts, avec la problématique de la biodiversité et de la séquestration du carbone ; la collecte et le traitement des déchets, qui se réfèrent à la protection de l'environnement mais aussi potentiellement aux sources d'énergie renouvelable ; etc. Les collectivités locales tendent donc aujourd'hui à devenir des acteurs incontournables sur les grands enjeux urbains, et notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Plus encore, sous réserve que le contexte local s'y prête et que les collectivités puissent disposer des moyens humains et financiers nécessaires, la démocratisation et l'efficience

de gestion permises par l'autonomie locale font *a priori* des décideurs locaux élus des acteurs particulièrement pertinents. La proximité qui les caractérise devrait leur permettre en effet une meilleure compréhension et prise en compte des enjeux locaux, qu'il s'agisse de la lutte contre les exclusions et la pauvreté ou des problématiques environnementales, et en particulier du réchauffement climatique.

Ces nouvelles compétences des collectivités revêtent d'autant plus d'importance qu'elles ont à s'exercer dans des géographies touchées par une urbanisation d'une très forte intensité, liée à de forts taux de croissance naturelle et à un exode rural massif. Ainsi, le niveau d'urbanisation des pays en développement devrait-il passer de 43 % aujourd'hui à 56 % en 2030, et leur population urbaine de 2,3 à 3,9 milliards sur la même période⁶. Or, du fait

d'un étalement progressif des activités et des résidences (impliquant des besoins énergétiques croissants) et parce qu'ils concentrent les activités économiques polluantes, les territoires urbains sont aujourd'hui la source de 80 % des émissions de GES. De ce fait, ils sont également le lieu où les actions de lutte contre le réchauffement climatique peuvent bénéficier des économies d'échelle les plus importantes. Ainsi, la concentration des populations et des activités humaines permet-elle, dans un contexte de croissance démographique, une occupation limitée des sols (ce qui implique de contrôler, ou du moins d'orienter l'étalement urbain) et la gestion rationalisée des ressources et des pollutions émises par l'homme. Lieu de concentration des pollutions, les territoires urbains constituent donc l'une des échelles pertinentes de lutte contre le réchauffement climatique et de limitation de ses conséquences négatives. Ces sujets combinés à ceux de l'exclusion sociale, de la pauvreté, de l'insécurité conduisent à un regain d'intérêt pour les questions urbaines et amènent les ingénieurs, les géographes, les architectes urbanistes à redoubler d'imagination pour proposer aux décideurs locaux leurs visions des villes du futur. Le bailleur de fond est parfois tenté d'y adjoindre ses préoccupations ... dans une construction des territoires urbains où le politique, l'économique, le social et le culturel restent les éléments déterminants de la décision.

6. *World Urbanization Prospects : The 2005 Revision*, UN Population Division.

Des objectifs en faveur des collectivités

L'AFD a une longue expérience dans l'intervention en faveur des collectivités⁷ et une expérience quasi unique, parmi les institutions financières d'aide au développement, en matière de financement des collectivités en risque direct (sans la garantie des États, avec une gamme de produits financiers variés).

Les objectifs des interventions de l'AFD en faveur de ces collectivités se situent à l'intersection des deux problématiques, celle de l'autonomie locale (et donc de la prise en compte de la compétence croissante de l'acteur « collectivité » dans le domaine urbain) et celle du développement durable des territoires (notamment la question environnementale et de lutte contre le réchauffement climatique). Ils diffèrent bien entendu en fonction des contextes locaux (voir ci-dessus la déclinaison géographique de la stratégie « climat » de l'AFD). Ainsi, là où l'engagement des collectivités dans la lutte contre le changement climatique semble relativement clair, l'objectif est essentiellement d'accompagner par des financements, du conseil et de la formation la prise en compte des problématiques environnementales. Par ailleurs, là où l'urgence des besoins entraîne une focalisation légitime des autorités locales sur des problématiques de court ou de moyen terme (mise en place d'infrastructures urbaines et accès aux services de base), il s'agit d'aider les responsables locaux à intégrer les exigences sociales et environnementales imposées par les réglementations nationales et internationales.

Les méthodes et domaines d'intervention de l'AFD en faveur des collectivités doivent également être adaptés aux contextes locaux. Ils intègrent toutefois toujours la dimension des finances locales considérée comme un vecteur du développement local. Ils consistent souvent, en amont de l'élaboration

des programmes d'investissement et des projets, à partager la vision politique des décideurs locaux et à faciliter l'intégration des préoccupations de réduction de l'empreinte écologique du territoire dans la planification urbaine stratégique ou dans les programmes pluriannuels d'investissement. Ces préoccupations qui touchent aussi à la densification, la mixité fonctionnelle, les espaces verts, etc., se déclinent dans les différents domaines de compétences des collectivités : mobilité urbaine, efficacité

énergétique des équipements et bâtiments publics, normes HQE pour l'habitat, utilisation d'énergies renouvelables (éolien, chauffe-eau solaires, valorisation des déchets, etc.).

Sur tous ces sujets concernant la gestion des territoires, et notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'expérience et

Sur tous ces sujets concernant la gestion des territoires, et notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'expérience et l'expertise des collectivités territoriales françaises constituent un apport essentiel.

l'expertise des collectivités territoriales françaises constituent un apport essentiel. Au-delà d'ailleurs de la coopération française, il est souhaitable d'encourager les échanges d'expériences entre collectivités du Sud. Deux outils sont aujourd'hui disponibles pour favoriser et accompagner la coopération décentralisée : (i) les conventions de partenariat, engagements de long terme non spécifiques signés avec de grandes collectivités et (ii) les conventions de projet, ciblées quant à elles sur un projet spécifique. Une dizaine de conventions de partenariat ont ainsi été signées depuis 2006 par l'AFD avec de grandes collectivités (grandes villes, départements, régions). En termes de contenu, les projets de coopération décentralisée concernent aujourd'hui essentiellement l'appui à la maîtrise d'ouvrage et le renforcement de capacités.

La coopération décentralisée fait aujourd'hui l'objet d'une importante réflexion au sein de l'Agence. Celle-ci a notamment pour objet d'élargir la gamme des instruments disponibles et de diversifier le contenu des projets à travers, par exemple, la mise en place d'une « facilité » destinée à financer directement les projets de collectivités françaises en liaison ou non avec des projets de l'AFD. 🗝

7. L'AFD finance depuis de nombreuses années notamment les collectivités d'outre-mer (communes, départements, régions, collectivités du Pacifique), en appui aux politiques publiques locales décidées par les élus ; depuis 2004, le montant annuel des prêts octroyés dans ces géographies a été fixé à 250 millions d'euros. Ce mode d'intervention de financement direct se développe en direction des collectivités des pays étrangers.

La reforestation: le projet « Un Parisien, un arbre »

Pour la première fois, une ville, Paris, consciente de son rôle citoyen dans la lutte contre l'effet de serre, établit un plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et, en parallèle, finance des plantations de forêts afin de capter du CO₂. Paris exprime sa solidarité dans la lutte contre l'effet de serre par une solidarité avec les communes camerounaises, malgaches et haïtiennes. L'exemple de Paris doit faire école.

Le Conseil de Paris a, le 25 juin 2005, adopté la mise en place d'un Plan Climat qui associe citoyens et acteurs socio-économiques dans l'élaboration d'un programme d'action destiné à la lutte contre les changements climatiques. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du suivi du Protocole de Kyoto (PK) de 1997 et des résolutions prises lors de la Conférence de l'ONU qui s'était tenue à Montréal en 2005. Il avait été reconnu que les villes ont un rôle à jouer pour parvenir à une réduction des gaz à effet de serre.

Paris et son administration se sont, à titre d'exemple, engagées dans un vaste programme de diminution et de maîtrise de la consommation en énergie de chauffage dans ses équipements publics: écoles, crèches, piscines, musées ou mairies. Mais, cet élan local a pris une dimension plus complète en se prolongeant par une initiative de solidarité avec des collectivités territoriales de pays en développement sensibilisées à cette nécessaire réduction des gaz à effet de serre.

Pour rappeler le rôle de Paris en matière de coopération décentralisée, Bertrand Delanoë a souhaité mobiliser, en faveur de la réalisation de puits de carbone forestier, les Parisiennes et les Parisiens attentifs à la solidarité internationale et au péril représenté par le changement climatique. Puiser le gaz carbonique dans l'atmosphère en construisant des forêts appelées puits de carbone constitue un moyen concret de lutte contre le changement climatique.

Le Maire de Paris a donc proposé à ses concitoyens, le 16 janvier 2007, de répondre favorablement à une campagne de souscription pour financer ces opérations. Réalisées dans l'espace francophone en développement, ces reforestations seront éligibles au Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto (MDP). Elles favoriseront la reconstitution des zones sensibles et la diversification des revenus de la population en dynamisant l'économie locale.



Olivier CHAMBARD

Olivier CHAMBARD est Conseiller des Affaires étrangères hors classe (Orient) et Secrétaire permanent de l'AIMF depuis 2006.

Pour conduire ces opérations, la Ville de Paris a souhaité déléguer la maîtrise d'ouvrage des opérations à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), avec laquelle elle est liée par une convention d'objectifs renouvelée en 2005.

Vecteur important des relations internationales de la Ville de Paris, l'AIMF dispose d'un réseau d'adhérents qui couvre l'ensemble de l'espace francophone. Son expertise, l'importance de la place occupée dans ses instances par les maires des villes de pays en développement, ses programmes de coopération destinés à valoriser la bonne gouvernance ont fait de l'AIMF un opérateur de la France, du Canada, de l'Union européenne et d'autres bailleurs locaux. Sa valeur ajoutée au service de la décentralisation et de la mise en œuvre de programmes contribuant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement fait de l'AIMF un partenaire privilégié de la Ville de Paris.

Ce projet portera sur une plantation d'environ 2000 ha, réalisée dans des pays ayant subi des déboisements importants. La plantation serait susceptible de séquestrer l'équivalent de 400 000 tonnes de gaz carbonique (CO₂) en cumul sur la durée de croissance optimale du peuplement forestier (10 à 30 ans). Sa mise en œuvre sera confiée à l'Office National des Forêts, via sa filiale ONF International.

Le projet devra :

- être réalisé dans un pays relevant de la zone de solidarité prioritaire (ZSP) de la coopération bilatérale française ;
- être générateur de plus-values économiques et sociales et s'inscrire dans une démarche de développement local au profit des collectivités ou communautés situées dans sa zone de réalisation ;
- s'appuyer sur des modes de réalisation conformes aux exigences du développement durable et de nature à favoriser la biodiversité ;
- être réalisé dans des conditions permettant son enregistrement comme projet « Mécanisme de Développement Propre » (MDP), en application du Protocole de Kyoto (PK) de la Convention Climat, et donc de générer des crédits carbone correspondants.

Un projet qui répond aux définitions internationales du « Mécanisme de Développement Propre » (MDP), donne des garanties de qualité et de confiance. La mise en œuvre des puits de carbone forestier mobilise une chaîne de responsabilités.

Une étude de préfaisabilité a été réalisée entre avril et mai 2007 dans quatre pays ciblés : Cambodge, Cameroun, Haïti et Madagascar. Elle a abouti à la remise au Maire de Paris des éléments d'informations nécessaires à la sélection des pays où sera conduit le projet.

Après validation et analyse des rapports des études de préfaisabilité, la Ville de Paris a confirmé :

- la sélection de deux pays (Cameroun et Madagascar), avec un objectif de 1000 ha par pays ;
- son engagement de préacheter les crédits carbone (selon une modalité de compensation volontaire) d'un projet pilote de 100 ha à Haïti, dont la mise en œuvre sera principalement financée par la coopération bilatérale française.

Les plantations « puits de carbone biologique » de la Ville de Paris au Cameroun et à Madagascar seront réalisées sous forme de projets MDP « small scale » (unités de 500 à 800 ha), qui correspondent à la réalité du terrain et dont les modalités d'enregistrement sont simplifiées.

L'expertise destinée à élaborer tous les éléments nécessaires à l'enregistrement d'un projet MDP au Cameroun et à Madagascar est en cours. La réalisation d'une phase pilote de 200 ha au Cameroun sera engagée à la fin du premier semestre 2008. La phase pilote permettra de valider les choix techniques envisagés afin de se garantir les meilleures conditions de réussite pour réaliser les plantations. La phase opérationnelle démarrera en 2009 et s'étalera sur 2 à 3 ans, à raison de 700 à 1 000 ha par an.

Un projet reconnu par le Mécanisme de Développement Propre bénéficie de droits : les crédits carbones. Ces crédits carbones peuvent être négociés, notamment à des entreprises dont l'activité est polluante. L'AIMF transformera ces crédits carbones temporaires en crédits permanents, à l'échéance du projet. Elle s'assurera que ces crédits soient détruits et ne servent pas à remplir des obligations légales de réduction de gaz à effet de serre.

Le projet au Cameroun

Le projet au Cameroun consiste à planter 1 000 ha de « bois de service » en zone de savane humide dans une structure de forêts communales, deux unités de 500 ha à réaliser, en première approche dans les communes de Fouban et Ngambe Tikar.

Ce projet MDP bénéficiera du « parapluie institutionnel » du « programme d'appui aux forêts communales du Cameroun » (PAF2C), destiné à promouvoir la création, l'enrichissement, la protection et la gestion durable de la forêt camerounaise. Ce programme PAF2C accompagne le processus de décentralisation de l'État dans le domaine forestier par le renforcement d'un réseau de forêts communales.

Le PAF2C, d'un montant de 12,8 millions euros, est cofinancé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), l'Agence Française de Développement (AFD) et la coopération bilatérale allemande (GTZ).

Le Cameroun satisfait à toutes les conditions fixées pour héberger des projets MDP : ratification du Protocole de Kyoto (PK), constitution de l'Autorité nationale désignée (AND), définition nationale de la forêt et définition des critères de développement durable par l'AND.

Par ailleurs, les terres à boiser sont éligibles au MDP et répondent aux critères d'additionnalité du PK : il s'agit de savanes humides de la Province de l'Ouest, très peuplées et déboisées avant 1990. Ces terrains sont impropres aux cultures habituellement pratiquées dans cette région (café, maïs, igname, arachide...) tandis que des essences forestières rustiques s'accommoderont de

ces sols superficiels. Leur reboisement n'entraînera donc pas de nouveau défrichements (pas de fuites au sens PK). Les terres seront attribuées en pleine propriété aux communes.

La permanence des plantations (et donc des crédits carbone associés) est liée surtout à la prévention des feux de saison sèche. Elle sera assurée par la propriété foncière de la commune, l'appropriation du projet par les collectivités locales très attachées à la ressource en bois de feu, un respect absolu de l'autorité coutumière et par une longue tradition du travail communautaire.

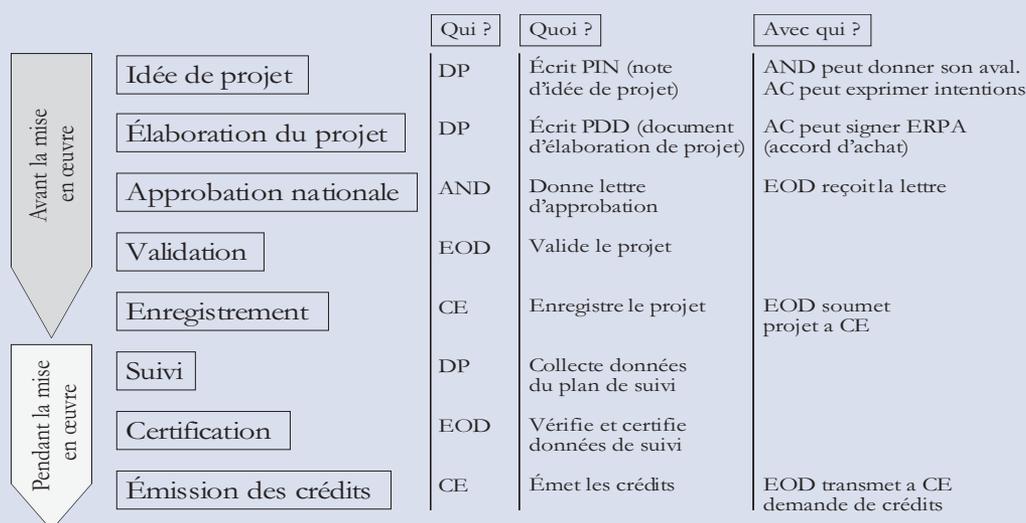
Ce projet contribue ainsi à éviter la déforestation et la dégradation des forêts existantes puisque les plantations seront effectuées en « bois de service » utilisables par les populations de la commune. Ces bois, de pousse rapide, « protégeront » les forêts trop souvent dégradées pour un usage domestique.

Le projet à Madagascar

La thématique traitée est similaire puisqu'il s'agit de plantations communautaires MDP dans la province de Mahajanga (nord-ouest du pays ; communes : Andranomamy, Sarobaratra, Ambalanjanakomby, Anjajia et Morovoay), permettant de lutter contre

Pendant la mise en œuvre du projet, le suivi est réalisé et des données sont collectées, par exemple sur la croissance des arbres. En appliquant la méthodologie choisie pour le projet, le développeur peut estimer l'absorption de carbone du projet, ainsi que les émissions. Tous les cinq ans, l'Entité Opération Désignée (EOD) vérifie et certifie les données et calculs réalisés pendant le suivi. C'est cette chaîne qui montre le sérieux de telles opérations et qui suscite la confiance des bailleurs.

Représentation simplifiée du cycle de projet MDP



DP = Développeur de Projet, AND = Autorité Nationale Désignée, EOD = Entité Opérationnelle Désignée, CE = Comité Exécutif du MDP, AC = Acheteur de Crédits

la pauvreté, de résoudre le problème de manque de bois de service et de diminuer la pression sur la forêt naturelle afin d'avoir un impact en termes de déforestation évitée, comme le prévoit aussi le projet au Cameroun :

- plantation en taillis d'essences à croissance rapide, pour la production de charbon de bois ;
- plantation d'essences exotiques (en futaie) et autochtones pour la récupération de terrains dégradés et la production de bois d'œuvre ;
- plantations d'essences fruitières pour la génération d'un revenu supplémentaire pour les ménages.

De même que pour le Cameroun, Madagascar satisfait à toutes les conditions fixées pour héberger des projets MDP forestiers et le programme de reboisement proposé est éligible au MDP et répond aux critères d'additionnalité du PK :

- Les reboisements seront réalisés sur des terrains de savane arborée dont la déforestation est probablement vieille de plusieurs siècles (démonstration à réaliser par analyse cartographique multi-temporelle).
- Les associations villageoises sont confrontées à une barrière financière pour la réalisation de plantations conséquentes.

- Le projet offre aussi une additionnalité sociale par la génération d'une source de charbon de bois plus facile d'accès, la création d'emplois et l'amélioration du revenu des ménages.

La maîtrise d'ouvrage du programme de reboisement revient aux associations communautaires, en partenariat avec les communes concernées. Le maître d'œuvre sera l'association PARTAGE, pour les aspects d'organisation communautaires et de régularisation des titres de propriété, et le Centre de Formation Technique Forestière (CFTF), opérateur de plantation.

Le projet pour Haïti

Le projet prévoit la mise en place d'un reboisement à petite échelle (environ 100 hectares au total) avec des petits propriétaires et se donne pour objectif la récupération de terres dégradées et la lutte contre l'érosion. Ce projet pilote permettra d'étudier les mécanismes possibles de financement carbone comme nouvel instrument innovant de financement de projets de développement dans l'île. Les espèces seront choisies par les communautés bénéficiaires, et les reboisements se feront en utilisant les techniques locales. 🌱



Rue de Port-au-Prince en Haïti
OIF

MDP et coopération décentralisée

L'un des mécanismes de flexibilité mis en place par le Protocole de Kyoto (PK) dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) est le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). Le MDP a été conçu avec deux autres mécanismes dans le but d'aider les pays industrialisés à tenir leurs engagements pris de réduire leurs émissions en gaz à effet de serre (GES) en 2008-2012 à un niveau inférieur de 5,2% à celui de 1990. Depuis l'an 2000, des projets MDP ont été lancés. L'activité MDP est restée toutefois lente pendant les premières années. Elle s'est considérablement accélérée à partir de février 2005 avec l'entrée en vigueur du PK.



Ali AGOUMI

Ali AGOUMI est Professeur à l'École Hassania des Travaux Publics, Casablanca, Maroc. Il est Expert international en matière de CC/MDP, Représentant d'EcoSecurities au Maghreb et Animateur des Nouvelles Francophones du MDP.

MDP: un concept attrayant de coopération

Le MDP permet de promouvoir, avec l'appui de pays industrialisés engagés dans le PK, la réalisation dans les pays en développement de projets de développement propre qui impliquent une réduction des émissions en GES. Les crédits carbone résultant de tels projets pourraient être utilisés par les acteurs économiques de pays industrialisés ayant contribué financièrement à ces projets pour tenir leurs engagements dans ce domaine.

Avec le MDP, les pays en développement bénéficient d'appuis financiers et de transferts de technologies qui leur permettent de mettre en œuvre des projets de développement propre. Les pays industrialisés ont eux la possibilité, grâce au MDP, de tenir une partie de leurs engagements à moindre coût.

Les crédits carbone dégagés par les projets MDP sont des Unités de Réduction Certifiées des Émissions (URCE). Leur émission suit un processus complexe et long : méthodologies pour le calcul des émissions réduites, validation, enregistrement, vérification, certification... Ce processus est supervisé et garanti par un conseil MDP relevant des Nations Unies : le Conseil Exécutif du MDP (CE MDP).



agoumi@mtds.com

MDP: Une coopération décentralisée et directe «Gagnant-Gagnant»

Le MDP est avant tout une coopération décentralisée entre deux acteurs économiques intéressés par des éléments concrets liés à un projet de développement propre qui entraîne une réduction des émissions en GES :

- Un promoteur de projet situé dans un pays en développement et qui a *besoin d'appui matériel et/ou technologique* pour le concrétiser ;
- Un acteur économique situé dans un pays industrialisé engagé à réduire ses émissions en GES et *qui cherche dans ce projet MDP des crédits carbone* qu'il pourrait avoir à faible coût et dont il pourra se servir au niveau de ses engagements.

Pour que ce promoteur de projet puisse prétendre au MDP, son projet doit nécessairement :

- Conduire à une réduction à long terme nette et mesurable des émissions de GES ;
- Être une participation volontaire et approuvée pour toutes les parties ;
- Être additionnel (non réalisable sans l'appui du MDP) ;
- Être conforme à la politique nationale de développement durable du pays hôte et avoir une lettre du gouvernement de ce pays qui va dans ce sens et qui autorise le projet ;
- Répondre aux critères du conseil exécutif du MDP : validation, enregistrement, monitoring et vérification.

La mise en place d'un projet MDP nécessite des préalables institutionnels qui concernent les deux pays impliqués dans le projet ; le pays hôte et le pays industrialisé auquel appartient l'acheteur des URCE :

- Que les deux pays intervenant dans ce projet aient ratifié le PK ;
- Qu'ils aient mis en place une Autorité Nationale Désignée du MDP (AND MDP) : Organe représentant les gouvernements de chaque pays et qui est en charge du MDP dans ce pays.

Le MDP a connu depuis février 2005, date d'entrée en vigueur du PK, une évolution positive et prometteuse pour l'avenir. On peut le considérer parmi les réalisations de la CCNUCC les plus concrètes et tangibles où tant les pays industrialisés que les pays

en développement ont collaboré dans le cadre d'une coopération décentralisée.

MDP: une coopération avec moins de politique et plus d'affaires...

Le MDP se présente en réalité comme une transaction commerciale entre deux acteurs économiques : l'un situé dans un pays en développement, et l'autre situé dans un pays industrialisé. L'action des gouvernements dans ce cas-là est limitée. Il s'agit principalement d'une action de régulation :

- L'autorité nationale du MDP du pays hôte en développement doit certifier que le projet est conforme à sa politique nationale en matière de DD et autoriser sa mise en œuvre ;
- L'AND du pays industrialisée doit autoriser l'utilisation par l'acheteur des crédits carbone pouvant résulter de ce projet dans ses engagements.

La coopération est ici directe et décentralisée. Elle va de la conception du projet, sa préparation, sa présentation pour enregistrement par le CE MDP à l'émission des URCE et leur remise à l'acheteur. Aussi, le MDP est à la base une coopération bilatérale. On parle ainsi de MDP bilatéral.

En réalité, et tenant compte de la nature de ce mécanisme et des risques qu'il intègre à tous les stades de développement MDP des projets, ce MDP a donné lieu, dès les premières années, au MDP unilatéral et surtout à des intermédiaires et ainsi à un marché du carbone et du MDP :

- Le MDP unilatéral est celui où le promoteur du projet franchit seul les différentes étapes MDP de montage du projet pour arriver à l'émission des URCE. Ce promoteur va par la suite chercher un acheteur des URCE. Le prix de vente est alors élevé, le risque étant limité. L'URCE pourrait être autour des 16 euros ici alors que si la vente des URCE est faite au début du processus en bilatéral le prix pourrait ne pas dépasser les 7 euros !
- Le risque de non-enregistrement du projet par le CE MDP, le risque du pays en développement hôte du projet... Ce sont ces risques qui ont amené au MDP des intermédiaires. Ces derniers achètent à faible coût des URCE de projets à risque, accompagnent ces projets vers l'enregistrement et l'émission des URCE puis revendent ces URCE à prix élevés.

Ainsi et de façon progressive cette Coopération décentralisée MDP a pu créer et entraîner différents types d'acteurs financiers. On a vu naître diverses sociétés de carbone, différents fonds étatiques et privés spécialisés dans le carbone mais aussi différentes bourses de carbone en Europe, en Asie et aux États-Unis...!

L'investissement dans les projets de réduction des émissions en GES a commencé au début des années 1990, après la signature de la CCNUCC au Sommet de Rio en 1992. Ces investissements ont été volontaires au début, car il n'existait pas encore d'engagements contraignants de réduction d'émissions. C'est après 2005, date de l'entrée en vigueur du PK, que le marché s'est emballé.

Selon la Banque mondiale, le marché du carbone a atteint en 2006 les 30 milliards de dollars. Le marché européen y représente la plus grande part, soit 25 milliards de dollars. Le marché a triplé sa valeur entre 2005 et 2006. Le marché des crédits carbone relevant du PK a doublé entre 2005 et 2006 et a dépassé en 2006 les 5 milliards de dollars avec principalement des URCE de projets MDP. Le marché mondial du carbone pourrait atteindre les 100 milliards de dollars si les engagements nécessaires en vue de limiter le réchauffement à 2 degrés sont pris et si le recours aux mécanismes de flexibilité est facilité selon la Banque mondiale.

MDP: transfert de technologies et développement durable

Dans le cadre du MDP de nouvelles technologies de secteurs comme l'éolien, le solaire, l'efficacité énergétique dans l'industrie arrivent progressivement dans les pays en développement. Le transfert de technologies Nord-Sud est ici plus facile à réaliser car les pays du Nord ont un retour concret: des URCE. On voit donc ce transfert de technologies, qui a tant traîné lors des négociations depuis 1992, trouver une partie de son chemin dans le cadre du MDP. Dans ce contexte, les différents acteurs sont intéressés car ils y trouvent leur compte. Ce n'est plus un transfert de technologies visant à limiter l'écart de développement Nord-Sud et où les gouvernements n'arrivent à rien donner car tout appartient au secteur privé. Ici, ce sont ceux qui ont la technologie qui négocient et qui la donnent pour avoir des crédits carbone!

Le MDP est aussi venu favoriser et promouvoir d'une certaine façon le transfert de technologies Sud-Sud, et ce, encore une fois de façon décentralisée. En effet, dans différents secteurs, le montage de projets MDP utilisant des technologies de pointe dans des pays du Sud a fait connaître ces technologies et a facilité leur utilisation dans d'autres pays du Sud. Cela se fait beaucoup à travers des sociétés de carbone qui travaillent partout dans le monde et qui capitalisent leur réussite MDP dans certaines régions en les dupliquant dans d'autres régions du monde. Et évidemment, les technologies suivent. L'éolien, les lampes à basse consommation, les chauffe-eau solaires, le recours à différents biocarburants... sont des exemples concrets où le transfert de technologies Sud-Sud fonctionne relativement bien.

Le MDP est un mécanisme qui aide les pays en développement à réaliser des projets de développement propres et durables. En cela, ce mécanisme financier, créé pour faire face à des problèmes d'environnement global, donne des moyens permettant d'améliorer l'environnement local dans ces pays. *Il s'agit d'un mécanisme de coopération décentralisée à objectif global avec un impact certain sur l'environnement local.*

La conformité du projet MDP avec la politique de développement durable du pays hôte est une exigence fixée par le PK. Le gouvernement de ce pays doit assurer et suivre cet aspect. Les pays en développement se sont dotés, avec plus ou moins de réussite, d'outils pour appréhender cette conformité et valider les projets MDP. Des critères permettant d'évaluer cette conformité ont été conçus et échangés. Ceci s'est fait dans le cadre d'une coopération Sud-Sud qui n'a pas eu besoin d'être orchestrée politiquement. Les critères développés par la Tunisie ont été améliorés et utilisés par la Malaisie puis améliorés et utilisés par...!

MDP: une coopération qui touche différents secteurs et différentes régions

Fin décembre 2007, le portefeuille de projets MDP soumis au CE MDP était de plus de 2800 projets correspondant à 2,6 milliards de TCO₂eq attendues durant la période 2008-2012. Parmi ces projets, 890 projets ont déjà été enregistrés par le CE MDP correspondant à 1,15 milliard de TCO₂eq

attendues avant 2012. Ces projets associent 50 pays en développement et 20 pays industrialisés. Sur les 50 pays, 23 ont déjà reçu des URCE de projets MDP. À la fin de décembre 2007, 102,5 millions d'URCE avaient été émises par le CE MDP.

Plus de 58% des projets enregistrés sont situés en Asie et plus de 38% en Amérique latine. L'Afrique a moins de 3% des projets enregistrés.

Au niveau des URCE devant être dégagées par ces projets – selon les premières estimations – 48,38% reviennent à la Chine, 15,03% à l'Inde et 9,26% au Brésil. Plus de 73% des URCE reviendraient donc à ces trois pays.

On voit clairement à travers ces chiffres que le MDP est, en gros, un mécanisme qui a donné des résultats probants en Asie et en Amérique du Sud et plus particulièrement au niveau de 5 ou 6 pays : Chine, Inde, Mexique, Brésil et Chili...

Les secteurs où le MDP devrait apporter un soutien, au niveau des projets soumis au CE MDP à ce jour, sont en particulier :

- les énergies renouvelables : éolien, solaire, biomasse ;
- les déchets : gestion des décharges, stations d'épuration, déchets animaliers ;
- l'efficacité énergétique : dans l'industrie et le bâtiment ;
- le changement de procédés industriels ;
- le boisement – reboisement, forêts.

Plus de 53% des projets enregistrés à la fin de décembre 2007 concernaient l'énergie dans l'industrie, et plus de 20%, les déchets. Des secteurs comme les transports ou le boisement-reboisement sont restés très en retard avec très peu de projets enregistrés.

MDP : limites et perspectives de cette coopération au-delà de 2012

Le MDP est un mécanisme du PK qui s'est révélé une véritable réussite. Il s'agit d'un levier de coopération qui a permis – en quelques années seulement – au carbone de faire sa place sur le marché financier mondial. L'enjeu carbone des

projets est devenu un des éléments de prise de décision. La coopération à l'échelle mondiale a pris une nouvelle dimension avec cette nouvelle donne : **le besoin de l'humanité de limiter les émissions en carbone dans l'atmosphère.**

Ce MDP commence cependant à montrer ses limites. Elles concernent la gouvernance de ce mécanisme, la répartition géographique des pays profitant du MDP, la limite des secteurs économiques pouvant bénéficier de ce mécanisme, la place limitée donnée

au développement durable par le MDP, et surtout son inadaptation – sous sa forme actuelle – au nouveau défi qui attend l'humanité pour l'après-2012 : limiter le réchauffement à 2 degrés Celsius et pour cela réduire les émissions en GES des pays industrialisés en 2050 de 70% par rapport à leur niveau

de 1990 : 10 fois plus d'efforts de réduction à attendre de ces pays que ce qu'ils ont comme engagements d'ici à 2012 :

- **La coopération décentralisée à travers le MDP montre des signes de faiblesse dans sa gouvernance.**

Une inertie au niveau du Conseil Exécutif du MDP qui rappelle fortement celle des agences internationales de coopération. La durée nécessaire pour enregistrer un projet s'allonge de plus en plus. Les composantes de ce CN MDP et leurs modes de fonctionnement se trouvent vite débordées. Il y a un besoin réel de rendre ces organes plus efficaces avec des moyens humains et matériels adaptés.

- **Le MDP est aujourd'hui une coopération Nord-Sud à deux vitesses.**

Une coopération qui profite à un cercle réduit de pays en développement : les pays émergents. Le problème de la répartition géographique du MDP se pose de plus en plus avec acuité. Le cas de l'Afrique est frappant avec moins de 3% de projets enregistrés à ce jour en grande partie par l'Afrique du Sud. Ceci s'explique par la complexité de ce mécanisme et l'incapacité des acteurs économiques africains de l'intégrer en tant que moyen de coopération. Il reste nécessaire et urgent de renforcer les capacités de ces acteurs et de favoriser le MDP dans les pays

d'Afrique. Dans ce sens, la décision prise lors de la conférence de Bali en décembre 2007 de ne pas faire payer les 2% d'adaptation pour les Pays les Moins Avancés est bonne. Elle reste cependant très insuffisante!

- **Plusieurs secteurs potentiellement porteurs au niveau de la réduction des émissions en GES sont peu soutenus par le MDP.**

Une coopération dans des domaines comme le transport, la forêt et sa préservation pourrait apporter gros tant au niveau des URCE qu'au niveau des impacts sur les populations des pays en développement. Un effort doit être fait pour faciliter ce type de projets et les promouvoir.

- **La coopération à travers le MDP valorise très peu le développement durable.**

En effet cette coopération est surtout conditionnée par les tonnes de carbone que les projets pourraient éviter. Or, des projets de grande portée pour le développement durable sont souvent très peu rentables au niveau des URCE qu'ils peuvent dégager. C'est le cas par exemple du solaire dont l'impact en Afrique pourrait être très important malgré les URCE très limitées que ses projets dégagent généralement. À l'inverse, des projets HFC ou N₂O juteux en matière d'URCE sont peu intéressants côté développement durable. Pour dépasser cette barrière pour l'après-2012, on pourrait imaginer des majorations et des pénalités en URCE selon la performance développement durable des projets, avec la mise en place par le CE MDP d'une sorte de caisse de compensation...

- **La complexité du processus de montage de projets MDP avec ses différentes étapes (validation, enregistrement, vérification, émission), ses différents acteurs et ses coûts importants pose problème.**

Même si elle est une garantie de la fiabilité du processus et donc une garantie de la valeur de

l'URCE, elle devient un véritable handicap pour les projets à faible rendement en URCE et aussi pour les opérateurs économiques ayant des capacités techniques de gestion de leurs projets limitées. C'est le cas en grande partie en Afrique. Des simplifications et des accompagnements particuliers sont à rechercher ici pour l'après-2012. Le MDP programmatique, le MDP sectoriel sont des axes qui nécessitent plus d'appuis dans ce sens. Les coûts de montage des projets MDP sont un autre handicap à lever à travers la mise en place de fonds pour les pays les moins avancés par exemple.

- Le MDP programmatique, le MDP sectoriel sont des axes qui nécessitent plus d'appuis dans ce sens. Ils sont plus adaptés pour accompagner des politiques de développement propre moins émettrices de GES. Et c'est cela qui manque en Afrique par exemple;

- Une coopération Nord-Sud autour du MDP, entre villes et régions, pourrait aussi

permettre de promouvoir ce mécanisme et aider les pays du Sud à mieux profiter de ces financements pour réussir leur développement durable;

- Les coûts de montage des projets MDP sont un autre handicap à lever. On pourrait dans ce sens mettre en place des fonds pour dispenser de ces coûts les promoteurs de projets MDP dans les pays les moins avancés.

Toutes ces propositions restent limitées et ne permettront guère d'asseoir un MDP susceptible d'accompagner à lui seul l'humanité dans son nouveau défi pour l'après-2012. Il sera nécessaire pour cette nouvelle étape de retenir ce que la coopération décentralisée MDP peut donner. Le consolider et le développer. Il faudra certainement aussi bâtir des axes de coopération centralisée pour avoir une politique mondiale du carbone porteuse et garante d'un climat planétaire stabilisé, et ce, avant qu'il ne soit trop tard! ❁

Il faudra certainement aussi bâtir des axes de coopération centralisée pour avoir une politique mondiale du carbone porteuse et garante d'un climat planétaire stabilisé, et ce, avant qu'il ne soit trop tard!

PLATE-FORME « GESTION DURABLE DES TERRITOIRES » DE MÉDIATERRE

Le Réseau Francophone pour le Développement Durable des Territoires (Terri-DD)

Le CIRIDD, ENDA Europe, l'Association 4D et le cabinet de conseil Alliadev ont initié en 2007 un projet de Réseau Francophone pour le Développement Durable des Territoires, le réseau Terri-DD.

Le réseau Terri-DD vise à constituer dans l'espace francophone une communauté d'acteurs du développement, de l'aménagement et de la gestion des territoires ayant le souci d'agir efficacement en faveur du développement durable des territoires.

L'origine du projet

Le Sommet Mondial pour le Développement Durable organisé en 2002 à Johannesburg a réaffirmé l'importance du programme Agenda 21 adopté à Rio et le rôle de tous les acteurs dans sa mise en œuvre. Il a insisté sur l'urgence de traduire dans les faits les engagements pris par la communauté internationale pour atteindre les objectifs de développement durable. Le constat appelle des efforts supplémentaires pour renforcer ces initiatives, notamment dans l'espace francophone, où le mouvement n'évolue pas au rythme souhaité.

En effet, les collectivités locales de l'espace francophone sont globalement en retard dans la mise en œuvre de démarches territoriales de développement durable. En 2002, selon le recensement effectué par les Nations Unies et l'ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives) en décembre 2001, sur un total de 6416 dans le monde, 457 Agendas 21 locaux ont été lancés ou ont fait l'objet d'un engagement de réalisation dans les pays de la Francophonie.

Ce retard est accentué dans les pays du Sud où, paradoxalement, les besoins sont les plus criants et où les collectivités locales n'ont pas les moyens suffisants pour s'engager dans une démarche d'Agenda 21 local.

Suite à des rencontres qui ont réuni des acteurs francophones du territoire du Nord et du Sud autour des thématiques liées au développement durable (Lille en 2003; Marrakech/SMDD en 2005, Genève en 2006), des recommandations ont été explicitement formulées.

Aussi, le projet de réseau Terri-DD souhaite répondre aux besoins des collectivités territoriales et leurs partenaires territoriaux en termes d'échanges d'informations, d'expériences et de savoir-faire d'une part, et de formation et renforcement de capacités, d'autre part; afin de tendre vers une application du développement durable à l'échelle des territoires, impliquant le bien-être social, le développement d'une économie locale et une bonne gestion des ressources naturelles.

Les perspectives du réseau Terri-DD

Le réseau Terri-DD constituera à terme une bourse d'échanges et de renforcement de capacités pour les membres du réseau.

Afin de faciliter les échanges, le réseau dispose d'une plate-forme collaborative sur un site Internet dédié et hébergé par www.mediatorre.org, système d'information mondial francophone pour le développement durable.

L'IEPF a financé en 2007 le site Internet dédié au réseau Terri-DD www.mediatorre.org/reseaux/terri-dd et l'activité de veille, sur Médiaterre, de l'actualité du développement durable des territoires.

La plate-forme collaborative permettra à terme :

- la collaboration entre les membres du réseau,
- la valorisation des bonnes pratiques pour tout acteur intéressé,
- le renforcement de capacités des membres du réseau.

Le renforcement de capacités pourra se faire par les membres eux-mêmes en échanges directs: échanges d'information, apports méthodologiques, formations réciproques...

Les partenaires fondateurs (CIRIDD, 4D, ENDA Europe, Alliadev) et les partenaires relais¹ pourront également compléter les besoins en informations, en outils méthodologiques ou pédagogiques, en expertise au vu des besoins ou attentes repérés à travers les échanges entre les membres.

1. Les partenaires relais sont des réseaux de collectivités identifiés par pays et ont pour mission, à terme :

- l'animation du réseau au sein de leur pays,
- la participation à l'identification de collectivités territoriales pilotes au sein de leur pays,
- la contribution à l'identification des attentes, besoins des acteurs du développement, de l'aménagement et de la gestion des territoires membres du réseau.

En 2008, une phase de préfiguration sera conduite afin d'identifier dans 7 pays pilotes (3 pays du Nord et 4 pays du Sud) de l'espace francophone, des partenaires relais (réseaux de collectivités) et des acteurs pilotes du développement, de l'aménagement et de la gestion des territoires. Ces acteurs seront les premiers membres du réseau et pourront utiliser dès 2008 la plate-forme collaborative.

Cette phase de préfiguration a pour objectif de cerner les attentes, les besoins des acteurs du développement, de l'aménagement et de la gestion des territoires vis-à-vis du réseau en termes d'informations, d'outils souhaités pour faciliter les échanges et de renforcement de capacités.

En 2009, de nouveaux membres pourront rejoindre le réseau. Des services seront mis à disposition pour les membres, au vu des attentes et des besoins identifiés lors de la phase de préfiguration.

Pour tout renseignement complémentaire : sandrine.mailet@ciridd.org

PRÉSENTATION DES STRUCTURES À L'INITIATIVE DU PROJET DE RÉSEAU TERRI-DD

Le CIRIDD (Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable) : ciridd.org

Le Centre International de Ressources et d'Innovation (CIRIDD), basé à Saint-Etienne est une association loi 1901 dont l'objectif est de rendre concret le développement durable.

Le CIRIDD met à disposition un capital de **savoirs, savoir-faire et expériences** pour guider et accompagner les organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales, les territoires, les collectivités territoriales, les services de l'État, les entreprises et acteurs du développement économique, les agences de développement, les aménageurs et les réseaux d'experts et de praticiens dans la prise en compte des enjeux de développement durable.

Le CIRIDD intervient par la formation, la diffusion d'information, l'accompagnement méthodologique et l'animation de réseaux.

En tant que centre d'information, le CIRIDD produit et diffuse ou coordonne la production et la diffusion par des partenaires de différents pays de la Francophonie, de l'**information** mondiale francophone sur le développement durable grâce au portail de sites Internet Médiaterre, initié avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

ENDA Europe (environnement, développement, action dans le tiers-monde) – www.enda-europe.org

ENDA TIERS-MONDE (www.enda.sn) est une ONG internationale créée en 1972, œuvrant dans le domaine du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de la citoyenneté. Enda, dont le siège est situé à Dakar, est présente dans une quinzaine de pays du Sud et dispose d'un bureau de représentation à Paris, **Enda Europe**.

ONG pionnière dans l'**accompagnement d'Agendas 21 dans les territoires du Sud** (notamment Sénégal, Maroc) et d'actions de développement durable sur les 3 continents notamment en Francophonie, Enda mène des programmes variés: concertation locale avec la société civile, protection des écosystèmes en lien avec le développement de l'agriculture biologique en milieu urbain, péri-urbain et rural, appui aux micro-projets locaux, gestion des déchets urbains....

4D – Dossier Débat Développement Durable – www.association4d.org

C'est en 1993, après le « Sommet de la terre » de Rio, que l'association 4D a été créée afin de constituer un réseau citoyen pour la promotion du développement durable et pour assurer le suivi des engagements pris par la France comme par les autres États membres de l'ONU. Par la suite, elle a été désignée pour assurer la coordination des organisations de la société civile française à l'occasion du nouveau sommet qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg.

4D a développé notamment:

- **Un Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable** piloté en partenariat entre 4D, l'association des maires de France, le Comité 21 et le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables: www.dd-pratiques.org
- **Un Centre de ressources sur le développement durable**: http://www.association4d.org/rene-dumont/opac_css/
- **Réalisation et diffusion d'une encyclopédie du développement durable**, notamment auprès de partenaires d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie

ALLIADEV: www.alliadev.fr

AlliaDev est un cabinet de conseil qui a pour mission de renforcer les alliances internationales pour un co-développement durable des territoires. Le cabinet accompagne les acteurs concernés à travers des missions d'études, de formation et de conseil dans des domaines tels que la coopération décentralisée, le commerce équitable, le tourisme solidaire.

Pour que l'Europe de l'énergie devienne une réalité

L'énergie fut à l'origine de la construction européenne avec la création de la CECA et de l'Euratom. Aujourd'hui, on constate qu'il n'y a pas une politique énergétique commune de l'Union européenne car les contraintes sont très différentes, en termes de réserves énergétiques notamment, et les choix également très différents d'un pays membre à l'autre. S'il y a un accord sur les objectifs à long terme entre les 27 pays qui composent l'Union, il n'y a pas d'accord sur les moyens d'y parvenir. L'accord porte sur trois points : promouvoir une énergie compétitive, tout en assurant la sécurité des approvisionnements et en optant pour la préservation de l'environnement. Tout le monde est d'accord pour promouvoir les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables tout en assurant des prix compétitifs pour le consommateur final mais l'accord s'arrête là. Certains pays refusent le recours au nucléaire qui reste un sujet tabou. Parmi les questions qui font débat, on peut citer : le rôle du marché, la place du nucléaire, les missions de service public. Le consensus est en revanche acquis sur deux points : la sécurité des approvisionnements, le développement durable

Le rôle du marché : la promotion de la concurrence semble une « obsession » de la Commission Européenne et le « paquet énergie » de septembre 2007 demandant la séparation patrimoniale des réseaux de transport du gaz et de l'électricité (*ownership unbundling*) en est une preuve supplémentaire. Certains considèrent aujourd'hui que la confiance dans les mécanismes du marché est excessive et que d'une certaine façon la libéralisation du secteur électrique et gazier est, en partie du moins, un échec. D'autres affirment que le processus doit être poursuivi et intensifié. Ce projet de séparation patrimoniale rencontre une vive opposition en France et en Allemagne notamment, mais elle est réalisée et souhaitée dans d'autres pays dont le Royaume-Uni. Cette question de la séparation patrimoniale risque de renforcer la montée de certains « nationalismes » et il faut dépassionner le débat. Certes la concurrence a du bon : l'Europe est faite pour développer les échanges, dans l'énergie comme ailleurs. Pour cela il faut améliorer les interconnexions électriques et gazières,

et ce développement des échanges doit permettre de créer un véritable marché unique performant. On peut d'ailleurs envisager très rapidement des Gestionnaires de Réseaux Européens Régionaux pour le transport du gaz comme de l'électricité (GRT multinationaux à l'échelle de plusieurs pays). À noter que ces échanges d'énergie ont été bénéfiques pour les grandes entreprises énergétiques. N'oublions pas que cette politique de la promotion de la concurrence est adossée à une vision industrielle : permettre l'émergence de groupes énergétiques européens performants et les nombreuses fusions et acquisitions entre groupes énergétiques européens en sont une preuve tangible.

La place du nucléaire : le choix du « mix énergétique » (on parle aussi de « bouquet énergétique ») est de la compétence de chaque État. C'est le principe de subsidiarité, qui est un bon principe mais qui rencontre des limites. Certes il y a un consensus pour développer les énergies renouvelables (20% de la consommation primaire à l'horizon 2020, ce qui est ambitieux) mais le nucléaire demeure un sujet tabou. L'Europe peut-elle se passer du nucléaire ? La réponse est non... surtout si on veut en même temps lutter contre le réchauffement climatique. Il faut en tout cas que le débat soit relancé de façon dépassionnée. À un moment où les programmes repartent aux États-Unis et où l'Asie a de très nombreux projets de centrales nucléaires tout comme d'ailleurs la quasi-totalité des pays du pourtour de la Méditerranée, l'Europe qui était en première ligne dans le passé dans ce domaine ne peut pas rester en retrait. Il y a des progrès à faire dans les nouvelles technologies nucléaires, la gestion des déchets, la sécurité des centrales ; certes les choix peuvent être différents d'un pays à l'autre mais il sera difficile d'exiger une convergence des prix de l'électricité pour le consommateur final européen si les parcs de production de cette électricité demeurent très différents d'un pays à l'autre... Dans certains



Jacques PERCEBOIS

Jacques PERCEBOIS,
Directeur du Centre de
Recherche en Économie
et Droit de l'Énergie
(CREDEN).



pays, c'est le charbon qui domine (la Pologne, par exemple), dans d'autres, ce sont les hydrocarbures (l'Italie, par exemple) et dans de rares cas, c'est le nucléaire (la France, notamment). Timidement, la Commission Européenne essaie de promouvoir cette idée qu'il faut relancer le nucléaire mais on se heurte là à une opposition forte des populations dans plusieurs pays, notamment l'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne.

Les missions de service public : la question est essentiellement celle du maintien de tarifs réglementés pour le consommateur final... L'objectif du marché unique du gaz et de l'électricité, c'est de permettre une convergence des prix payés par le consommateur final partout en Europe ; chacun peut dès lors choisir son fournisseur et les conditions d'approvisionnement ne doivent pas être entravées par des barrières juridiques, comme des monopoles d'importation. Convergence ne signifie pas égalité, et des disparités peuvent subsister en raison de spécificités nationales ou locales. Pour le gaz qui est largement importé, la question n'est pas difficile car les prix « réglementés » payés par le consommateur domestique qui n'a pas fait jouer l'éligibilité ne sont pas très différents des prix de marché (référence pour le consommateur qui a fait jouer l'éligibilité). Il en va bien sûr de même avec les produits pétroliers, aux disparités fiscales près. C'est pour l'électricité que le problème se pose, surtout en France. Du fait du choix nucléaire les prix de revient du kWh français sont faibles et relativement stables, d'autant que le programme nucléaire est amorti ; ce sera moins vrai lorsqu'il faudra construire de nouvelles centrales nucléaires et des prix plus élevés seront alors nécessaires pour justifier ces investissements. Du fait des interconnexions croissantes entre marchés électriques en Europe (surtout entre la France, l'Allemagne et le Bénélux), le prix de l'électricité tend sur le marché spot (ou libre) à suivre la tendance européenne et en pratique il suit souvent le coût de production d'une centrale à gaz ou à charbon allemande. Il y a donc un écart important entre le prix du marché et le prix réglementé pour le consommateur final français. De ce fait, il existe une « rente nucléaire » pour EDF. La question est de savoir à qui doit profiter cette rente : à EDF ? au consommateur français ? au consommateur européen ? Il est normal que le développement des échanges conduise à des « gains » pour certains et à des « pertes » de surplus pour d'autres. En l'espèce

EDF y gagne, le consommateur français y perd, le consommateur étranger y gagne et le producteur étranger risque de perdre un peu. C'est vrai dans tous les domaines économiques. Mais avec l'électricité, le consommateur français veut conserver son avantage, ce qui peut sembler légitime mais est contesté par Bruxelles. D'où le maintien de tarifs réglementés, lesquels sont contraires à la logique du marché unique selon la Commission Européenne, et surtout le souci de ceux qui ont fait jouer l'éligibilité de pouvoir revenir au tarif réglementé. C'est le principe de réversibilité contesté par Bruxelles. Les tarifs réglementés ont vocation à disparaître à terme mais rien n'empêche les pouvoirs publics de négocier demain des tarifs « contractuels » raisonnables avec les opérateurs historiques pour le petit consommateur final (après tout, le prix du pain n'est plus fixé par le Gouvernement mais il y a un accord avec la profession pour fixer un prix raisonnable pour la baguette de pain de base). Permettre le retour au tarif réglementé serait peut-être un moyen de rassurer le consommateur qui du coup prendrait davantage le risque de changer de fournisseur (c'est un point à négocier avec la Commission de Bruxelles). On doit pouvoir convaincre Bruxelles de ce paradoxe apparent : en autorisant le client domestique (qui a fait jouer l'éligibilité) à revenir sous certaines conditions (de durée, par exemple) au tarif réglementé, on inciterait peut-être davantage de clients à faire le pas et à opter pour le marché libre. Du coup, le taux d'ouverture du marché serait plus grand. Cette possibilité de retour devrait bien sûr être limitée dans le temps et soumise à des règles strictes pour éviter le « nomadisme tarifaire »... N'oublions pas non plus que les prix de marché peuvent baisser demain. L'ouverture des marchés a commencé dans un contexte de surcapacité électrique et de bas prix du pétrole. Elle se met en place dans un contexte où cette surcapacité a disparu et où les prix du pétrole sont élevés. Mais le contexte peut changer demain. Ce que craint le consommateur, c'est la volatilité des prix. Pour l'industriel, ce n'est pas un gros problème : il existe des systèmes d'assurance via les marchés financiers à terme. Pour le consommateur domestique, c'est différent ; c'est pourquoi une politique « contractuelle » des prix de base serait peut-être plus efficace et moins discutée par Bruxelles qu'une politique réglementaire de prix...

Heureusement, l'accord est plus facile à trouver concernant la sécurité des approvisionnements et la

défense d'un développement durable. Rappelons que l'Union européenne dépend pour 56% de l'étranger pour son approvisionnement en énergie primaire, 40% pour le charbon, 62% pour le gaz naturel et 82% pour le pétrole. Ce taux de dépendance devrait s'accroître fortement à l'horizon 2030 (65%).

La sécurité des approvisionnements : elle passe par des investissements dans le domaine de la production d'électricité et dans celui des interconnexions entre pays. Ce doit être le rôle du « politique » de s'assurer que ces investissements de capacité sont bien réalisés, d'autant que l'intérêt de certains opérateurs est parfois d'être en sous-capacité (pour faire monter les prix sur le marché spot). Il faut là une politique incitative et volontariste à l'échelle de l'Europe. Dans le domaine du gaz, le problème est surtout celui de la sécurité à l'égard de nos fournisseurs : la Russie, l'Algérie, la Norvège pour l'essentiel. Nos fournisseurs sont des sociétés publiques qui obéissent à des considérations politiques fortes. (On le voit au niveau du contrôle des réseaux de transport de gaz par Gazprom un peu partout en Europe et avec les risques de « chantage politique » à l'égard des pays de transit.) Il faut diversifier nos fournisseurs mais aussi mener une politique de coopération avec ces trois fournisseurs incontournables. Le maintien de contrats à long terme (certes plus flexibles) est une condition reconnue et incontournable. Il faudrait pouvoir négocier collectivement avec ces pays et exiger comme le souhaite Bruxelles un principe de « réciprocité » entre vendeurs et acheteurs. Cela requiert plus de solidarité entre pays de l'Union et une meilleure coordination des approvisionnements. Gazprom ou Sonatrach pourront investir dans l'aval de la chaîne gazière en Europe si les compagnies européennes ont l'autorisation d'investir dans l'amont en Russie ou en Algérie. Mais ne l'oublions pas : les règles du Marché Unique en Europe ont été fixées par les Européens et pour les Européens, sans demander l'avis de la Russie et de l'Algérie. Il est normal dès lors de ne pas leur imposer nos règles mais de mener une politique de négociation pour les convaincre du bien-fondé de ces choix et les inciter à plus de coopération. Notons que même du temps de l'Union Soviétique, nos approvisionnements en gaz n'ont jamais été menacés. L'Europe a besoin du gaz russe mais la Russie a besoin du débouché européen : l'UE est un partenaire fiable et solvable...

Le développement durable : c'est dans ce domaine que le consensus est le plus facile à obtenir. Le développement des énergies renouvelables est une très bonne chose mais il faut surtout mener des politiques ambitieuses d'économies d'énergie. Le potentiel est énorme, surtout dans le secteur du transport et de l'habitat. On sait maintenant construire des habitations « à énergie positive ». Une politique volontariste dans le domaine du transport automobile est nécessaire et « plus d'Europe » requiert plus d'ambitions ici... C'est indiscutablement le secteur du transport qui posera le plus de difficultés car dans ce secteur la consommation d'énergie est la résultante de millions de décisions individuelles. Il faut renforcer les normes, taxer sans doute davantage certaines activités mais aussi développer l'information et l'éducation du consommateur. L'Europe qui a montré l'exemple dans le domaine du CO₂ doit le faire dans le domaine du transport automobile (réfléchir à des péages urbains systématiques par exemple, comme cela existe déjà dans certaines villes?)... Cela passe aussi par des politiques encore plus ambitieuses de développement du transport collectif (notamment pour les particuliers mais aussi pour les marchandises).

L'Europe de l'énergie semble aujourd'hui en panne. Cela tient sans doute pour partie au fait que pour beaucoup d'Européens, la création d'un marché unique était synonyme de baisse des prix pour le consommateur final. Or c'est l'inverse que l'on observe, non pas à cause de la construction européenne mais parce que le prix directeur de l'énergie (celui du pétrole) s'est fortement accru. Mais il s'agit là d'une variable exogène à l'Europe. À noter que grâce à l'euro, la hausse du prix du brut a été fortement amortie pour le consommateur, preuve que la construction européenne a aussi des avantages. Dans le domaine de l'énergie comme dans celui de la protection de l'environnement, les discours officiels sont souvent décalés par rapport aux actions concrètes ; c'est qu'il faut tenir compte des nationalismes et des comportements de « passager clandestin », problème classique dans la gestion des « biens communs ». Chacun a tendance à compter sur les autres pour sauvegarder l'environnement et l'égoïsme des États n'a rien à envier à celui des individus lorsqu'il s'agit de la sécurité des approvisionnements. Cela n'exclut pas que la solidarité puisse et doive dans certains cas l'emporter... ❁

Échos

...de la coopération décentralisée

■ Les **Assises de la coopération décentralisée franco-burkinabé** se sont tenues à Ouagadougou les 6 et 7 décembre 2007 sur le thème « Contributions des acteurs de la coopération décentralisée au développement des collectivités territoriales ». Elles ont permis d'analyser le rôle de la coopération décentralisée dans l'accompagnement des collectivités territoriales burkinabé pour la mise en place de politiques et programmes de développement social et économique susceptibles de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et au développement économique des territoires.

http://www.aimf.asso.fr/images/ville/426_1.pdf

■ L'Union européenne a lancé, en 2007, un nouveau programme intitulé « **Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement** » qui remplace les anciens programmes « Cofinancement ONG » et « Coopération décentralisée ». Visant à contribuer à la réduction de la pauvreté dans le contexte du développement durable, notamment pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies, ce programme encourage les autorités locales et les organisations de la société civile à s'impliquer davantage dans les questions de développement, autrement dit, il vise à ce que les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable ne constituent pas l'apanage du gouvernement central. Entre 2007 et 2013, il se verra allouer un budget annuel de 1,6 million d'euros. La date limite de soumission des notes succinctes de présentation est fixée au **11 février 2008**.

http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/civil-society/details_fr.htm

■ La **Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)** s'est tenue en France le 19 septembre 2007, visant à définir de nouvelles orientations en matière de coopération décentralisée. Par exemple : Concilier l'autonomie nécessaire des collectivités territoriales avec la volonté d'élaborer des partenariats avec les autres acteurs (État, ONG, entreprises, organisations internationales, Union européenne), associer les collectivités territoriales plus en amont pour passer du stade de l'information à celui du dialogue sur les politiques publiques et du partenariat stratégique. La volonté de créer un « partenariat français pour la gouvernance locale » a été également présentée, en s'appuyant sur le précédent du « partenariat français sur l'eau ». Finalement, le thème de la gouvernance locale comme axe prioritaire des cofinancements du ministère a été approuvé.

http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/communiqu%C3%A9_cncd_2007.pdf

■ Le Haut-commissariat pour la Coopération Internationale (France) a lancé une **enquête sur « la dimension économique de la coopération décentralisée dans une perspective de développement local du partenaire »**, de plus en plus présente dans les programmes de coopération décentralisée menés par les collectivités territoriales françaises. Les réponses apportées par les régions, départements, villes et intercommunalités montrent notamment que la présence de la dimension économique dans la coopération décentralisée est tout d'abord liée à une demande de la collectivité partenaire (lutte contre la pauvreté, développement de l'emploi, formation professionnelle, développement des entreprises à l'international etc.). Autrement dit, les acteurs locaux se considèrent comme de véritables acteurs du développement.

http://www.hcci.gouv.fr/travail/actes_seminaires/dimension-economique-cooperation-decentralisee.html

■ La deuxième édition de la Semaine européenne de l'énergie durable, organisée par l'Union européenne, s'est tenue du 28 janvier au 1^{er} février 2008. Cette semaine a été l'occasion du lancement de la **Convention des Maires**, constituant un engagement des municipalités à dépasser l'objectif de 20 % de réduction de CO₂ fixé par l'Union européenne, en faisant participer le plus possible la population. Près de 100 villes à travers l'Europe, y compris 15 capitales, ont émis le souhait d'y participer. Cette convention représente la mise en commun des expériences et expertises, ainsi que la coopération entre maires des villes européennes en vue de réduire les risques de changements climatiques.

<http://www.energie-cites.org/The-Covenant-of-Mayor-The>

■ Le **2^e Congrès Mondial de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)** s'est tenu à Jeju, en République de Corée, du 28 au 31 octobre 2007. Rassemblant maires, conseillers et représentants des villes et des gouvernements locaux et régionaux, le congrès a rappelé l'importance du rôle des gouvernements locaux (tels que les villes) en collaboration avec les États, dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire, dans la lutte contre les changements climatiques et la gestion de l'explosion urbaine actuellement observée. Les autorités locales et régionales ont notamment rappelé l'importance de mettre en œuvre les principes établis par les Directives pour la décentralisation approuvées par les Nations Unies qui définissent un cadre pour l'autonomie locale et les règles de bonne gouvernance, et ont proposé que 20 % de l'Aide Publique au Développement soient affectés aux gouvernements locaux au plus près des populations.

<http://www.cities-localgovernments.org/> (voir World Congress)

...de l'actualité

■ Selon «l'indice de performance écologique» établi pour 149 pays par les universités américaines de Yale et Columbia, la Suisse arrive en tête, devant trois pays d'Europe du Nord (Suède, Norvège, Finlande) et le Costa Rica. Ce classement repose sur 25 indicateurs tels que la qualité de l'eau potable, les émissions de gaz carbonique ou encore les maladies liées à l'environnement. Si la richesse des différents pays explique largement le classement (les pays d'Afrique occupent largement le bas du tableau), la performance du Costa Rica et de la Colombie montrent que les choix politiques sont déterminants, soulignent les auteurs de l'étude. Les États-Unis, pénalisés par le haut niveau de leurs émissions de gaz à effet de serre, sont 39^e, tandis que des pays en phase accélérée d'industrialisation comme la Chine arrivent à la 105^e place et l'Inde à la 120^e, selon ce classement publié au premier jour du Forum économique mondial.

<http://epi.yale.edu/Home>

■ Selon la récente étude du **Conseil mondial de l'énergie** «**Energy Efficiency Policies around the World: Review and Evaluation**», menée dans 70 pays, l'efficacité énergétique rapportée au PIB a progressé de 1,6% par an en moyenne dans le monde entre 1990 et 2006. Des progrès substantiels ont été réalisés en Chine, représentant 50% de la réduction mondiale de consommation énergétique liée à l'efficacité énergétique. L'efficacité énergétique est la meilleure en Europe, qui consomme 30% moins d'énergie par PIB que les États-Unis par exemple. Les gains en efficacité proviennent essentiellement de l'industrie dans les pays industrialisés, et des ménages dans les pays en développement.

http://www.worldenergy.org/documents/energy_efficiency_es_final_online.pdf

■ Dans un **rapport sur les biocarburants publié en janvier 2008** (*Are Biofuels Sustainable?*), le Comité de vérification environnementale de la Chambre des communes du Royaume-Uni préconise un moratoire sur les biocarburants tant que des normes de durabilité des biocarburants ne sont pas clairement définies. Le rapport considère que les pratiques actuelles ne garantissent pas que le bilan global des biocarburants soit positif (impacts environnementaux, sécurité alimentaire, prix des céréales, etc.), mais reconnaît que la seconde génération de biocarburants pourrait jouer un rôle dans la réduction des gaz à effet de serre dans l'avenir. La Commission européenne réfute cette conclusion et maintient sa proposition de viser une part de marché de 10% des biocarburants en 2020, «moyen de ralentir considérablement la croissance inquiétante des émissions de gaz à effet de serre due au transport». La Commission partage toutefois les préoccupations de la Chambre des communes concernant la nécessité de normes et mécanismes solides pour garantir que les biocarburants soient durables. De plus en plus de rapports reconnaissent les incertitudes sur le bilan environnemental des biocarburants. Notamment, un rapport (non publié) du Joint Research Center (*Biofuels in the European Context – Facts, Uncertainties and Recommendations, JRC working paper, December 2007*).

http://www.parliament.uk/parliamentary_committees/environmental_audit_committee/eac_210108.cfm

■ Le **prix Nobel de la paix 2007** a été décerné conjointement au GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) et à Al Gore, ancien vice-président des États-Unis, pour leur rôle d'alerte et d'information sur les changements climatiques, contribuant à la lutte contre ces changements. On retiendra notamment les rapports rédigés par des scientifiques et diffusés par le GIEC, ainsi

Figure 1 Primary energy intensity trends by country between 1990-2006 (%/year)

Source: ENERDATA



que le documentaire d'Al Gore « Une vérité qui dérange ». La question des changements climatiques se trouve ainsi directement mise sur le devant de la scène internationale, non seulement d'un point de vue strictement environnemental, mais aussi du point de vue des risques de menace à la sécurité et à la paix mondiales engendrés par les problèmes environnementaux globaux.

- **La 8^e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies de Lutte contre la désertification (UNCCD)** s'est déroulée en Espagne, à Madrid, du 3 au 14 septembre 2007. L'agenda visait notamment la définition d'un plan stratégique sur dix ans, qui devait définir les grands objectifs opérationnels et les résultats attendus. Ce plan prévoit notamment la mise en place de nouveaux instruments, le renforcement de l'existant et surtout une mise en relation de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification avec la Convention pour la Diversité Biologique et la Convention de Lutte contre le Changement Climatique, via par exemple la création d'une Organisation Mondiale d'Environnement. Toutefois, aucun accord concernant le budget de ce nouveau plan n'a pu être adopté suite à des résistances du Japon, compromettant la mise en œuvre du Plan pour le moment.
<http://www.unccd.int/>

- **La conférence de Bali sur les changements climatiques** (3^e rencontre des Parties au Protocole de Kyoto, et 13^e session des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques) a abouti à l'adoption de la feuille de route de Bali, concernant le lancement et la définition d'un calendrier des négociations sur un accord global sur le changement climatique à atteindre d'ici à 2009. Le texte ne prévoit pas de plafonds d'émissions de gaz à effet de serre, refusés par les États-Unis, mais a permis de rallier les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, dont les États-Unis, aux nouvelles négociations. Évidemment, la formulation « vague » de la feuille de route semble annoncer que le plus dur des négociations reste à venir. Des décisions stratégiques ont également abouti notamment sur les transferts de technologie, les réductions d'émissions issues de la déforestation évitée (notamment un fonds de lutte contre la déforestation) et le lancement du fonds d'adaptation (à hauteur de 2% sur les projets de mécanismes pour un développement propre). Elles représentent des solutions essentielles et diverses pour favoriser le respect de l'objectif ultime de la Convention.
http://unfccc.int/meetings/cop_13/items/4049.php
[http://www.effet-de-serre.gouv.fr/la_feuille_de_route_de_bali_\(en_francais\)](http://www.effet-de-serre.gouv.fr/la_feuille_de_route_de_bali_(en_francais))

- Peu de temps avant la Conférence de Bali, le Secrétaire général des Nations Unies avait organisé une **réunion de haut niveau intitulée « L'avenir entre nos mains : les changements climatiques, un défi à relever pour nos dirigeants »** (septembre 2007) et à laquelle ont pris part 80 chefs d'États ou de gouvernements et des

représentants de 150 pays. Quatre thèmes ont guidé les discussions : adaptation et résilience ; réduction des émissions et stabilisation du climat ; rôle de la technologie ; financement. En préparation à la Conférence de Bali, cette rencontre a donné un signal très clair en faveur de l'action, telle que : réduire de moitié les émissions d'ici 2050, limiter la hausse des températures à 2°C et effectuer de profondes réductions d'émissions dans les pays industrialisés.

<http://www.un.org/french/climatechange/2007highlevel/>

Pour un suivi détaillé des actualités en environnement et en énergie, veuillez consulter :

- Méditerranée, le Système d'information mondial francophone
<http://www.mediterranee.org/>
- *Objectif Terre*, le Bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone
http://www.iepf.org/ressources/objectif_terre.php

À lire...

...sur la coopération décentralisée

- Agence de développement et d'urbanisme du Chinonais, 2005. *Dix ans de coopération décentralisée Chinon-Luang Prabang pour le patrimoine et le développement sous l'égide de l'UNESCO*. Collectif sous la coordination de Cathy Savourey, à l'initiative du Ministère français des Affaires étrangères, 148 p.

Cette publication retrace la coopération entre la Région Centre – Ville de Chinon en France, et la ville de Luang Prabang au Laos, visant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de Luang Prabang, en faveur du développement du peuple lao. Le guide retrace les étapes de l'élaboration de la coopération décentralisée (liens contractuels, stratégie, cadre institutionnel), de la mise en œuvre du plan (inscription dans la durée, réseau d'acteurs, suivi et évaluation, formation et transfert de compétences), et des actions réalisées (protection du patrimoine, opérations exemplaires de restauration d'édifices, implication de la population locale, schéma de cohérence territoriale, etc.).

<http://whc.unesco.org/uploads/news/documents/news-218-1.pdf>

- Aubourg Guillaume, Désille Denis, Grondin Pierre-Marie, Le Jallé Christophe et Taquet Michel, 2007. *Guide de la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement. Groupe d'échanges sur l'action internationale « eau et assainissement » de l'État et des collectivités territoriales*. Sous l'égide du Comité National de l'Eau et de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée.

Cet ouvrage a pour objectif de présenter aux acteurs français de la coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, le cadre d'intervention et les outils disponibles afin de leur

permettre de s'engager largement dans de telles actions de solidarité. Il vise également à leur donner, sur la base de nombreux exemples, les principes et les étapes à respecter pour conduire avec pertinence leurs actions. Pourquoi s'engager localement dans des actions de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement ? Qui sont les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale ? Quelle contribution de la coopération décentralisée et non gouvernementale à la solidarité internationale ? Comment financer des actions de solidarité internationale ? etc. sont des exemples de questions soulevées par le livre.

http://www.water-international-france.fr/IMG/pdf/guide_coop_decentralisee_mars2007.pdf

- Castella David, 2007. *La coopération décentralisée : pour quoi faire ? Compte-rendu du Forum de la Fédération genevoise de coopération*, Suisse, 21 novembre 2006.

Ce document présente les éléments de définition et d'application de la coopération décentralisée. Plusieurs questions clés sont couvertes : amateurisme vs professionnalisme, concurrence ou complémentarité avec les ONG, travail en réseau.

<http://www.fgc.ch/documents/forums/8.pdf>

- Collectif pour le développement de la coopération décentralisée en Méditerranée, 2007. *Pour un renouveau de la coopération décentralisée en Méditerranée. Éléments de réflexion et propositions*.

Ce document rappelle les origines de la coopération décentralisée en Méditerranée, dresse un portrait de ses caractéristiques et de ses objectifs. Six priorités sont identifiées : favoriser les échanges de technologies dans les domaines scientifique et technique, tisser des réseaux d'information et de communication en Méditerranée, promouvoir le partenariat d'entreprises et le compagnonnage industriel, échanger les expériences de soutien à la création d'entreprise et à la micro-entreprise, croiser les savoir-faire d'utilité publique dans le domaine de la politique de la ville, développer une pédagogie de la Méditerranée par la culture et les échanges entre jeunes.

<http://www.geographie.ens.fr/sanmarco/cours2/Medcoop.coopdec.06..pdf>

- Comité 21 et Région Provence, 2007. *Projet européen South Urban Enviplans ; Planification et gestion intégrée de l'environnement urbain*, 56 p.

Le projet européen South Urban Enviplans, cofinancé par la Direction Générale de l'Environnement de la Commission Européenne, a été lancé en 2005 pour inciter les collectivités territoriales de l'Europe méridionale à mettre en œuvre la stratégie thématique pour l'environnement urbain. Ce document présente des enjeux et des réponses pour intégrer la gestion de l'environnement dans les politiques urbaines, tout en reconnaissant le rôle central des collectivités territoriales et l'importance des échanges entre les différentes villes du bassin méditerranéen (de type

coopération décentralisée), voire la création d'une stratégie urbaine Méditerranée.

<http://www.comite21.org/docs/publications-du-comite-21/enviplans-modifie.pdf>

- DGCID, DAECI, CNCD, 2006. *Guide de la coopération décentralisée – 2^e édition. Échanges et partenariats internationaux des collectivités territoriales*. La Documentation Française, 178 p.

Ce guide pratique intègre des informations générales sur l'organisation de la coopération décentralisée et ses modalités (références institutionnelles, juridiques, techniques et financières selon la conception française, c'est-à-dire la coopération organisée entre collectivités territoriales françaises et étrangères). Il constitue un recueil de conseils pratiques (non contraignants) destinés à faciliter la mise en œuvre d'actions de coopération par ceux qui en ont la charge. Il en présente successivement le cadre général (historique, conceptuel et juridique), les usages et les moyens auxquels ses acteurs peuvent recourir dans le cadre de leur projet de coopération.



<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110057624/index.shtml>

- IEPF, Mairie de Lille (France), Association 4D, 2004. *Actes de l'atelier Agendas 21 locaux dans l'espace francophone*. Lille, France, 15-19 décembre 2003. Publications de l'IEPF, Collection Actes, n° 1, 126 p.

L'atelier d'échange sur la réalisation des Agendas 21 locaux dans l'espace francophone visait l'information et le partage d'expériences en matière de planification et de réalisation de l'Agenda 21 local en tant qu'instrument de développement durable à l'échelle locale. Le rapport comprend la présentation de plusieurs Agendas 21 locaux, au Nord comme au Sud, et présente les débats entourant les leviers et freins (articulation avec les politiques territoriales, transversalité, importance de l'évaluation, etc.) ainsi que les nouvelles modalités de partenariat envisageables (jumelages, coopération décentralisée, renforcement des capacités).

http://www.iepf.org/docs/publication/Agendas21_Lille03.pdf

- Marie Alain, 2005. *La coopération décentralisée et ses paradoxes. Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local en Afrique*. Paris, Karthala, Économie et développement, 229 p.

À partir d'études de cas en Afrique de l'Ouest, ce livre présente une analyse critique du développement local et de la coopération directe entre sociétés civiles du Nord et du Sud. Ainsi, faute d'outils adaptés à

leur compréhension, les acteurs de la coopération française pour un développement local en Afrique se heurtent sur le terrain à des paradoxes tels que : le besoin proclamé de théorie, mais l'impérative urgence de l'action ; un objectif d'adéquation aux spécificités socio-culturelles, mais leur méconnaissance ; l'obsession de la « méthodologie », mais le recours à des modalités de fonctionnement stéréotypées, formalistes et procédurières, etc.

http://www.karthala.com/rubrique/detail_produit.php?id_oeuvre=1543

- Région Île-de-France, Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (Arene) et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), 2006. *Coopération décentralisée et développement durable, accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie : Enjeux et pratiques*. Rencontres de Pontault-Combault, 7-8 septembre 2006.

- Compte-rendu de deux journées de discussion, ce document présente les caractéristiques de la coopération décentralisée, appliquée aux enjeux d'accès à l'eau et à l'énergie. Plusieurs cas concrets sont présentés : Programme d'intervention pluriannuelle dans le cadre du jumelage Communauté d'agglomération Évry-Centre-Essonnes Kayes pour améliorer le service d'assainissement urbain au Sahel ; Appui à la gestion de l'eau en zone rurale au Niger par des programmes mobilisateurs du Syndicat de la vallée de l'Orge-Aval (Sivoa) ; Électrification de centres de santé à Madagascar (1996-2005) ; Accès à l'électricité en milieu rural (Madagascar, Laos). Parmi les recommandations, on retient : la nécessité d'une cohérence verticale, c'est-à-dire la cohérence entre les niveaux, du niveau international et européen au niveau national et local ; la nécessité de cohérence horizontale (entre acteurs et secteurs d'activités) ; la nécessité d'une normalisation des projets ; l'importance de l'information.

<http://www.areneidf.org/cooperation/pdf/actespontaultcombault10.pdf>

- Série de publications par le Ministère français des Affaires étrangères et européennes

Le site du Ministère fournit une série de rapports sur la coopération décentralisée menée par la France, permettant de recenser les actions réalisées mais aussi leurs enjeux :

- *La coopération décentralisée des collectivités locales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : l'après-Forum mondial de Mexico*. 2006
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/276_AECL_int-2.pdf
- *Coopération décentralisée, tourisme responsable et solidaire et développement des territoires*. 2006.
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/281_Cooperation_tourisme-2.pdf
- *Europe et coopération décentralisée. Vade-mecum pour les collectivités territoriales françaises souhaitant participer aux programmes de coopération internationale de l'Union européenne*. 2005. Haut commissariat pour la coopération internationale

<http://www.hcci.gouv.fr/lecture/etude/europe-cooperation-decentralisee-vademecum.pdf>

- *Coopération décentralisée et intercommunalités (CNCD)*. 2004. Commission nationale de la coopération décentralisée.
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Intercommunalites.pdf>
- *Coopération décentralisée et développement urbain : une contribution utile et nouvelle (GRET-CNCD)*. 2006. ACT Consultants et Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques.
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/ACT-GRET_Rapport_final_MAE_coop_dec_janv_2006-2.pdf
- *Coopération décentralisée, agriculture et développement rural (CNCD)*. Commission nationale de la coopération décentralisée.
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/1ere_partie.pdf
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/2eme_partie.pdf
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/3eme_partie.pdf
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/4eme_partie.pdf
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/derniere_partie.pdf

... sur d'autres thèmes

- Durand, B. 2007. *Énergie et environnement : Les risques et les enjeux d'une crise annoncée*. EDP Sciences, Paris, 328 p.

Cet ouvrage illustre comment et combien le développement humain est étroitement corrélé à l'utilisation d'énergies, démontrant que la croissance de la consommation d'énergie et celle de la pollution qui l'accompagne ne peuvent se poursuivre indéfiniment à leur rythme actuel. Des actions à mener pour y remédier, les sources naturelles d'énergie, renouvelables et non



renouvelables, ainsi que les contraintes (démographiques, technologiques, financières, géopolitiques et environnementales) sont présentées, en tenant compte des risques pour la santé et l'environnement qu'elles génèrent. En ce sens, l'ouvrage contribue à aider la définition des politiques énergétiques nationales.

<http://livres.edpsciences.org/ouvrage.php?ISBN=978-2-7598-0001-8>

- German Advisory Council on Global Change (WBGU), 2007. *World in Transition – Climate Change as a Security Risk*. Earthscan, London, 248 p. (anglais seulement)

Ce rapport, disponible en ligne (en anglais) démontre que le problème des changements climatiques est susceptible d'aggraver d'anciennes tensions et d'en déclencher de nouvelles dans certaines parties du

monde qui pourraient sombrer dans la violence, le conflit et la guerre. Autrement dit, le problème des changements climatiques sera au cœur des politiques de paix du 21^e siècle. Plusieurs zones à risques d'insécurité accrues sont étudiées, notamment : le nord et le sud de l'Afrique, la région Sahélienne et la Méditerranée, l'Asie Centrale, l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, la Chine, certaines parties des Caraïbes et du golfe du Mexique ainsi que les régions andines et amazoniennes de l'Amérique latine. Les impacts liés notamment aux ressources en eaux, aux grands systèmes forestiers, à la production alimentaire, aux migrations et aux réfugiés climatiques, sont pris en compte.

http://www.wbgu.de/wbgu_jg2007_engl.html
<http://www.unep.org/newscentre/default.asp?l=fr>
 (survol en français)

- PNUD, 2007. *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008. La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé. Programme des Nations Unies pour le Développement, Éditions La Découverte*, 391 p.

Réalisant un état des lieux complet des inégalités dans le monde, à travers des indicateurs de niveau de vie, d'éducation ou de santé, ce rapport prévient que le monde devrait faire porter toute son attention sur l'incidence des changements climatiques sur le développement, lesquels risquent de causer des revers sans précédent en matière de réduction de la pauvreté, de nutrition, de santé et d'éducation, notamment auprès des pays et des populations les plus pauvres. En plus de décrire les risques engendrés par les changements climatiques, le rapport demande une approche jumelée qui conjugue mesures d'atténuation strictes pour limiter le réchauffement au 21^e siècle à moins de 2°C (via la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 80 pour cent par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050, dans les pays industrialisés, et de 20 % pour les pays en développement, avec le soutien de la coopération internationale) et coopération renforcée pour l'adaptation.



http://hdr.undp.org/en/media/hdr_20072008_fr_complete.pdf

- UNCCD, 2006. *La mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en Afrique – Dix expériences africaines*. Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, 46 p.

Cette publication est une compilation de quelques-unes des expériences menées en Afrique dans le cadre du projet «Appui au renforcement des capacités d'élaboration des rapports nationaux et des profils de pays par les pays africains Parties à la CCD» financé

par un projet régional du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le choix des pays prend en compte la distribution géographique du continent et les thèmes retenus. Par exemple : Ghana et Zimbabwe (processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires) ; Burundi et Kenya (Cadres ou arrangements législatifs et institutionnels), etc.

<http://www.unccd.int/regional/africa/docs/tenAfricanExpr-fre.pdf>

- UNEP, 2007. *Global Environment Outlook : environment for development (GEO-4)*. United Nations Environment Programme, 572 p. (anglais seulement)

La quatrième édition du *Global Environment Outlook (GEO-4)* évalue l'état actuel de l'atmosphère, de la terre, de l'eau et de la biodiversité, décrit les changements intervenus depuis 1987 et identifie les actions prioritaires. S'il salue des avancées pratiques et politiques (par exemple : réduction de 95 % de la production de produits



chimiques qui abîment la couche d'ozone, hausse des zones terrestres protégées, création de nombreux instruments couvrant la biodiversité, les changements climatiques, la désertification, le commerce des déchets dangereux, la modification des organismes vivants), le rapport s'inquiète du peu de progrès réalisés dans le traitement des problèmes majeurs, soulevés en 1987 dans « Notre futur commun » (Rapport Brundtland). Notamment : faiblesse et manque de ressources des institutions telles que le PNUE, établies pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes, menaces des changements climatiques, déclin des stocks de poisson, pression non durable sur les ressources, baisse de la quantité d'eau douce disponible, etc. Le rapport dresse un portrait des pressions et priorités régionales, et appelle à une action urgente, non seulement technologique mais aussi au plan du développement dans son ensemble.

http://www.unep.org/geo/geo4/report/GEO-4_Report_Full_en2.pdf (anglais seulement)

<http://www.unep.org/geo/geo4/media/index.asp>
 (résumé et informations en français)

- WEC, 2007. *Energy and Climate Change – Promoting the sustainable supply and use of energy for the greatest benefit of all*. World Energy Council (anglais seulement)

Cet ouvrage étudie les dynamiques du secteur de l'énergie contribuant aux émissions de gaz à effet de serre et évalue les politiques mises en place pour les réduire. Les critères d'accessibilité à prix abordable, d'acceptabilité (notamment environnementale) et de disponibilité (incluant la sécurité) sont utilisés.

<http://www.worldenergy.org/documents/eccfullreport.pdf>

Bonnes adresses Internet

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (Arene, section coopération décentralisée)

➤ <http://www.arenidf.org/cooperation/outil-agendas21-coop.html>

Agenda 21

➤ <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/index.htm>

Association de professionnels – Développement Urbain et Coopération

➤ <http://www.adp.asso.fr/>

Association internationale des maires francophones

➤ <http://www.aimf.asso.fr/>

Association nationale des directeurs et responsables des relations internationales et de la coopération décentralisée des collectivités territoriales (ARRICOD)

➤ <http://www.arricod.com/page.php>

Cities alliance (Alliance des Villes)

➤ <http://www.citiesalliance.org/index.html>

Cités et gouvernements locaux unis

➤ <http://cities-localgovernments.org/>

➤ <http://www.uclgafrica.org/> (Section africaine: United Cities and Local Governments of Africa)

Cités Unies France

➤ <http://www.cites-unies-france.org/>

En particulier, la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable

➤ http://www.cites-unies-france.org/html/bibliotheque/CHARTE_.PDF

Comité français pour l'environnement et le développement (Comité 21)

➤ <http://www.comite21.org/> (voir en particulier: Coopération euroméditerranée)

Coopération décentralisée au Mali

➤ <http://www.coopdec-mali.org/joomla/>

Fédération mondiale des cités unies

➤ <http://www.fmcu-uto.org/>

Haut Conseil de la coopération internationale (France)

➤ <http://www.hcci.gouv.fr/participer/decentralise/cooperation.html>

Medcities, réseau des villes côtières méditerranéennes

➤ <http://www.medcities.org/default2.htm>

Ministère français des Affaires étrangères et européennes, Coopération décentralisée

➤ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/cooperation-decentralisee_1054/index.html

➤ <http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd>

Observatoire de la Coopération Décentralisée (Europe-Amérique latine)

➤ http://www.observ-ocd.org/default_en.asp

Programme de la Commission Européenne sur la coopération décentralisée

➤ <http://www.interreg4c.net/>

➤ <http://www.interreg3c.net/>

Réseau Francophone pour le Développement Durable des Territoires (réseau Terri-dd – MEDIATERRE)

➤ <http://www.mediaterrre.org/reseaux/terri-dd/>

Réseau Rhône-Alpes d'Appui à la Coopération

➤ <http://www.resacoop.org/>

Thèmes de Liaison Énergie-Francophonie (LEF) pour 2008-2009

La 2^e réunion du Comité scientifique de Liaison Énergie-Francophonie (LEF) s'est tenue les 26-27 novembre 2007 à Paris, au siège de l'OIF. Les personnes suivantes y ont participé.

MEMBRES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

- **Yves GAGNON**, Professeur et titulaire, Chaire K.-C.-Irving en développement durable, Directeur – Maîtrise en études de l'environnement, UNIVERSITÉ DE MONCTON (Nouveau-Brunswick), Canada, yves.gagnon@umoncton.ca
- **Claude VILLENEUVE**, Professeur, Directeur, Chaire en éco-conseil, Département des sciences fondamentales, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI, Canada, Claude_Villeneuve@uqac.ca
- **Jean-Philippe WAAUB**, Département de géographie, Université du Québec à Montréal (UQAM), promoteur du projet de Chaire de recherche en Évaluation environnementale et aide à la décision, Montréal (Québec), Canada, waaub.jean-philippe@uqam.ca
- **Pascal Valentin HOUÉNOU**, Coordonnateur, RÉSEAU POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE - REDDA/NESDA, Professeur de chimie minérale et environnementale à l'Université d'Abobo-Adjamé (UAA), Abidjan, CÔTE D'IVOIRE, pvhouenou@yahoo.fr, h.pascalvalentin@afdb.org
- **Samir ALLAL**, Directeur de l'Institut Universitaire Technologique (IUT) de Mantes en Yvelines, Maître de conférences-chercheur, UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, France, samir.allal@uvsq.fr, samir.allal@wanadoo.fr
- **Christine HEURAUX**, Directrice Accès à l'énergie dans les PVD, ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, Paris, FRANCE (absente, mais a envoyé une contribution écrite), christine.heuraux@edf.fr
- **Nicolas DYEUVRE**, AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME), FRANCE, représentant Michel Courillon (ADEME), nicolas.dyevre@ademe.fr; michel.courillon@ademe.fr
- **Jacques PERCEBOIS**, Directeur, CENTRE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE ET DROIT DE L'ÉNERGIE (CREDEN), Faculté des Sciences Économiques - Université de Montpellier I, France, jacques.percebois@univ-montp1.fr
- **Benoît MARTIMORT-ASSO**, Chargé de mission Valorisation des activités, INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES (IDDRI), Paris, France, benoit.martimort-asso@iddri.org
- **Mustapha TAOUMI**, Conseiller de la Directrice Générale, CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (CDER), MAROC, m.taoumi@cder.org.ma
- **Jean-Claude JACQUES**, Directeur, Bureau de liaison avec l'Union européenne, Union mondiale pour la nature (UICN), Bureau régional pour l'Europe, Bruxelles, Belgique, jean-claude.jacques@iucn.org

RESPONSABLE DE LA RUBRIQUE POUR EN SAVOIR PLUS

- **Maryse LABRIET**, Environnement Énergie Consultants, Montréal (Québec), Canada, maryse.labriet@gmail.com

DE L'INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)

- **Fatimata DIA TOURÉ**, Directrice, f.diatoure@iepf.org
- **Sibi BONFILS**, Directeur adjoint, sibi.bonfils@iepf.org
- **Louis-Noël JAIL**, Responsable Service Information et Documentation, ln.jail@iepf.org

Cette réunion du comité a permis d'identifier les thématiques suivantes de LEF pour les deux prochaines années.

N° 78 – LEF: 20 ans après (20^e anniversaire de l'IEPF)

Rédacteur en chef invité: Moncef Ben Abdallah, Ancien Ministre de l'Énergie, Ambassadeur de Tunisie

N° 79 – L'énergie éolienne: modèles de développement pour le Sud

Rédacteurs en chef invités: Yves GAGNON, Chaire K.-C.-Irving en développement durable, Université de Moncton, Moncton (NB), Canada et Mustapha TAOUMI, Conseiller de la DG, Centre de développement des énergies renouvelables, Marrakech, Maroc, Ph.D. énergétique électrochimique, INP Grenoble, Master responsabilité sociale de l'entreprise

N° 80 – Politiques énergétiques et enjeux environnementaux: peut-on encore faire confiance au marché? (12^e Sommet de la Francophonie, Québec, octobre 2008)

Rédacteur en chef invité: Jacques PERCEBOIS, Directeur, Centre de Recherche en Économie et Droit de l'Énergie (CREDEN), Faculté des Sciences Économiques – Université de Montpellier I, France

N° spécial – Congrès UICN 2008: Biodiversité, énergie et changements climatiques – Enjeux et perspectives

Rédacteurs en chef invités: Claude VILLENEUVE, Professeur, Directeur, Chaire en éco-conseil, Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi, Canada, et Jean-et Claude JACQUES, Directeur, Bureau UICN de liaison avec l'Union européenne, Bruxelles, Belgique

N° 81 – Énergie, santé et éducation environnementale

Rédacteur en chef invité: Pascal Valentin HOUÉNOU, Coordonnateur, Réseau pour L'environnement et Le Développement Durable en Afrique - REDDA/NESDA, Professeur de chimie minérale et environnementale à l'Université d'Abobo-Adjamé (UAA), Abidjan, Côte d'Ivoire

N° 82 – Énergie et impacts sur l'environnement, la société et la santé

Rédacteurs en chef invités: Jean-Philippe WAAUB, Département de géographie, Université du Québec à Montréal (UQAM), promoteur du projet de Chaire de recherche en Évaluation environnementale et aide à la décision, Montréal (Québec), Canada et Dan LANSANA KOUROUMA, Professeur au CERE à Conakry et Directeur du Département évaluation environnementale

N° spécial – Accès à l'énergie: enjeux et défis

Rédacteur(s) en chef invité(s): ADEME-EDF avec des contributions du GRET, de l'AFD, de la CEDEAO, de la Banque mondiale, du CDER de la Fondation Énergies pour le Monde, de la Fondation Nicolas Hulot (FNH) et du Groupe Énergies Renouvelables Environnement et Solidarité (GERES) (à confirmer)

N° 83 – Gouvernance territoriale, énergie pour le développement durable

Rédacteur en chef invité: Samir ALLAL, Directeur de l'Institut Universitaire Technologique (IUT) de Mantes en Yvelines, Maître de conférences-chercheur, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, France

N° 84 – COP-15 (aux portes de 2012, demain 2020)

Rédacteur(s) en chef invité(s): À venir

N° 85 – Adaptation au changement climatique

Rédacteur en chef invité: IDDR

Modalités de soumission d'une contribution à un numéro LEF

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, invite les membres de la communauté scientifique et tous les praticiens de l'énergie, de l'environnement et du développement durable de l'espace francophone à lui adresser des propositions d'articles qui pourront s'intégrer dans ces numéros.

À cette fin, il est demandé à ceux qui le souhaitent d'envoyer à l'IEPF un résumé d'environ 250 mots du projet d'article, sur fichier électronique (Word).

Quelques lignes directrices sont données ci-après à titre indicatif.

Adresse électronique d'envoi des propositions: iepf@iepf.org

Autres informations à fournir avec la proposition :

- Indiquer, dans le champ « objet » de votre courrier électronique le N° de LEF concerné par votre projet d'article,
- Nom, prénom et coordonnées (internet et postales) de l'auteur,
- Brève présentation de l'auteur (éléments biographiques) de 5 lignes maximum.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROPOSITIONS D'ARTICLES

Sur réception des propositions de contributions, le comité éditorial de chaque numéro de LEF procèdera, en temps et en lieu, au choix des articles qui seront publiés, sur la base des critères suivants (liste non exhaustive; et le non-respect d'un seul critère ne sera pas facteur d'élimination):

- Bonne intégration à la thématique du numéro,
- Valeur scientifique,
- Originalité de l'approche,
- Exemplarité d'un cas / d'une pratique.

Chaque comité éditorial sera composé des rédacteurs en chef invités, des représentants de l'IEPF et, éventuellement, d'experts mobilisés par les rédacteurs en chef invités ou l'IEPF.

Sa décision de publier sera sans appel.

Une lettre de la directrice de la revue informera les proposant de la décision arrêtée qui aura été prise. Les auteurs des propositions d'articles retenues seront avisés individuellement. Les règles de présentation des articles et la date de collecte des articles leur seront précisées à ce moment.

DROITS D'AUTEUR

La propriété intellectuelle et les droits d'auteurs sur le contenu original de tous les articles demeure à leurs auteurs.

Ceux-ci cèdent, en contrepartie de la publication dans la revue LEF, une licence exclusive de première publication donnant droit à la revue de produire et diffuser, pour tous pays, regroupé à d'autres articles ou individuellement et sur tous médias connus ou à venir (dont, mais sans s'y limiter, l'impression ou la photocopie sur support physique avec ou sans reliure, reproduction analogique ou numérique sur bande magnétique, microfiche, disque optique, hébergement sur unités de stockage d'ordinateurs liés ou non à un réseau dont Internet, référence et indexation dans des banques de données, dans des moteurs de recherche, catalogues électroniques et sites Web).

Les auteurs gardent les droits d'utilisation dans leurs travaux ultérieurs, de production et diffusion. La référence de première publication doit être donnée et le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de la revue LEF, son numéro, la date et le lieu de publication doivent être précisés.

Les informations publiées dans LEF sont publiques et peuvent être reproduites, traduites, utilisées ou diffusées à toutes fins sans autorisation préalable à condition que la source des informations soit clairement indiquée (titre de l'article, nom de tous les auteurs, mention de la revue LEF, son numéro, la date et le lieu de publication).

L'aventure francophone en Amérique :
400 ans d'histoire

Leader nord-américain des énergies renouvelables

Photo : © Christian Bélanger / Tourisme Québec

Le Québec

est fier d'accueillir le
Sommet de la Francophonie
en **2008**



www.mri.gouv.qc.ca

Québec 